



**COLLECTE &
VALORISATION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS**
Communauté de Pays d'Aix

CONVENTION DE CONCESSION pour la CONCEPTION, CONSTRUCTION, EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE VALORISATION ELECTRIQUE DE BIOGAZ DE DECHARGE

Rapport Annuel 2015

TABLE DES MATIÈRES

I. ENVIRONNEMENT DU PROJET.....	3
A. La compétence Déchets Ménagers.....	3
B. Le biogaz, définition et impact environnemental.....	3
1. Les lixiviats.	3
2. Les biogaz.	3
II. LE PROJET DE VALORISATION ENERGETIQUE.....	4
A. La contractualisation avec Arbois Bio Energie.....	4
1. Projet de production électrique :.....	4
2. Avenant n°1, Cogénération par valorisation de l'énergie thermique :.....	4
B. L'avancée globale du projet.....	5
1. Situation administrative et réglementaire:.....	5
2. Travaux mis en œuvre durant l'année :.....	5
3. Résultats d'exploitation de l'unité de valorisation :.....	5
4. Mise en service industrielle de l'installation de « Traitement des Lixiviats » (valorisation thermique) :.....	6
C. Les perspectives 2015.....	6
1. Poursuite des travaux de remise en état et d'amélioration du réseau de captation pour augmenter la quantité de Biogaz.....	6
2. Appliquer la clause de revoyure du contrat et engager les discussions avec le délégataire.....	7
III. LISTE DES ANNEXES.....	8

I. ENVIRONNEMENT DU PROJET

A. La compétence Déchets Ménagers

Elle est acquise à la Communauté par transfert de compétence des communes membres à l'occasion de leur adhésion à l'établissement public.

Elle concerne l'ensemble du service dit « d'élimination des ordures ménagères » soit, la collecte sélective, la collecte traditionnelle, le transport des produits, la valorisation et le traitement des ultimes.

La CPA exerce pour ses communes membres la compétence complète depuis le 1^{er} janvier 2003.

B. Le biogaz, définition et impact environnemental

Le traitement des ultimes est assuré, à la communauté du Pays d'Aix, par voie d'enfouissement sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDnD) de l'ARBOIS.

L'ISDnD mis en service le 1^{er} janvier 1997 dispose depuis novembre 2013 d'une Autorisation Préfectorale d'exploitation jusqu'en 2023 au rythme de traitement de 150 000 tonnes par an.

La quantité, et plus particulièrement la typologie du déchet, est susceptible d'évoluer sur les années à venir au regard de l'évolution de la politique communautaire en matière de valorisation, elle-même dépendante des différentes réglementations reprises notamment par le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux en cours de finalisation.

Le stockage de déchets évolutifs (à composante biologique) en l'absence d'oxygène génère un flux liquide – **les lixiviats** – récupéré gravitairement en partie inférieure des bassins de stockage et un flux gazeux – **les biogaz** – récupéré en partie supérieure par mise en dépression de la masse des déchets enfouis.

1. Les lixiviats.

Ils résultent de l'humidité intrinsèque du déchet et des eaux météoriques accumulées dans le bassin pendant son exploitation puis relarguées après percolation.

La CPA dispose de plusieurs solutions pour traiter ces lixiviats. Sur le site, ils sont traités d'une part sur site par évaporation forcée sur une installation annexe à l'unité de valorisation électrique (la chaleur des moteurs à gaz permet de les évaporer), et d'autre part, hors site, dans une station d'épuration agréée.

Les analyses et la traçabilité sont assurées aussi bien sur *les lixiviats* que sur les matières sèches issues de l'évaporation forcée.

2. Les biogaz.

Ils sont constitués de méthane, de gaz carbonique, d'azote, et de divers composés complexes. Ils résultent de la transformation par les bactéries des chaînes carbonées constituant la matière organique.

Les *biogaz* rejetés sans précaution dans l'atmosphère contribuent à l'effet de serre. La réglementation impose le dégazage des centres de stockage et le brûlage à 900° des *biogaz* dans des installations appropriées. La combustion du biogaz génère du gaz carbonique qui est 20 fois moins impactant au niveau effet de serre que le méthane.

L'intérêt énergétique du gisement de *biogaz* est représenté par le méthane dont le taux varie entre 40% et 60%. C'est cette capacité énergétique que la CPA a décidé de mettre à profit dans le cadre d'un projet de valorisation.

II. LE PROJET DE VALORISATION ENERGETIQUE

A. La contractualisation avec Arbois Bio Energie

1. Projet de production électrique :

Dans le but de valoriser le biogaz issu de l'ISDnD de l'Arbois, en produisant de l'électricité revendue sur le réseau de distribution ErDF, au travers d'un contrat d'obligation d'achat, le 27 décembre 2007, une convention de concession a été signée entre la Communauté du Pays d'Aix et le groupement « Elyo-Fairtec ».

La durée de la convention de concession est de 15 ans à compter de la date de mise en service industrielle de l'installation, soit le 15 mars 2010.

Les tâches à réaliser dans le cadre de cette convention sont :

- Conception de l'unité de valorisation,
- Financement de l'unité de valorisation,
- Construction de l'unité de valorisation,
- Exploitation de l'unité de valorisation,
- Maintenance de l'unité de valorisation,
- Exploitation des installations de captage du biogaz et des torchères.

Dans ce cadre, le délégataire s'est engagé à verser une redevance à la CPA en contre partie de l'exploitation du gisement de biogaz. Cette redevance est fixée contractuellement à 3,68 centimes d'euros par kilowattheure électrique produit, avec une révision annuelle. En 2015, cette redevance était de 4,08 cts€/kWh jusqu'au 1er Novembre .

Toutefois, afin de prendre en compte l'inflexion de la production de Biogaz depuis décembre 2011 et donc la moindre production électrique, l'avenant n°2 à la convention de concession de travaux a acté de l'ajustement du montant de la redevance versée à la CPA à 3,33 cts€/kWh à compter du 1^{er} Novembre 2015 .

2. Avenant n°1, Cogénération par valorisation de l'énergie thermique :

Dans le cadre des recherches d'optimisation, le concessionnaire nous avait fait connaître en 2010 la possibilité de bénéficier d'un tarif bonifié si l'installation permettant de produire l'électricité se voyait équipée d'un dispositif complémentaire, permettant d'utiliser de façon efficace l'énergie thermique que produisent les moteurs à gaz lors de leur fonctionnement. Cette prime, appelée prime à la co-génération, est établie dans le cadre des tarifs de rachat de l'électricité produite est modulée en fonction de l'efficacité énergétique globale.

Le concessionnaire nous a ainsi proposé la mise en place d'un équipement complémentaire permettant de bonifier notre équipement de valorisation en mettant en place cette co-génération, celui-ci consistant en un équipement de traitement des lixiviats qui présente le double avantage d'une part de valoriser l'énergie thermique dégagée par des moteurs, et donc de bénéficier de la prime à l'efficacité

énergétique identifiée ci-dessus, et d'autre part de traiter une partie de lixiviats générés sur notre centre de stockage.

Les discussions engagées ont permis d'aboutir à la conclusion d'un avenant à la convention.

Depuis, le concessionnaire est autorisé à percevoir les recettes liées à la vente de l'énergie thermique co-générée et s'engage à reverser à la collectivité 50 % du montant de ces recettes, déduction faite de l'ensemble des charges liées à la conception, la réalisation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation, le gros entretien de renouvellement des ouvrages, installations matériels et appareils nécessaires à la mise en œuvre de la solution de cogénération.

L'avenant à la convention a été signé le 1^{er} août 2011, lançant les études préparatoires aux travaux.

Les travaux ont donc été réalisés en 2012 avec une réception des équipements au 4 septembre 2012. La quantité de biogaz collecté en 2013 étant inférieure au prévisionnel et la CPA n'ayant eu l'autorisation d'exploiter l'unité de valorisation qu'en novembre 2013, la mise en service industrielle a finalement été repoussée au 1^{er} janvier 2014.

3. Avenant n°2, Ajustement des clauses financières de la concession à la réalité de la production de biogaz :

Après 5 années d'exploitation de l'unité de valorisation, le concessionnaire a dressé un bilan technique et financier du fonctionnement de l'unité de valorisation. Cette synthèse montre la diminution régulière de la quantité de biogaz et par voie de conséquence des recettes de vente d'électricité.

Le bilan réalisé par le Concessionnaire montre à la fois une baisse significative (de plus de 40%) de la rémunération par rapport aux montants prévisionnels des comptes d'exploitation ainsi qu'un déficit des comptes d'exploitation des derniers exercices. Le tableau ci-après détaille ces éléments :

Variation de la rémunération de ABE		2010	2011	2012	2013	2014
Rémunération prévisionnelle CEP base	€/an	2 245 370	2 384 258	2 520 858	2 651 175	2 698 918
Rémunération prévisionnelle additionnelle avenant	€/an	0	0	961 000	1 022 000	1 081 000
Total Rémunération prévisionnelle	€/an	2 245 370	2 384 258	3 481 858	3 673 175	3 779 918
Rémunération effective totale perçue	€/an	1 810 455	1 749 407	1 844 279	2 119 895	2 065 706
Variation de la rémunération totale	€/an	-434 915	-634 851	-1 637 579	-1 553 280	-1 714 212
	%	-19,37%	-26,63%	-47,03%	-42,29%	-45,35%

La Concession de Valorisation des biogaz de l'ISDnD de l'Arbois intègre dans son article 22.2 la clause de revoyure suivante :

« Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques, et pour s'assurer que la formule d'indexation est bien représentative des coûts réels, le niveau de redevance versé à la collectivité sera soumis à réexamen, dans les cas suivants :

1. A l'issue de chaque période de cinq (5) années de raccordement au réseau électrique ;
 2. Si la rémunération globale du concessionnaire a varié de plus de quinze pour cent (15%) par rapport aux montants indiqués dans les comptes prévisionnels d'exploitation ou depuis la dernière révision ;
- »

Les deux conditions précédentes étant remplies, la CPA (assistée d'un Assistant Maître d'Ouvrage) et son concessionnaire ont engagé dans le courant du 2nd trimestre 2015, d'une part l'analyse de la recevabilité de la requête du concessionnaire et d'autre part le ré-examen des clauses de rémunération de la concession.

Le déséquilibre financier de la convention trouve sa cause dans une production de biogaz en baisse régulière depuis le début d'exécution des prestations de la convention. Cette situation est due aux deux éléments suivants :

- Les tonnages de déchets traités sur l'ISDnD de l'Arbois sont assez nettement inférieurs aux prévisions formulées et mentionnés par la Collectivité dans le dossier de consultation. La production de biogaz étant directement liée à la nature et à la quantité des déchets traités, ces informations ont conduit le lauréat à surestimer la quantité de biogaz potentiellement valorisable ;

Tableau comparatif entre les tonnages prévisionnels et réellement réceptionnés sur ISDnD Arbois

BASSIN	Années	Hypothèses Cahier des charges	Tonnage Constaté	Ecart	
B1	1997	159 974	154 379	-5 595	-3,50%
B1	1998	165 706	151 135	-14 571	-8,79%
B1	1999	151 419	144 276	-7 144	-4,72%
B1	2000	161 250	147 356	-13 894	-8,62%
B2	2001	156 894	148 283	-8 611	-5,49%
B2	2002	144 131	140 247	-3 884	-2,69%
B2	2003	160 504	156 308	-4 196	-2,61%
B2	2004	185 000	134 032	-50 968	-27,55%
B2	2005	183 843	133 630	-50 213	-27,31%
B2	2006	182 705	138 518	-44 187	-24,18%
B3	2007	181 587	140 376	-41 211	-22,70%
B3	2008	180 489	147 410	-33 079	-18,33%
B3	2009	182 294	149 850	-32 444	-17,80%
B3	2010	184 117	152 920	-31 197	-16,94%
B3	2011	185 958	161 448	-24 510	-13,18%
B3	2012	187 818	148 437	-39 381	-20,97%
B3	2013	189 696	150 830	-38 866	-20,49%
B3	2014	191 593	152 037	-39 556	-20,65%
B3	2015	193 509	152 037	-41 472	-21,43%
B3	2016	195 444	152 037	-43 407	-22,21%
B3	2017	197 399	152 037	-45 362	-22,98%
B3	2018	199 373	152 037	-47 336	-23,74%
B3	2019	201 366	152 037	-49 329	-24,50%
B3	2020	203 380	152 037	-51 343	-25,24%
B3	2021	205 414	152 037	-53 377	-25,99%
B3	2022	207 468	152 037	-55 431	-26,72%
B3	2023	209 543	152 037	-57 506	-27,44%
Total		4 947 874	4 019 805	-928 069	-18,76%

- Un rendement de production de biogaz plus faible que celui qu'avait escompté le Concessionnaire.

Il est à noter qu'afin de maîtriser les nuisances olfactives du site, les Services du Pays d'Aix ont renforcé de façon anticipée le réseau de dégazage du site.

Les ouvrages entrepris, ont permis d'enrayer la chute du biogaz canalisé jusqu'à à l'unité de valorisation, sans pour autant permettre d'atteindre les niveau escomptés au moment de la conclusion de la convention. En raison, notamment des tonnages de déchets enfouis qui resteront significativement inférieurs aux prévisions, la quantité prévisionnelle de biogaz restera largement inférieure aux prévisions, ce qui ne permettra pas au concessionnaire de rééquilibrer son compte d'exploitation au cours des prochaines années.

L'écart entre les bilans prévisionnels et constatés, après cinq ans d'exploitation par Arbois BioEnergie du gisement de biogaz de l'ISDnD de l'Arbois ont pour origines :

- La non atteinte des engagements contractuels pris par la CPA en matière de quantité de déchets enfouis sur l'ISDnD ;
- Des hypothèses de captation trop optimiste prise par le concessionnaire.

Les deux parties ayant chacune des torts dans le déséquilibre financier de l'opération, dans le cadre des négociations il a été convenu que l'effort financier soit partagé équitablement entre le Pays d'Aix et son délégataire. Il est proposé sur la base d'un bilan prévisionnel de biogaz réaliste (quantités de déchets enfouis et des conditions de captage) de fixer une redevance à 0,33 €/kw pour le restant de la durée de la convention. En effet, sur la base des projections de quantité de biogaz captées et actualisées sur la durée résiduelle de la concession, les incidences financières pour les deux parties devrait être les suivantes :

- Une baisse de 47 % de la redevance perçue par le Pays d'Aix;
- Une baisse de 82 % du résultat pour le délégataire.

Il est entendu que, si le débit de biogaz effectivement capté et amené sur l'installation du Concessionnaire s'approche durablement à moins de 5% du niveau prévu au Ccompte d'Exploitation Prévisionnel initial de l'offre du Concessionnaire, à savoir $2.033 \times 0,95 = 1931 \text{ Nm}^3/\text{h}$ de biogaz sur une durée continue d'au moins 8 semaines, quelle qu'en soit la cause, la présente modification de la redevance sera immédiatement annulée.

B. L'avancée globale du projet

1. Situation administrative et réglementaire:

L'installation est en fonctionnement industriel depuis le 15 mars 2010, débutant les 15 années de la convention qui prendra donc fin le 15 mars 2025.

La mise en conformité réglementaire vis-à-vis du risque foudre a été finalisée en avril 2011. Les autres contrôles réglementaires effectués ont acté de la conformité des installations.

L'installation de Traitement des lixiviats a été réceptionnée le 4 septembre 2012 débutant la phase de mise au point de 6 mois, mais qui n'a pu aboutir en 2013 pour les raisons ci-dessus explicitée (cf. §A-2).

La mise en service industrielle de l'installation de traitement des Lixiviats a finalement été actée au 1^{er} janvier 2014.

L'avenant n°2 a été notifié à l'entreprise le 27 Novembre 2015.

2. Travaux mis en œuvre durant l'année :

L'année 2015, a été principalement consacrée au renforcement du réseau de dégazage d' l'ISDnD, en effet le Pays d'Aix a continué l'optimisation des ouvrages de captage au sein du Bassin n°3, en particulier avec la réalisation de 16 puits de dégazage renforçant ainsi le réseau de captage des Biogaz.

En ce qui concerne la plate-forme de valorisation l'année a été consacrée à la réalisation de travaux d'entretien courants (moteurs à gaz).

3. Résultats d'exploitation de l'unité de valorisation :

La phase de production industrielle de l'Installation, démarrée le 15 mars 2010, a connu sa cinquième année de fonctionnement en 2015.

L'année 2015 a vu se stabiliser la production globale de biogaz sur le site, grâce notamment aux actions structurantes menées par le Pays d'Aix. En effet, les travaux de renforcement du réseau biogaz engagé sur le Bassin n°3 ont dans un premier temps permis de compenser la baisse de production du Bassin n°2.

En 2015 l'exploitation a permis de **valoriser effectivement 10.114.500 Nm³ de biogaz** (pour 9.944.289 Nm³ en 2014), en produisant **une énergie totale de 16,3 GWh électrique** (pour 16,2 GWh en 2014) **et en évitant le rejet à l'atmosphère de l'équivalent d'environ 7000 tonnes de CO₂**. Seuls 111.089 Nm³ de biogaz ont dû être torchés et n'ont pas pu être valorisés.

Cela a induit une **recette nette pour la CPA de 652.735 €** (643.668 € en 2014).

Le taux de disponibilité moyenne de valorisation reste excellent à hauteur de 91% pour un engagement mini de 85%.

Cette disponibilité et le faible pourcentage de biogaz capté non valorisé (1,105%) nous ont permis de bénéficier du taux préférentiel pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur l'Installation de Stockage à savoir 20€/tonne au lieu de 31€/tonne. Cela a représenté effectivement **en 2015 une économie de TGAP de 1.604.735 €HT pour le Pays d'Aix** (1.462.720 €HT en 2014).

Enfin, même si la plateforme d'évaporation des lixiviats n'a pas encore atteint le régime de production industriel, **2.563 m³ de lixiviats ont été traités in-situ, ce qui représente une économie supplémentaire pour la CPA d'environ 77 000 € HT.**

En 2015, c'est ainsi un total de ressources financières supplémentaires pour la CPA d'environ 2,33 M€ que la valorisation des biogaz nous a permis de dégager (pour 2,25 M€ en 2014).

La quantité de biogaz est restée en 2015 une préoccupation majeure, en particulier au niveau de la co-génération qui est gênée par ce facteur, empêchant l'atteinte d'une performance énergétique globale de 75 % octroyant le tarif de rachat maximum (67 % d'efficacité énergétique globale obtenue en 2015).

c. Conformité des rejets atmosphériques

1. Groupes électrogènes

Les tableaux ci-après récapitulent les analyses effectuées sur les rejets atmosphériques des trois moteurs de la plate-forme de valorisation en 2015 : les concentrations sont conformes excepté de légers dépassements pour l'oxygène ; les flux de polluants rejetés par les trois moteurs sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Concentration moyenne sur gaz humide à 101,3kPa, 273 K et 5% d'oxygène	Valeurs limites	Moteurs (23 nov 2015)		
Concentrations instantanées en mg/Nm ³		Moteur 1	Moteur 2	Moteur 3
Concentration en O ₂ (%)	5	7,86	8,24	8,11
Poussières	50	7,7	1	7
NO _x en équivalent NO ₂	525	362,4	339	343,3
CO	1200	947,7	944,3	910,4
COVNM	50	21,5	18,6	50,5
Dioxines et furanes	0,1 ng/Nm ³			

2. Torchères

En 2015, les torchères ont fonctionné 22 heures pour la BG 2000 et 288 heures pour la BG 500. Au total un volume de 111 809 Nm³ de biogaz a été dépollué par torchage, ce qui représente 1,27 % du volume capté sur l'installation.

Les résultats des analyses effectuées sur les émissions atmosphériques de l'installation de valorisation des biogaz sont basés sur des volumes horaires compris entre le mois d'août 2014 et celui de septembre 2015. Les torchères ont fonctionné 32 heures pour la BG 2000 et 117h pour la BG 5000 entre ces deux dates.

Concentration moyenne sur gaz humide à 101,3kPa, 273 K et 11% d'oxygène	Valeurs limite	BG 500	BG 2000
Concentrations instantanées en mg/Nm ³		16/09/2015	16/09/15
Concentration en O ₂ (%)	11	7,827	10,192
SO ₂	300	54,93	78,25
CO	150	21,31	3,07
HCl	50	2,24	0,11
HF	4	1,08	1,22
COVNM	20	2,02	2,69
Hg et ses composés (gazeux et particulaires)	0,05	0	0,0000306
Cd + Ti et leurs composés (gazeux et particulaires)	0,05	0	0
Dioxines et furanes (ng/Nm ³)	0,1	0,00002055	ND
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V (gazeux et particulaires)	0,5	6,244	5,43

L'ensemble des analyses est conforme aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral (en concentration et flux) sauf pour les émissions en métaux lourds. Des analyses complémentaires ont été lancées pour connaître l'origine de ces dépassements. En effet, à ce jour celle-ci n'est pas connue. Des mesures réalisées sur les moteurs, le biogaz traité et sur l'unité d'évaporation des lixiviats n'ont pas permis d'expliquer ces dépassements. Un nouveau protocole de mesure est à l'étude pour être mis en place en 2016.

Flux de polluants rejetés dans l'atmosphère en g/h	Valeurs limite BG 500	Campagnes de mesure	Valeurs limite BG 2000	Campagnes de mesure
		16/09/2015		16/09/2015
SO ₂	150	5,034	600	2,609
CO	75	1,953	300	0,102
HCl	25	0,205	100	0,004
COVNM	10	0,185	40	0,09
Hg et ses composés (gazeux et particulaires)	0,025	0	0,1	0,000001
Cd + Ti et leurs composés (gazeux et particulaires)	0,025	0	0,1	0
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V (gazeux et particulaires)	0,25	0,572	1	0,181

Un dépassement des seuils réglementaires au niveau des flux de polluants rejetés par la torchère BG 500 est constaté pour les métaux lourds. En raison de la faible activité des torchères, le flux des rejets en

métaux lourds est réduit pour la BG 500 puisqu'elle a fonctionné seulement 1,3 % du volume horaire total annuel de fonctionnement de la plate-forme en 2015. La torchère BG 500 quant à elle, a fonctionné 0,40 % du volume horaire annuel.

D. Les perspectives 2016

1. Poursuite des travaux de remise en état et d'amélioration du réseau de captation pour augmenter la quantité de Biogaz

La production de Biogaz s'infléchit depuis décembre 2011. Ce constat peut être lié au gisement de Biogaz lui-même ou bien au réseau de captage. Des extensions du réseau de captage du Biogaz sur le bassin n°3 vont se perpétuer afin de densifier et donc optimiser le taux de captage du Biogaz. Ces dernières ont pour objectif d'améliorer la captation sur bassin n°3 qui constitue la réserve majeure de biogaz du site.

2. Recherche de l'origine des non conformité des rejets des torchères.

Les analyses menées en 2015 ont permis d'exclure la nature du biogaz (composition en métaux lourds..) comme étant la cause de la non-conformité des rejets, en effet si la composition du biogaz était l'origine du désordre, la concentration en métaux lourds des rejets moteurs aurait du être impactée. Or, les mesures réalisées sur le biogaz et sur les rejets des moteurs confirment que la composition du Biogaz n'est pas en cause.

La problématique ne trouve aucune explication évidente liée au fonctionnement (ou dysfonctionnement) des installations connexes aux torchères. Il a été convenu de procéder par étape afin d'éliminer des origines probables de cette dérive des rejets.

Dans ce contexte, il a été décidé de procéder a campagne de suivi de la pollution de l'environnement des torchères par des analyses d'immission afin de déterminer une éventuelle accumulation de polluants. Des coupelles de verre refermables seront utilisées et placées en amont du vent dominant, côté aval, en haut du grillage entourant les torchères et à la sortie des cheminées de ventilation des Nucléos.

3. Introduction dans la Métropole

L'exercice de la compétence est transféré de droit à la Métropole AMP à compter du 1^{er} trimestre 2016.

III. LISTE DES ANNEXES

- Rapport annuel Technique et Financier du Délégataire et ses annexes :
 - ❖ Copie de la main courante du Site
 - ❖ Rapports de visite et contrôles réglementaires
 - ❖ Éléments Financiers 2015

Centrale de Valorisation électrique du Biogaz ARBOIS BIO ENERGIES



Communauté du Pays d'Aix en Provence

Centre de Stockage des Déchets Urbains de l'Arbois

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

	COMPTE RENDU ANNUEL 2015	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	01/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°7
		Version :	3

TABLE DES MATIERES

A. COMPTE RENDU TECHNIQUE 2015

1. Tableaux de bord 2015 (performances) - Arbois Bio Energies
2. Journal d'exploitation
3. Réunions d'exploitation ABE / CPA
4. Contrôles réglementaires menés par ABE en 2015
5. Faits marquants

B. COMPTE RENDU FINANCIER – BILAN ANNUEL 2015

C. PLAN DE PROGRES 2016

ANNEXES

- Rapports de visites et autres contrôles réglementaires

- . Rejets atmosphériques
- . Vérification conformité électrique + contrôle initial plateforme lixiviats
- . Conformité foudre
- . Détection incendie
- . Extincteurs
- . Poste HT
- . Analyses légionelles

- Suivi des déchets produits sur la plateforme

- . BSD, Fiches d'attachement, bons d'enlèvement...

- Eléments financiers :

- . Déclaration 2031 – Impôts sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux)
- . Déclaration 2067 – Relève de frais généraux
- . Détails des charges à payer et produits à recevoir
- . Bilan Actif et Passif
- . Compte de résultat
- . Immobilisations
- . Amortissements
- . Provisions inscrites au bilan
- . Etat des échéances des dettes et créances
- . Résultat fiscal
- . Déficit indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles
- . Tableau d'affectation du résultat
- . Détermination des plus et moins values
- . Affectation des plus values à court terme et de fusion ou d'apport
- . Suivi des moins values à long terme
- . Détermination de la valeur ajoutée produite sur l'exercice
- . Composition du capital social
- . Filiales et participations

- Etat des investissements et Immobilisations

- Marchés de prestations

- Main courante

	COMPTE RENDU ANNUEL 2015	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	01/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°7
		Version :	3

A. COMPTE RENDU TECHNIQUE

1. Tableaux de bord 2015 (performances) - Arbois Bio Energies

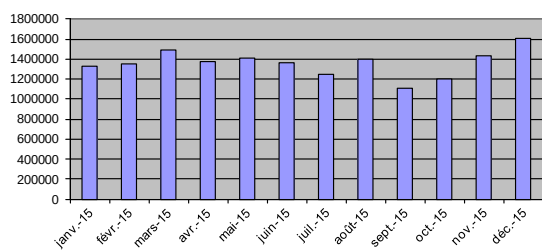
	TOTAUX OU MOYENNES	
Energie active produite (kWh)	16305459	T
Energie réactive inductive (kVArh)	231	T
Energie réactive capacitive (kVArh)	1909582	T
Consommation Biogaz (Nm3)	842875	M
Débit mensuel moyen de Biogaz valorisé (Nm3/h)	1164	M
Volume de Biogaz "Torché" (Nm3)	111809	T
% de Biogaz valorisé / % de Biogaz Capté	98,73%	M
Taux de CH4 Biogaz (%) - calculé	45,6%	M
Consommation énergétique de Biogaz (MWh)	45501	T
Rendement brut électrique (hors conso. Auxiliaires)	38%	M
Autoconsommation électrique (kWh)	963776	T
Nbre d'heures de fonctionnement GE1 (h)	6085	T
Nbre d'heures de fonctionnement GE2 (h)	5710	T
Nbre d'heures de fonctionnement GE3 (h)	3555	T
Disponibilité de la valorisation (%) (*)	91%	M
Energie thermique récupérée (MWh)	14180,4	T
Quantité de lixiviats évaporés (m3) (**)	2563	T
Quantité d'eau consommée (m3)	90	T
Sous-comptage électricité Lixiviats (kWh)	-	T

T=Totaux
M=Moyennes

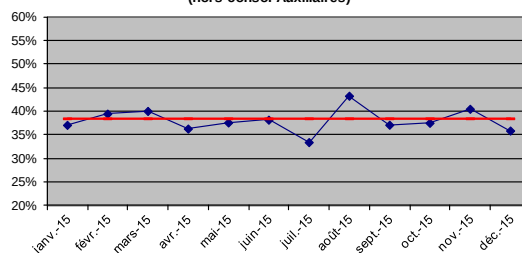


Efficacité énergétique de la plateforme en 2015 = **67 %**

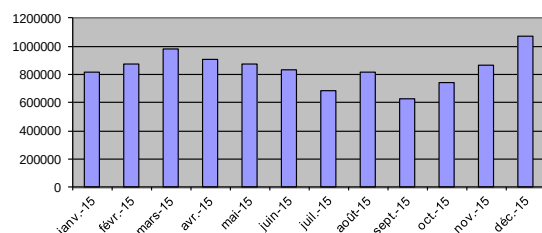
Energie active produite (kWh)



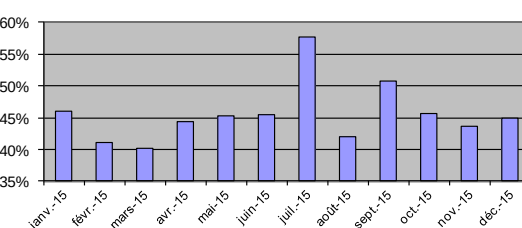
Rendement brut électrique
(hors conso. Auxiliaires)



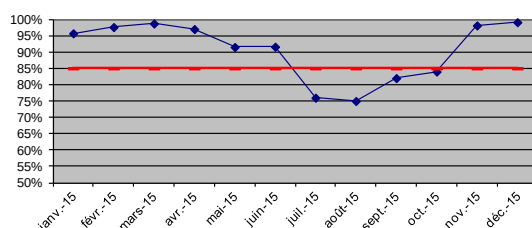
Consommation Biogaz (Nm3)



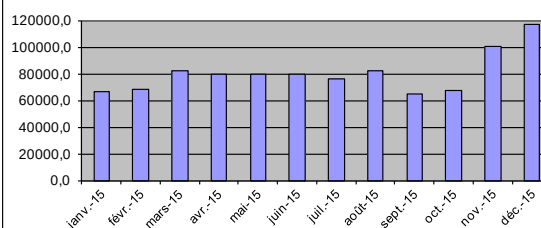
Taux de CH4 Biogaz (%) - calculé



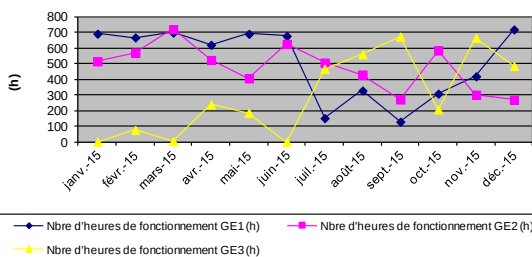
Disponibilité de la valorisation (%)



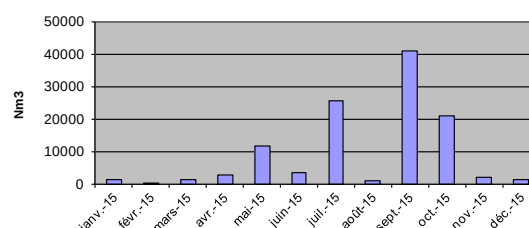
Autoconsommation électrique (kWh)



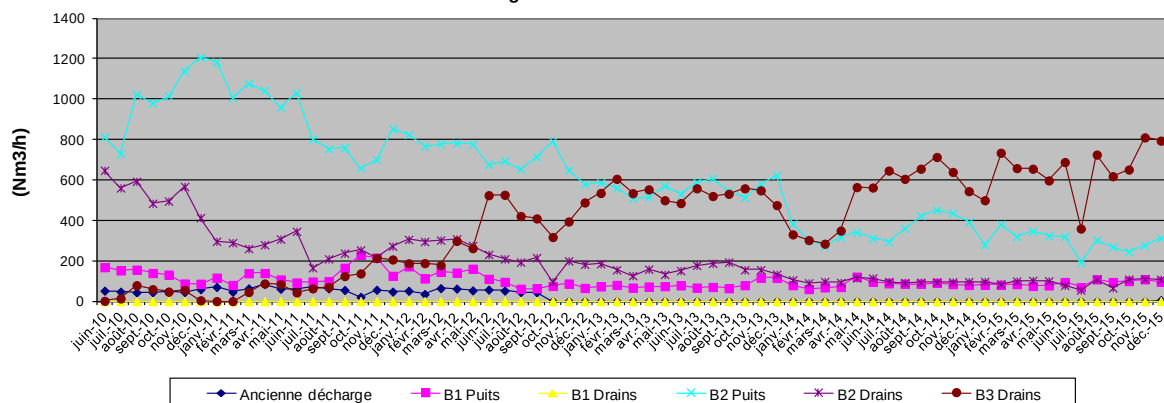
Fonctionnement des GE



Volume de Biogaz "Torché" (Nm3)

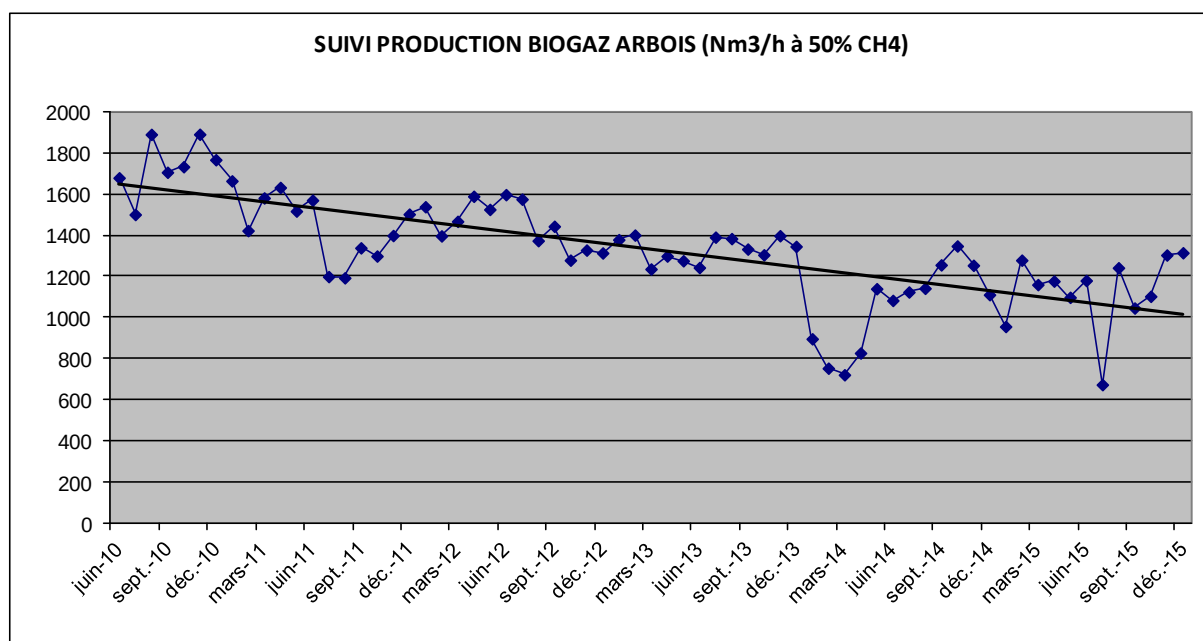


Débits Biogaz en Nm3/h à 50% de CH4



Evolution du débit de biogaz en amont plateforme (Nm3/h à 50% de CH4)

	Débits moyens de Biogaz à 50% de CH4											
	janv.-15	févr.-15	mars-15	avr.-15	mai-15	juin-15	juil.-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc.-15
Ancienne décharge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
B1 Puits	82	81	84	75	78	94	69	108	94	99	108	97
B1 Drains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B2 Puits	278	380	319	345	323	320	190	302	268	244	276	311
B2 Drains	97	84	99	102	100	78	55	107	66	109	110	108
B3 Drains	499	734	658	655	597	688	359	725	618	651	810	794
TOTAL	956	1279	1160	1177	1098	1180	673	1242	1046	1103	1304	1315



Engagements ARBOIS BIO ENERGIES

Disponibilité moyenne de valorisation 2014 = 91 %
(Engagement mini = 85%)



Rendement électrique moyen 2014 = 38,0 %
(Engagement mini = 38,5%)



Constat : Le débit de biogaz disponible en amont de la plateforme reste à un niveau tel qu'un moteur est maintenu à l'arrêt depuis l'été 2011 et que les deux autres moteurs fonctionnent à moins de 100% de charge (entre 70% et 85%). Les performances de la plateforme s'en trouvent impactées : Rendement électrique notamment.

	COMPTE RENDU ANNUEL 2015	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	01/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°7
		Version :	3

2. Journal d'exploitation (préventifs + correctifs + diverses actions notables)

Période	Commentaires
Janvier 2015	- Remplacements filtres à huile GM1, GM2 - Prélèvements d'huile GM1, GM2 - Vidange GM2 - Remplacement bougies GM1, GM2 - Visite mensuelle CLARKE - Mesures pressions intercooler GM1 et GM2 - Dépose thermomètre échangeur échappement pour remplacement - Modification des caillebotis devant les containers des groupes - Graissage des surpresseurs 1 et 2 - Réglage installation de récupération thermique lixiviats pour améliorations des rendements - Visites hebdomadaires SBE - Nettoyages filtre cuvon 3 - Dépose vannes DN 50 et DN 80 HS sur circuit cuvon 1 - Réparation sur analyseur CH4 par Siemens - Contrôle analyseur biogaz par la société SIEMENS - Relèves fin de mois
Février 2015	- Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Remplacements filtres à huile GM1, GM2 - Vidanges GM1, GM2 - Remplacement bougies GM2 - Serrage cylindre 1 Safi sur GM2 (défaut « détonation excessive ») - Visite mensuelle CLARKE - Visite CLARKE 30000h sur GM1, GM2 - Graissage des surpresseurs 1 et 2 - Travaux de mise en conformité électrique (torchères + transformateurs) - Nettoyage des filtres pompes lixiviats et modules. - Prélèvements ALPA sur les cuvons - Dépose d'un surpresseur pour envoi en entretien - Visites hebdomadaires SBE - Mise en place vannes neuves sur cuvon 1 - Réglage des températures côté lixiviats pour optimisation des rendements - Remise en état et Remise en service pompe cuvon 3 HS - Remplacement tuyauteries injections antimousse des 3 cuvons - Enlèvement de la pompe cuvon 2 pour réparation - Relèves fin de mois

	COMPTE RENDU ANNUEL 2015	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	01/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°7
		Version :	3

Mars 2015	- Prélèvements d'huile sur GM1, GM2 - Remplacement des bougies GM1 et réglage soupapes admission + échappement - Remplacement filtres à huile GM1, GM2 - Vidanges GM1, GM2 - Visite mensuelle CLARKE - Reprise de réglages sur les moteurs avec Clarke - Graissage des surpresseurs - Remise en place du surpresseur déposé après grosse révision (42151h) - Visites hebdomadaires SBE - Remplacement groupe froid sur analyseur CH4 Siemens - Remplacement du ventilateur et contacteur associé du sécheur biogaz - Nettoyage Crépines sur lignes 2 et 3 - Nettoyage des filtres et bacs antimousse des cuvons 2 et 3 - Réparation provisoire raccord ¾ électrovanne antimousse ligne 2 (HS) - Capteur torchère HS - Gros nettoyage du site - Relèves fin de mois
Avril 2015	- Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Remplacement du filtre à huile GM1, GM2, GM3 - Vidanges GM1, GM2, GM3 - Remplacement des bougies GM1, GM2 - Réglage courbe Leanox GM1, GM2, GM3 - Défaut température sur cylindre 8 du GM2 (fuite sur puits de bougie) - Visite mensuelle CLARKE - Graissage des surpresseurs - Réparation provisoire Compresseur N°2 du sécheur en défaut (intervention frigoriste COFELY) - Visites hebdomadaires SBE - Contrôle débitmètre Metra (sté Mesures et Services) - Nettoyage complet ligne 1, avec enlèvement des mailles (Sté ASTREE) - Nettoyage crépines lignes 2 et 3 - Nettoyage des 3 cuvons lixiviats (Sté ASTREE) - Réglage pour optimisation rendement thermique - Relèves fin de mois

Période	Commentaires
Mai 2015	- Prélèvements d'huile sur GM1, GM2, GM3 - Vidange GM1 - Remplacement des filtres à huile GM1, GM2 - Visite mensuelle CLARKE - Divers pbs en début de mois sur les moteurs nécessitant interventions CLARKE : . GM1 : pb de démarrage aéro . GM2 : fuite sur puits de bougie cylindre 8 . GM3 : pb de thermocouples, de bobines d'allumage, de carte automate... - Remplacement bougies GM1 et GM3 - Sablage bougies - Remplacement d'un thermocouple sur GM2 - Pose caillebotis à proximité du GM3 - Maintenance des torchères (Sté ERA Environnement) + contrôle et essais - Graissage des surpresseurs - Remplacement relais sur sécheur en défaut et prévoir remise en état ventilateur (intervention frigoriste COFELY + Sté MRC) - Visites hebdomadaires SBE - Prélèvements ALPA sur les cuvens - Nettoyage des cuvens 2 et 3 - Nettoyage des filtres lixiviats - Nettoyage crépines lignes 2 et 3 - Passage désherbant autour de la lagune et des transformateurs - Débroussaillage de toute la plateforme - Evacuation de 10 containers par Veolia (bidons + filtres modules) - Relèves fin de mois
Juin 2015	- Prélèvement d'huile sur GM1, GM2 - Vidanges et Remplacement des filtres à huile GM1, GM2 - Graissage alternateur GM1 - Remplacement sonde température cylindre 12 du GM2 - Visite mensuelle CLARKE - Réglage courbe leanox - Maintenance cellules 20 kV (Sté INEO) - Arrêt ERDF pour travaux HT le 23/06 - Défaut centrale incendie (prévoir remplacement batterie) - Graissage des surpresseurs - Fin de la remise en état du ventilateur du sécheur (remplacement contacteur) - Remise en service supervision TOPKAPI suite à pb d'accès (intervention Dept technique COFELY) - Visite trimestrielle de contrôle PRODEVAL - AEROE - Nettoyage crépine lixiviats ligne 3 - Exercice annuel pompiers - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois

Période	Commentaires
Juillet 2015	- Prélèvements d'huile sur GM1, GM2, GM3 - Remplacement filtre à huile GM3 - Remplacement culasse N°10 sur GM2 - Contrôle fonctionnement centrale incendie (Sté DEF) – Prévoir le remplacement de 2 batteries - Nettoyage filtres lixiviats - Mise en place du second surpresseur déposé pour révision (24335h) - Réparation sur serrure transfo 20 kV (Sté INEO) - Remplacement onduleur centrale gaz HS - Désherbage plateforme - Graissage des surpresseurs - Prélèvements pour analyses légionelles sur les cuivons - Mise en place d'un second flotteur sur cuvon 3 suite à débordement - Mise en service du ventilateur d'aération de l'armoire élec station gaz - Nettoyage échangeurs de récupération côté fumées (Sté DURANTE ACTION RAMONAGE) - Arrêt total d'installation pour travaux sur ligne gaz par la CPA (Sté PRODEVAL) - Remplacement d'une carte automate HS sur la commande des pompes lixiviats - Nettoyage surface cuvon 3 - Visite mensuelle CLARKE - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois
Août 2015	- Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Remplacement filtre à huile GM1, GM2, GM3 - Vidanges GM2, GM3 - Remplacement des 2 pressostats de sécurité gaz sur GM1 - Remplacement des 4 batteries du GM3 - Reprise réglage « tringlerie papillon » sur GM2 - Intervention CLARKE suite à : . une fuite sur les cylindres 4 et 5 du GM2 . défaut sur cylindres 11 et 12 du GM3 - Remplacement des bougies du GM3 - Evacuation de 2000L d'huile usagée - Rangement et évacuation déchets du site - Nettoyage plateforme - Visite de contrôle centrale incendie par la sté DEF (suite et fin) - Visite mensuelle CLARKE - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois

Période	Commentaires
Septembre 2015	- Prélèvements d'huile sur GM1, GM2, GM3 - Remplacement filtre à huile GM1, GM3 - Vidanges GM1, GM3 - Remplacement bougie cylindre 11 du GM2 - Remplacement pompe remplissage moteur GM2 - Contrôle de pollution GM2 (Sté CATTEC) - Travaux de remplacement des silencieux GM1 et GM3 - Decooking GM1 et GM2 - Visite mensuelle CLARKE - Réglages courbes leanox moteurs - Sablage de bougies - Evacuation de 1200L d'huiles usagées (Sté SEVIA) - Nettoyage et curage Lagune (Sté ASTREE) - Contrôle étanchéité de la bâche de la lagune (piloté par CPA) - Travaux sur réseaux biogaz par CPA via Sté PRODEVAL (arrêt plateforme le 2/09) - Visites hebdomadaires SBE - Nettoyage crépine ligne 3 - Relèves fin de mois
Octobre 2015	- Prélèvements d'huile GM1, GM2 - Remplacement des batteries GM2 - Remplacement des batteries pour auto-maintien des cellules HT - Fin du decooking GM1 - Décooking GM3 - Remplacement durites GM1 et GM3 au niveau de l'échangeur Eau - Huile - Graissage alternateur GM2 - Visite mensuelle CLARKE - Ligne 3 : Remplace sonde module HS - Dépannage et remise en service centrale DEF après plantage complet suite à orages - Pompage flaques lixiviats + Puits + cuivons 1 et vidange dans la lagune (Sté ASTREE) - Sectionnement d'un câble HTA lors de travaux CPA (coupure 20 kV) - Visites hebdomadaires SBE - Ouverture et fermeture de nouveaux puits biogaz (constat = qté de gaz supplémentaire insatisfaisante) - Relèves fin de mois

Période	Commentaires
Novembre 2015	- Arrêt plateforme pour travaux sur HT + réseau gaz (coupe 20 kV par ERDF le 3/11) - Prélèvements d'huile GM1, GM2 et GM3 - Contrôle Masterpack GM1, GM2, GM3 (Sté CLARKE et Sté SCHNEIDER) - Vidanges GM2, GM3 - Remplacement filtres à huile GM1, GM2, GM3 - Remplacement filtre à air, filtre à gaz et filtre reniflard du GM1 - Remplacement prise de prélèvement d'huile GM1 - Contrôle des rejets fumées GM3 (Sté APAVE) - Visite mensuelle CLARKE - Réglages courbes leanox - Travaux sur silencieux GM2 (Sté CLARKE) - Mise en place de pots à condensats et de compensateurs sur les 3 silencieux (Sté sous-traitante de CLARKE) - Graissage des surpresseurs - Visite de maintenance et de contrôle des torchères (Sté ERA Environnement) - Evacuation huile usagée (Sté SEVIA) - Remplacement carte sur centrale incendie (Sté DEF) - Visites hebdomadaires SBE - Capteur de niveau lagune HS (remplacement programmé) - Travaux électrique menés sur la zone lixiviats - Nettoyage crépine lixiviats ligne 3 - Nettoyage filtres lixiviats lignes 2 et 3 - Réalisation d'une dalle béton à proximité de la zone de nettoyage des mailles - Pose d'une clôture grillagée autour de la lagune (amélioration sécurité) - Travaux de tuyauteries sur ligne 1 lixiviats (modification système de pompage cuvons) - Relèves fin de mois
Décembre 2015	- Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Remplacement filtre à huile GM1 - Vidanges GM1 - Graissage alternateur GM3 - Remplacement des bougies du GM1, GM2, GM3 - Remplacement culasse N°10 GM3 - Remplacement variateur de fréquence sur ventilateur GM2 - Visite mensuelle CLARKE - Réglages courbes leanox - Graissage des surpresseurs - Nettoyage crépine lixiviats ligne 3 - Dépose buses ligne 1 pour nettoyage - Nettoyage des tuyauteries lixiviats et des mailles de la ligne 1 - Visites hebdomadaires SBE - Remplacement du ballon d'expansion du circuit BT et raccordement - Suite et fin des travaux sur ligne 1 lixiviats (système de pompage cuvons) - Suite et de la réalisation de la dalle béton sur la zone lixiviats - Relèves fin de mois

	COMPTE RENDU ANNUEL 2015	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	01/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°7
		Version :	3



Ce tableau est extrait du journal d'exploitation tenu sur site. Il n'est pas exhaustif. Par souci de synthèse, il ne reprend pas les opérations de conduites régulières de type : basculement des moteurs, dysfonctionnements mineurs, gestion des flux de produits, etc...

Estimatif des temps passés sur site (maintenance / exploitation 2015)



	COFELY	: 3200 heures
	SBE	: 400 heures
	CLARKE	: 500 heures
	ASTREE	: 15 heures
	AEROE	: 15 heures

 *APAVE, MESURES ET SERVICES, ACTION RAMONAGE, SEVIA, VEOLIA ENVIRONNEMENT, SIEMENS, ENDRESS HAUSER, etc... : Quelques heures par prestataire.*

3. Réunions d'exploitation ABE / CPA

☞ 5 réunions tenues en 2015 aux dates suivantes : 13/2, 5/5, 1/7, 1/10 et 30/12.

	COMPTE RENDU ANNUEL 2015	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	01/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°7
		Version :	3

4. Contrôles réglementaires menés par ABE en 2015

Les contrôles réglementaires suivants ont été menés courant 2015 sur la plateforme :

Fréquence	Contrôle	Date de réalisation	Organisme
Mensuelle	Prélèvement et analyses légionelles	A jour (<i>hors période d'arrêt des modules</i>)	ALPA puis CARSO
Annuelle	Extincteurs	26/02/2015	PARFEU AMCI
Annuelle	Vérification des installations électriques	13/10/2015	APAVE
Annuelle	Vérification des installations de protection contre la foudre	12/01/2016	APAVE
Annuelle	Contrôle et maintenance du poste HT	19/11/2015	INEO
Annuelle	Contrôle centrale de détection incendie	28/07/2015	DEF
Annuelle	Rejets atmosphériques moteurs	24/11/2015	APAVE



Les rapports de contrôles réglementaires sont annexés au présent rapport.

5. Faits marquants

L'année 2015 a été marquée :

- Par la poursuite de la baisse du volume de biogaz en amont de la plateforme jusqu'au mois d'octobre puis par une reprise à compter d'octobre avec l'ouverture de nouveaux puits au B3.
- Par la réalisation de gros travaux sur les 3 moteurs en septembre et octobre (suite à des problèmes de fiabilité et de performance) : Decooking, remplacement des silencieux, contrôles matériels, etc...
- Par l'envoi en grosse révision des 2 surpresseurs
- Par 2 débordements constatés sur le cuvon 3 lixiviats et concomitants avec l'apparition de flaques de lixiviats en contrebas du chemin longeant la plateforme.
- Par la renégociation des dispositions tarifaires de la convention de concession au regard des résultats financiers d'Arbois Bio Energies fortement impactés par le manque de biogaz (signature de l'avenant N°2 à la convention).

	COMPTE RENDU ANNUEL 2015	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	01/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°7
		Version :	3

B. COMPTE RENDU FINANCIER – BILAN ANNUEL 2015

COFELY "S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES"

2015

CSDU ARBOIS BIOGAZ

Début du contrat le 15/03/2010

REMUNERATION BASE CPA	37,5	€/MWh		
Coefficient Révision contrat EDF	1,08801	au	1er novembre	2014
REMUNERATION CPA révisée	40,8	€/MWh	de jan à oct	2015
Coefficient Révision contrat EDF	1,08851	au	1er novembre	2015
REMUNERATION CPA suite avenant n°2	33,0	€/MWh	à compter du 1/12/2015	
REMUNERATION CPA avenant n° 2 révisée	33,0	au	1er novembre	2015

2015	PRODUCTION ELECTRICITE	FACTURE CLIENT CPA	REDEVANCE CPA (1/2 Résultat Compte Lixiviats)
	MWh	€	€
Janvier	1 327,827	54 175,34 €	
Février	1 347,468	54 976,69 €	
Mars	1 490,826	60 825,70 €	
Avril	1 378,161	56 228,97 €	
Mai	1 405,379	57 339,46 €	
Juin	1 365,038	55 693,55 €	
Juillet	1 245,156	50 802,36 €	
Août	1 398,580	57 062,06 €	
Septembre	1 110,515	45 309,01 €	
Octobre	1 200,453	48 978,48 €	
Novembre	1 429,936	58 341,39 €	
Décembre	1 606,119	53 001,93 €	
Total	16 305,458	652 734,96 €	- €



(Reste à intégrer le compte d'exploitation lixiviats 2014-2015)

	COMPTE RENDU ANNUEL 2015	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	01/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°7
		Version :	3

C. PLAN DE PROGRES 2016

1. Entreprendre les actions nécessaires pour regagner du biogaz (travaux, maintenance & exploitation) ➡ Actions conjointes CPA et ABE
 - a. Ouverture de nouveaux puits
 - b. Travaux sur collecteur B3
 - c. Remise à niveau des réseaux de l'ancienne décharge et du B1
 - d. Accroître les prestations de suivi des réseaux (prestations SBE)
 - e. Poursuivre les réunions tripartites ABE/CPA/SBE
 - f. Réaliser des audits et reprises de réglages trimestriels sur les réseaux

NB : Une meilleure captation de biogaz permettra également de réduire les nuisances olfactives sur le site.
2. Evaluer l'efficacité du nouveau système de pompage des lixiviats dans le cuvon 1 et le déployer sur les autres cuvons si l'essai est concluant. L'objectif reste d'améliorer la fiabilité du système d'évaporation et ainsi augmenter le volume de lixiviats évaporés ➡ Actions ABE
3. Poursuivre les actions d'optimisation de la conduite de l'installation pour gagner en rendement thermique et améliorer ainsi l'efficacité énergétique globale de l'installation de cogénération (tenue de réunions mensuelles internes dédiées) ➡ Actions ABE
4. Modifier le système de gestion des niveaux des cuvons lixiviats pour une meilleure fiabilité ➡ Mise en place d'une gestion par ultrasons (Action : ABE)
5. Comprendre les origines du dépassement des VLE sur les torchères (pour les métaux lourds) et résoudre le problème.

	COMPTE RENDU ANNUEL 2015	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	01/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°7
		Version :	3

ANNEXES

Rapports de visites et autres contrôles réglementaires

Suivi des déchets produits sur la plateforme

Eléments financiers

Etat des investissements et Immobilisations

Marchés de prestations

Main courante

N° Contrat : 20014074 (fin le 28/03/2017/a)
N° Client : C192639
Nom client : GDF SUEZ E.S. - COFELY SUD EST
Adresse d'intervention : (20017601)
CHANIER VALORISAT BIOGAZ
COFELY EDF SUEZ - AKOIS
13480 CABRIES

Installation/complément
Vérification ☒ PREV
Remise en état ☐
Adresse de facturation : GDF SUEZ E.S. - COFELY SUD EST
CSP LYON FOURNISSEURS
264 L. GARIBOLDI
IMMEUBLE LE MADURA
69488 Lyon cedex 02

Date d'intervention : 26 / 02 / 15
Appel N° : 101288854
Tournée N° 296727
Nom du contact : M^r DESPONT
Téléphone : 06.77.04.82.37
N° contrat Client : AUCUN
Type contrat : Vérification + Pièces Détachées + Frais

Technicien : LARONNE BENOT
Accompagné de :
Société : EUROFEU SERVICES
Service / Agence : Cavillon
Autres parcs
Mois anniversaire : Mars
Date d'intervention précédente:
page 1 / 3

Accessibilité correcte ☒
Plan de prévention spécifique ☐
BON DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

Tarif : GDF-SUEZ
Site en travaux ☐

Devis en cours :

N°		Type									Intervention précédente																Opérations effectuées lors de l'intervention (5)																																				
Ordre	Ext	Matériel	PP (1)	Batiment	Niv	Emplacement	MS (2)	Marque (3)	Gamme	P (4)	CO	J	A	R	CG	G	P	TR	L	TE	D	V	M	ES	RF	N	Et	Sc	CC	DR (6)																																	
1	3	Co2 Skg	X	EXT		Containeurs TGBT	09	EU																																																							
2	4	Co2 Skg	X	EXT		Containeurs TGBT	09	EU																																																							
3	5	Co2 10kg	X	EXT		Zone tambo	10	EU																																																							
4	6	9kg ABC		EXT		Zone Moteurs Co2	10	EU																																																							
5	7	50kg ABC		EXT		Zone Moteurs Co2	10	EU																																																							
6	8	9kg ABC		EXT		Co2 Co2 Extérieurs	10	EU																																																							
7	10	Co2 Skg	X	Intérieurs		Moteurs Co2 TGBT	10	EU																																																							
8	13	9kg ABC		EXT		Zone torches + S	10	EU																																																							

(1) PP : O si Pression Permanente
(2) Année : Année de mise en service
(3) Marque : EU = EUROFEU, SI = SICAL, DE = DESAUEL, GI = GENERAL INCENDIE, PA = PARFLAM, DU = DUBERNARD, etc.
(4) Particularités : ST si l'extincteur appartient à un Stock Tampon, V pour véhicule, B pour bateau, D pour une douille A pour un automatique, E pour engin de maintenance, C pour couverture anti-feu, P pour Plan et BS pour Bac à sable
(5) Je-Joint, A-Agent Extincteur, R-Recharge Suite à Utilisation, CG-Cartridge Gaz, G-Goupille, P-Perçuteur, TR-Trombon, L = Lance, TE = Tête, D = Diffuseur, V = Vane Mano, M = Mano, ES = Echange Standard, RF-Réformé, N=Neuf, Ei = Etiquette, Sc = Scelle, CC=Code commentaire
(6) DR : Année de dernière recharge

Observations :
GDF SUEZ - E.S. - COFELY Services
Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45

Total page :
Date / Visas du Technicien et du Client
Signature Registre ☒

MAD
Christian Desponts 06 77 04 82 37
M DESPONTS : 06.77.04.82.37
Bd N° 71060 du 27/03/14



**GDF SUEZ E.S COFELY SERVICES
PARC DE LA BASTIDE BLANCHE
BATIMENT A3 - BP 252
13747 VITROLLES**

A l'attention de M. DESPONTS

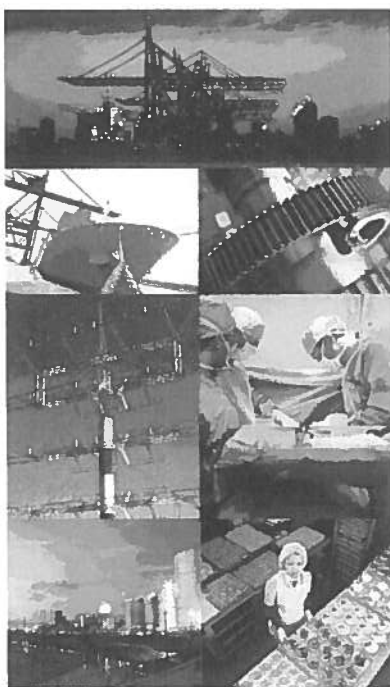
CONTRÔLE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Rapport N° : 8926234-001-1

Code Prestation : E5200

**Lieu d'intervention : GDF SUEZ E.S COFELY SERVICES
PARC DE LA BASTIDE BLANCHE
BATIMENT A3 - BP 252
13747 VITROLLES**

Date d'intervention : 23 et 24/11/15



**APAVE Sud-Europe S.A.S
Agence de Chateauneuf Les Martigues
ZAC de la Valampe
Avenue Château Laugier
13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
Tél : 04.42.10.90.10 - Fax : 04.42.79.86.08**

APAVE Sud-Europe SAS
Agence de Chateauneuf Les Martigues
ZAC de la Valampe
Avenue Château Laugier
13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
Tél : 04.42.10.90.10 - Fax : 04.42.79.86.08

Lieu d'intervention : GDF SUEZ E.S COFELY SERVICES
PARC DE LA BASTIDE BLANCHE
BATIMENT A3 - BP 252
13747 VITROLLES

Date d'intervention : 27/11/15

CONTRÔLE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

RAPPORT D'ESSAI N° 8926234-001-1

Adresse(s) d'expédition :

1 Ex PARC DE LA BASTIDE BLANCHE
BATIMENT A3 - BP 252
13747 VITROLLES

A l'attention de **M. DESPONTS**
christian.desponte@cofely-gdfsuez.com

Intervenant :

N. CHRISTOPHE

Signataire du rapport :

O. MICHEL

Signature :

O. MICHEL


Interlocuteur site :

M. DESPONTS

Rendu compte à :

M. DESPONTS

Pièces jointes : 1



Accréditation n° 1-1457
Liste des sites accrédités et
portée disponibles sur
www.cofrac.fr

Sommaire

1	SYNTHESE DES RESULTATS.....	3
1.1	Moteur 1	3
1.1.1	Observations	3
1.1.2	Influence des écarts sur les résultats	3
1.2	Moteur 2	3
1.2.1	Observations----WRD_SYNTHESE_OBSERVATIONS_TABLEAU	3
1.2.2	Influence des écarts sur les résultats	3
1.3	Moteur 3	3
1.3.1	Observations	3
1.3.2	Influence des écarts sur les résultats	3
2	GENERALITES.....	4
2.1	Objectif	4
2.1.1	Ecart par rapport à la commande	5
2.2	Description	6
2.3	Exploitation du rapport.....	6
2.4	Documents de référence	6
3	PROTOCOLE D'INTERVENTION	7
3.1	Méthodologie	7
3.2	Déroulement des mesures.....	7
4	RESULTATS ET COMPARAISONS AUX VALEURS REGLEMENTAIRES	7
4.1	Préambule	7
4.2	Moteur 1	8
4.2.1	Résultats	8
4.3	Moteur 2	9
4.3.1	Résultats	9
4.4	Moteur 3	10
4.4.1	Résultats	10
	ANNEXE 1 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	11
	ANNEXE 2 METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE	15
	ANNEXE 3 INCERTITUDES ET CONDITIONS DE VALIDATION DES MESURES	19
	ANNEXE 4 RESULTATS DETAILLES	23
	PIECES JOINTES.....	41

Pièces Jointes Références

Rapport d'essai n° 71204_1_a

1 SYNTHÈSE DES RESULTATS

1.1 Moteur 1

1.1.1 Observations

Aucune observation n'est à signaler, voir le détail des résultats au §4

1.1.2 Influence des écarts sur les résultats

- ✓ Faibles écarts constatés (voir annexe 1). Pas d'influence sur le jugement de conformité.

1.2 Moteur 2

1.2.1 Observations

Aucune observation n'est à signaler, voir le détail des résultats au §4

1.2.2 Influence des écarts sur les résultats

- ✓ Faibles écarts constatés (voir annexe 1). Pas d'influence sur le jugement de conformité.

1.3 Moteur 3

1.3.1 Observations

Aucune observation n'est à signaler, voir le détail des résultats au §4

1.3.2 Influence des écarts sur les résultats

- ✓ Faibles écarts constatés (voir annexe 1). Pas d'influence sur le jugement de conformité.

2 GENERALITES

2.1 Objectif

Dans le cadre :

- ✓ du contrôle réglementaire par un organisme agréé par le ministère en charge des installations classées et conformément :
 - à l'arrêté préfectoral régissant vos installations,
- ✓ APAVE a été chargé de procéder à des contrôles sur des rejets atmosphériques.

Les intervenants APAVE cités dans ce rapport sont qualifiés pour les missions de mesures à l'émission.

L'APAVE est agréée par le ministre chargé des installations classées par l'Arrêté du 28/05/2015 (J.O. du 16/05/2015).

Le détail des agréments de l'agence de Chateaufort Les Martigues en charge des prélèvements est fourni ci-après.

Prélèvement des poussières dans une veine gazeuse.	Prélèvement et analyse des composés organiques volatils totaux	Prélèvement de mercure (Hg).	Prélèvement d'acide chlorhydrique (HCl).	Prélèvement d'acide fluorhydrique (HF).	Prélèvement de métaux lourds autres que le mercure	Prélèvement de dioxines et furannes dans une veine gazeuse .	Prélèvement d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).	Prélèvement du dioxyde de soufre (SO ₂).	Prélèvement et analyse des oxydes d'azote (NO _x).	Prélèvement et analyse du monoxyde de carbone (CO).	Prélèvement et analyse de l'oxygène (O ₂).	Détermination de la vitesse et du débit-volume.	Prélèvement et détermination de la teneur en vapeur d'eau.	Prélèvement de l'ammoniac (NH ₃).
1a	2	3a	4a	5a	6a	7	9a	10	11	12	13	14	15	16a

Le détail des agréments du laboratoire de Chateaufort Les Martigues en charge des analyses est fourni ci-après.

Quantification des poussières dans une veine gazeuse.	Analyse de mercure (Hg).	Analyse d'acide chlorhydrique (HCl).	Analyse d'acide fluorhydrique (HF).	Analyse de métaux lourds autres que le mercure	Analyse du dioxyde de soufre (SO ₂).	Analyse de l'ammoniac (NH ₃).
1b	3b	4b	5b	6b	10b	16b

Pour chaque installation, le tableau suivant indique le nombre de mesures réalisées pour chacun des paramètres :

Paramètre (* analyse sous-traitée)	Moteur 1	Moteur 2	Moteur 3
Température	1 essai(s) ponctuel(s)	1 essai(s) ponctuel(s)	1 essai(s) ponctuel(s)
Vitesse, débit	1 essai (s) ponctuel (s)	1 essai (s) ponctuel (s)	1 essai (s) ponctuel (s)
Humidité (H2O)	1 essai de 90 min	1 essai de 90 min	1 essai de 90 min
Dioxyde de carbone (CO2)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min
Oxygène (O2)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min
Poussières	1 essai de 90 min	1 essai de 90 min	1 essai de 90 min
Oxyde de soufre (SO2)	1 essai de 90 min	1 essai de 90 min	1 essai de 90 min
Oxydes d'azote (NOx)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min
Monoxyde de carbone (CO)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min
Composés Organiques Volatils Totaux (COVT)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min
Méthane (CH4)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min
Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min

La prestation d'analyse de polluants est sous-traitée :
au laboratoire APAVE accrédité

2.1.1 Ecart par rapport à la commande

Cette prestation est conforme à notre proposition référencée 31742297.

2.2 Description des installations

La description des installations et leurs écarts éventuels par rapport aux référentiels normatifs de mesure se trouve en annexe 1.

2.3 Exploitation du rapport

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les résultats du présent rapport d'essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à l'essai au moment des mesures.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont alors identifiées par le symbole "O" au § 4.

2.4 Documents de référence

Textes réglementaires :

Arrêté du 11 mars 2010 « portant modalité d'agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère ».

Arrêté du 7 juillet 2009 « relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence ».

Document LAB REF 22 du COFRAC « Exigences spécifiques Qualité de l'air – Emissions de sources fixes ».

GA X43-551 : Qualité de l'air – Emissions de sources fixes – Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée.

GA X43-552 : Qualité de l'air – Emissions de sources fixes – Elaboration des rapports d'essais pour les mesures à l'émission.

3 PROTOCOLE D'INTERVENTION

3.1 Méthodologie

Les méthodologies de prélèvement et analyse des composés cités au paragraphe 2.1 sont précisées en annexe 2 et dans le rapport d'analyse en pièces jointes.

Certains éléments de validation des méthodologies non spécifiques à la présente prestation ne sont pas fournis dans ce rapport. Ils sont disponibles sur demande auprès APAVE.

3.2 Déroulement des mesures

Installation	Conditions de fonctionnement lors des essais:
Moteur 1	Aucune information fournie
Moteur 2	Aucune information fournie
Moteur 3	Aucune information fournie

4 RESULTATS ET COMPARAISONS AUX VALEURS REGLEMENTAIRES

4.1 Préambule

Les principaux résultats sont rassemblés dans le(s) tableau(x) ci-après. Les résultats détaillés sont en annexe 4.

Les incertitudes (incluant les prélèvements et les analyses) sont fournies en annexe 3.

Pour chaque paramètre mesuré, la valeur fournie dans les tableaux ci-après est égale à la moyenne arithmétique de tous les résultats obtenus lorsque plusieurs mesures ont été effectuées.

Lorsque la mesure est inférieure à la limite de détection, la valeur mesurée est prise égale à zéro.

Lorsque la mesure est inférieure à la limite de quantification, c'est la moitié de cette limite qui est prise en compte dans les calculs.

Lorsque la valeur de la mesure est inférieure à la valeur du blanc, c'est cette dernière qui est prise en compte dans les résultats.

Les concentrations et les débits sont exprimés dans les conditions normalisées (101,3 kPa, 273 K) symbolisées par « m_0^3 ».

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

La déclaration de conformité est réalisée sous accréditation si la mesure correspondante est réalisée sous accréditation.

Pour les paramètres dont les valeurs limites n'ont pas été fournies, aucune déclaration de conformité n'a été réalisée.

4.2 Moteur 1

4.2.1 Résultats

Désignation	Unité	COFRAC	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site		VLE ⁽¹⁾	
		Oui/Non					Valeur	C/NC ⁽²⁾	Valeur	C/NC ⁽²⁾
Date des mesures	-	-	23-nov-15			-	-	-	-	-
Température fumées	°C	N	286,7			287	-	-	-	-
Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	O	7,79	7,87	7,92	7,86	-	-	-	-
Teneur en CO ₂ (sur gaz sec)	%	N	11,36	11,32	11,26	11,3	-	-	-	-
Humidité volumique	%	O	5,5	5,5	5,5	5,5	-	-	-	-
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	O	22,1			22	-	-	-	-
Débit ramené aux conditions réglementaires sans correction d'O ₂ ou de CO ₂	m ³ /h	O	10 196			10 196	-	-		
Composés			Concentration sur gaz sec à 5 % de O ₂				Valeur	C/NC ⁽²⁾	Valeur	C/NC ⁽²⁾
Monoxyde de carbone (CO)	mg/m ³	O	952,85	948,48	941,88	947,7	-	-	1200	C
	Kg/h	O	8,02	7,99	7,93	7,98	-	-	-	-
Oxydes d'azote (NOx en éq NO ₂)	mg/m ³	O	363,02	368,41	355,74	362,4	-	-	525	C
	Kg/h	O	3,06	3,10	3,00	3,05	-	-	-	-
COV totaux (COVt en éq C)	mg/m ³	O	811,92	814,35	863,89	830,1	-	-	-	-
	Kg/h	O	6,8	6,9	7,3	7,0	-	-	-	-
Méthane (CH ₄ en éq CH ₄)	mg/m ³	O	1 040,2	1 050,5	1 072,6	1 054,5	-	-	-	-
	Kg/h	O	8,8	8,8	9,0	8,9	-	-	-	-
COV non méthaniques (COVnm en éq C)	mg/m ³	O	19,7	21,4	23,4	21,5	-	-	-	-
	Kg/h	O	0,17	0,18	0,20	0,18	-	-	-	-
Poussières totales	mg/m ³	O	7,7	-	-	7,7	0,00	-	-	-
	Kg/h	O	0,06	-	-	0,06	-	-	-	-
Oxydes de Soufre (SO ₂)	mg/m ³	O	462,9	-	-	462,9	0,20	-	-	-
	Kg/h	O	3,9	-	-	3,9	-	-	-	-

(1) VLE : Valeur Limite d'Emission

(2) C : Conforme, NC : Non Conforme

4.3 Moteur 2

4.3.1 Résultats

Désignation	Unité	COFRAC	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site		VLE ⁽¹⁾	
		Oui/Non					Valeur	C/NC ⁽²⁾	Valeur	C/NC ⁽²⁾
Date des mesures	-	-	23-nov-15			-	-	-	-	-
Température fumées	°C	N	288,0			288	-	-	-	-
Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	O	8,23	8,26	8,22	8,24	-	-	-	-
Teneur en CO ₂ (sur gaz sec)	%	N	10,97	10,94	10,95	11,0	-	-	-	-
Humidité volumique	%	O	6,4	6,4	6,4	6,4	-	-	-	-
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	O	30,9			31	-	-	-	-
Débit ramené aux conditions réglementaires sans correction d'O ₂ ou de CO ₂	m ³ /h	O	14 122			14 122	-	-		
Composés			Concentration sur gaz sec à 5 % de O ₂				Valeur	C/NC ⁽²⁾	Valeur	C/NC ⁽²⁾
Monoxyde de carbone (CO)	mg/m ³	O	944,28	941,45	947,26	944,3	-	-	1200	C
	Kg/h	O	10,6	10,6	10,7	10,6	-	-	-	-
Oxydes d'azote (NOx en éq NO ₂)	mg/m ³	O	332,09	334,79	350,00	339,0	-	-	525	C
	Kg/h	O	3,74	3,77	3,94	3,82	-	-	-	-
COV totaux (COVt en eq C)	mg/m ³	O	913,58	866,20	861,48	880,4	-	-	-	-
	Kg/h	O	10,3	9,8	9,7	9,9	-	-	-	-
Méthane (CH ₄ en eq CH ₄)	mg/m ³	O	1 128,8	1 108,5	1 094,2	1 110,5	-	-	-	-
	Kg/h	O	13	12	12	13	-	-	-	-
COV non méthaniques (COVnm en eq C)	mg/m ³	O	19,9	15,8	20,0	18,6	-	-	-	-
	Kg/h	O	0,22	0,18	0,23	0,21	-	-	-	-
Poussières totales	mg/m ³	O	1,0	-	-	1,0	0,00	-	-	-
	Kg/h	O	0,01	-	-	0,01	-	-	-	-
Oxydes de Soufre (SO ₂)	mg/m ³	O	793,7	-	-	793,7	0,29	-	-	-
	Kg/h	O	8,9	-	-	8,9	-	-	-	-

(1) VLE : Valeur Limite d'Emission

(2) C : Conforme, NC : Non Conforme

4.4 Moteur 3

4.4.1 Résultats

Désignation	Unité	COFRAC	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site		VLE ⁽¹⁾	
		Oui/Non					Valeur	C/NC ⁽²⁾	Valeur	C/NC ⁽²⁾
Date des mesures	-	-	24-nov-15			-	-	-	-	-
Température fumées	°C	N	250,3			250	-	-	-	-
Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	O	8,08	8,11	8,15	8,11	-	-	-	-
Teneur en CO ₂ (sur gaz sec)	%	N	11,17	11,15	11,10	11,1	-	-	-	-
Humidité volumique	%	O	6,2	6,2	6,2	6,2	-	-	-	-
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	O	29,5			29	-	-	-	-
Débit ramené aux conditions réglementaires sans correction d'O ₂ ou de CO ₂	m ³ /h	O	14 532			14 532	-	-		
Composés			Concentration sur gaz sec à 5 % de O ₂				Valeur	C/NC ⁽²⁾	Valeur	C/NC ⁽²⁾
Monoxyde de carbone (CO)	mg/m ³	O	909,51	912,48	909,10	910,4	-	-	1200	C
	Kg/h	O	10,7	10,7	10,7	10,7	-	-	-	-
Oxydes d'azote (NOx en éq NO ₂)	mg/m ³	O	334,13	351,44	344,43	343,3	-	-	525	C
	Kg/h	O	3,92	4,12	4,04	4,03	-	-	-	-
COV totaux (COVt en eq C)	mg/m ³	O	946,14	957,81	959,95	954,6	-	-	-	-
	Kg/h	O	11	11	11	11	-	-	-	-
Méthane (CH ₄ en eq CH ₄)	mg/m ³	O	1 074,9	1 083,0	1 097,1	1 085,0	-	-	-	-
	Kg/h	O	13	13	13	13	-	-	-	-
COV non méthaniques (COVnm en eq C)	mg/m ³	O	50,4	55,3	45,7	50,5	-	-	-	-
	Kg/h	O	0,59	0,65	0,54	0,59	-	-	-	-
Poussières totales	mg/m ³	O	7,7	-	-	7,7	0,00	-	-	-
	Kg/h	O	0,09	-	-	0,09	-	-	-	-
Oxydes de Soufre (SO ₂)	mg/m ³	O	680,4	-	-	680,4	0,22	-	-	-
	Kg/h	O	8,0	-	-	8,0	-	-	-	-

(1) VLE : Valeur Limite d'Emission

(2) C : Conforme, NC : Non Conforme

ANNEXE 1

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

A / DESCRIPTION DE(S) L'INSTALLATION(S)

Identification de l'installation	Moteur 1	Moteur 2	Moteur 3
Description du process	Moteur valorisation électrique fonctionnant au biogaz		Moteur valorisation électrique fonctionnant au biogaz
Mode de fonctionnement	Continu	Continu	Continu
Système de traitement des gaz	Aucun	Aucun	Aucun
Emplacement du point de mesure dans le circuit des gaz	Cheminée de rejet	Cheminée de rejet	Cheminée de rejet
Paramètres d'autosurveillance en continu	Température	Température	Température

B / DESCRIPTION DE LA SECTION ET DU POINT DE MESURAGE

Section de mesure	Forme du conduit	Dimensions		Nombre et nature des orifices		Long. droites en $\varnothing$ -équivalent		Nombre d'axes utilisable pour		Nature de la zone de travail	Moyens de levage	Protection contre intempéries
		$\varnothing$ ou l*L en m	Ep. paroi en cm	Piquage de $\varnothing$ 10 mm et +	Trappes NFX 44-052	Amont	Aval	Sonde poussières	Mesure de vitesse			
Moteur 1	Circulaire	0,60	10		1	5	5	1	1		Aucun	Non
Moteur 2	Circulaire	0,60	10		1	5	5	1	1		Aucun	Non
Moteur 3	Circulaire	0,60	10		1	5	5	1	1		Aucun	Non

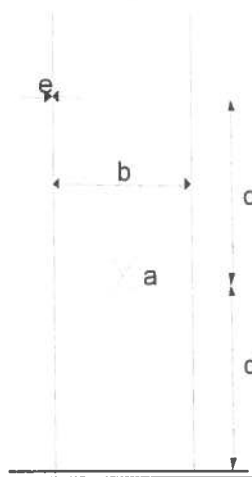


Schéma type de positionnement du point de mesure (dimensions non proportionnelles)

C / ECARTS DE L'INSTALLATION PAR RAPPORT AUX REFERENTIELS NORMATIFS**Moteur 1**

La section de mesure est conforme à la norme ISO 10780.

La section de mesure n'est pas conforme à la norme NF EN 13284-1 pour les raisons suivantes :

- Le nombre d'axes de prélèvement insuffisant : existence d'un seul axe exploitable. Les essais n'ont pu être réalisés que sur cet axe.
- La surface de la passerelle est insuffisante au regard des exigences de sécurité et/ou de disponibilité d'espace pour les mesures.
- L'absence de protection contre les intempéries : cela permettrait une meilleure maîtrise des conditions de sécurité pour le personnel et le matériel.

Moteur 2

La section de mesure est conforme à la norme ISO 10780.

La section de mesure n'est pas conforme à la norme NF EN 13284-1 pour les raisons suivantes :

- Le nombre d'axes de prélèvement insuffisant : existence d'un seul axe exploitable. Les essais n'ont pu être réalisés que sur cet axe.
- La surface de la passerelle est insuffisante au regard des exigences de sécurité et/ou de disponibilité d'espace pour les mesures.
- L'absence de protection contre les intempéries : cela permettrait une meilleure maîtrise des conditions de sécurité pour le personnel et le matériel.

Moteur 3

La section de mesure est conforme à la norme ISO 10780.

La section de mesure n'est pas conforme à la norme NF EN 13284-1 pour les raisons suivantes :

- Le nombre d'axes de prélèvement insuffisant : existence d'un seul axe exploitable. Les essais n'ont pu être réalisés que sur cet axe.
- La surface de la passerelle est insuffisante au regard des exigences de sécurité et/ou de disponibilité d'espace pour les mesures.
- L'absence de protection contre les intempéries : cela permettrait une meilleure maîtrise des conditions de sécurité pour le personnel et le matériel.

D / STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE – HOMOGENEITE DU FLUX

1. Principe

En application de la norme NF EN 15259 et du LAB REF 22, la stratégie d'échantillonnage vis-à-vis de l'homogénéité des effluents gazeux est la suivante :

- ✓ pour les polluants particuliers et vésiculaires : mesure par quadrillage de la section de mesure.
- ✓ pour les polluants gazeux avec prélèvement isocinétique : mesure par quadrillage de la section de mesure.
- ✓ pour les polluants gazeux avec prélèvement non isocinétique :
 - mesure en un point quelconque de la section de mesure lorsque la section de mesure est réputée homogène.
 - mesure en un point représentatif lorsque la section de mesure est hétérogène et qu'elle comporte un point représentatif.
 - mesure par quadrillage de la section de mesure lorsque cette dernière est hétérogène et qu'elle ne comporte pas de point représentatif.

2. Caractéristiques de(s) la section(s) de mesure en terme d'homogénéité

Sections de mesure	Éléments permettant de caractériser l'homogénéité du flux	Homogénéité de la section de mesure
Moteur 1	Système d'homogénéisation en amont de la section de mesure et absence d'entrée d'air entre ce système et la section de mesure.	Section réputée homogène
Moteur 2	Système d'homogénéisation en amont de la section de mesure et absence d'entrée d'air entre ce système et la section de mesure.	Section réputée homogène
Moteur 3	Système d'homogénéisation en amont de la section de mesure et absence d'entrée d'air entre ce système et la section de mesure.	Section réputée homogène

Nota : Conditions de fonctionnement de l'installation identiques à celles de la caractérisation

ANNEXE 2

METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE

PRELEVEMENT ISOCINETIQUE DE POLLUANTS PARTICULAIRES ET GAZEUX

METHODE AVEC DIVISION DE DEBIT ET FILTRATION HORS CONDUIT

A / PRINCIPE DU PRELEVEMENT

Prélèvement isocinétique des fumées à l'aide d'une sonde chauffée selon norme poussières, en verre borosilicaté ou titane ou PTFE, équipée d'un dispositif de mesurage du volume prélevé sur gaz secs avec filtration hors du conduit. La température de filtration est maintenue entre la température de rosée des gaz + 20°C et 160°C. Les polluants gazeux sont piégés par barbotage à l'aide de flacons laveurs équipés de diffuseurs.

B / NORMES APPLICABLES, SUPPORTS DE PRELEVEMENT ET METHODES D'ANALYSES

Composé recherché	Norme correspondante	Filtre	Solution d'absorption	Rdt ⁽¹⁾	Nb ⁽²⁾	Type de diffuseur	Rinçage	Analyse
Poussières	EN 13284-1	Quartz	-	-	-	-	Eau - Acétone	Avant essai, étuvage à 180°C et pesée. Après essai, étuvage à 160°C et pesée.
SO ₂	NF EN 14791	-	H ₂ O ₂ 0,3% ou H ₂ O ₂ 3%	> 95%	2	Fritté	Solution d'absorption	Chromatographie ionique

⁽¹⁾ Rendement d'absorption

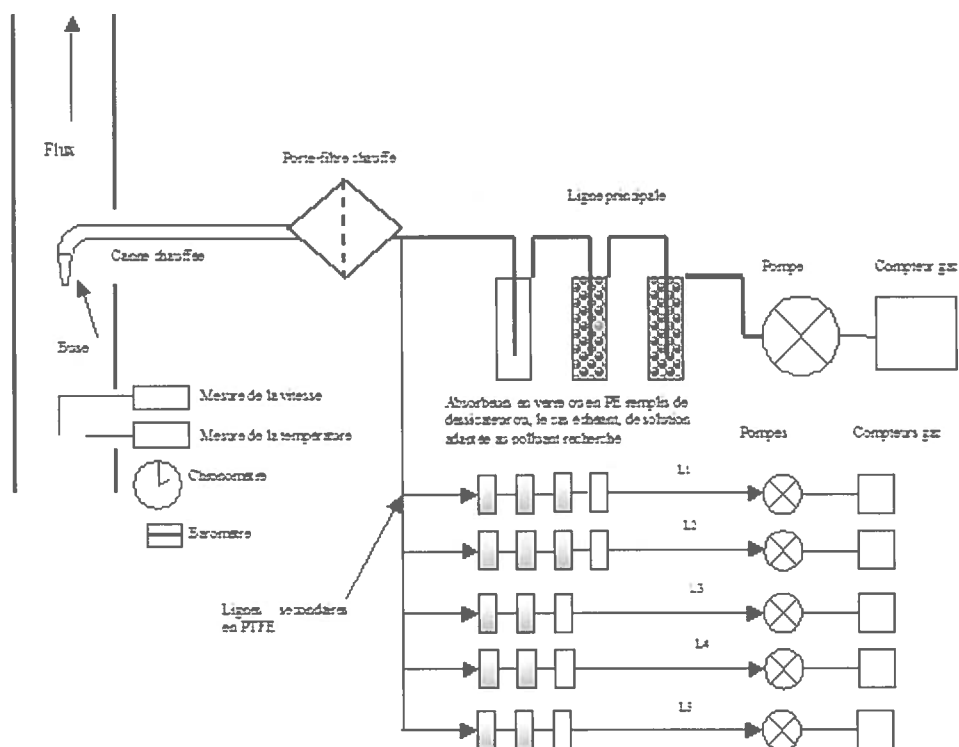
⁽²⁾ Nombre de flacons-laveurs

(*) % de la concentration « particulaires + gazeux »

Les prélèvements pour la quantification de SO₂, Poussières ont été réalisés en parallèle au moyen d'une sonde dite multipolluants. La sonde est rincée à l'eau puis à l'acétone

C / SCHEMA

De 1 à 5 lignes secondaires peuvent être montées en dérivation de la ligne principale.



MESURES PAR ANALYSEUR

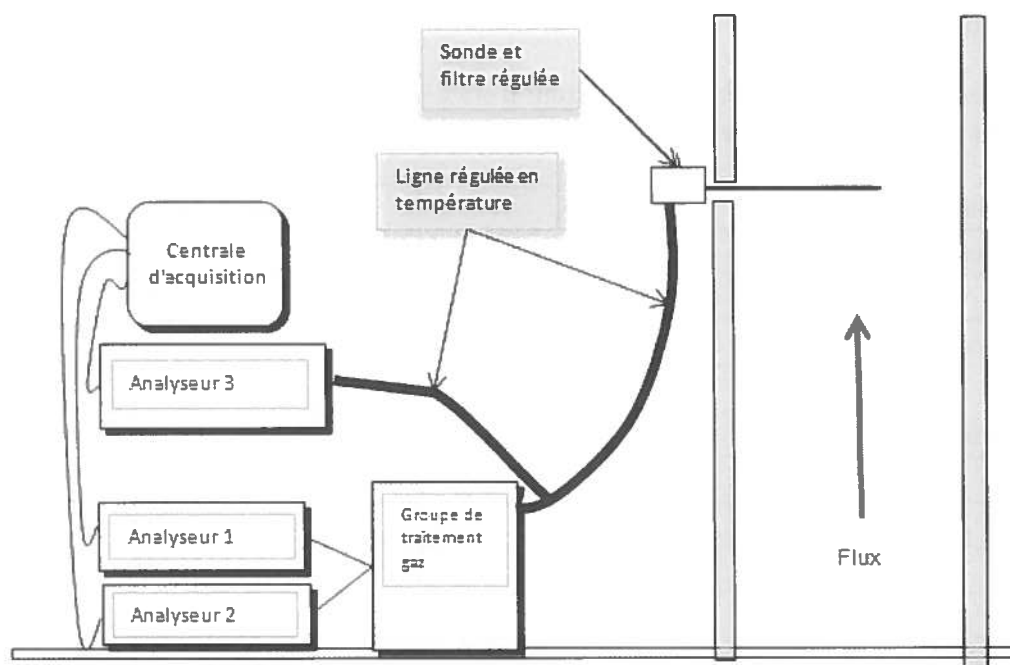
A / PRINCIPE DU PRELEVEMENT

L'analyse est effectuée en continu. L'analyseur est calibré avant et après chaque essai à partir d'un mélange de gaz étalon certifié. L'étanchéité de la ligne est vérifiée par injection du gaz étalon en tête de la ligne. Avant entrée dans l'analyseur, les gaz sont prélevés par sonde en inox. La sortie analogique de l'analyseur est reliée à un enregistreur.

B / NORMES APPLICABLES, SUPPORTS DE PRELEVEMENT ET METHODES D'ANALYSES

Composé recherché	Norme correspondante	Principe de mesure	Conditionnement	Type de ligne
O ₂	NF EN 14789	Paramagnétisme	Condensation	Chauffée
CO ₂	Méthode interne	Absorption de rayonnement infra-rouge non dispersif	Condensation	Chauffée
CO	NF EN 15058	Absorption de rayonnement infra-rouge non dispersif	Condensation	Chauffée
NO _x	NF EN 14792	Chimiluminescence	Condensation	Chauffée
COVT	NF EN 12619 XPX 43-554	Détecteur à ionisation de flamme	-	Chauffée
CH ₄	XP X 43-554	Détecteur à ionisation de flamme	Oxydation catalytique des COVT hors méthane	Chauffée
COVnm	XP X 43-554	Soustraction CH ₄ aux COVT		

C / SCHEMA



Note : Le nombre d'analyseurs varie en fonction des composés recherchés.

PRINCIPE DE DETERMINATION DE PARAMETRES DIVERS

Paramètre	Référentiel	Principe
Vitesse et débit	ISO 10780	Au moyen d'un tube de Pitot de type L ou S et d'un micromanomètre par scrutation du champ des vitesses
Température	Méthode interne	Au moyen d'une sonde Pt100 ou d'un thermocouple relié à un afficheur ou enregistreur numérique
Humidité	NF EN 14790	Par condensation et/ou absorption par produit desséchant et pesée

ANNEXE 3

INCERTITUDES ET CONDITIONS DE VALIDATION DES MESURES

3.1 / INCERTITUDES

Les incertitudes standards calculées avec un facteur d'élargissement de 2 soit un taux de confiance de 95% sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Paramètres d'environnement		Incertitudes relatives élargies
Température des gaz	:	5%
Vitesse des gaz		15%
Humidité des gaz	:	15%

Mesures par analyseurs en continu		Incertitudes relatives élargies
Teneur en O ₂	:	10%
Teneur en CO ₂	:	10%
Teneur en CO	:	20%
Teneur en NO _x	:	15%
Teneur en COVt	:	20%
Teneur en CH ₄	:	20%
Teneur en COVnm	:	20%

Prélèvements manuels		Incertitudes relatives élargies
Teneur en Poussières	:	20%
Teneur en SO ₂	:	20%

Les incertitudes spécifiques à la présente prestation sont disponibles auprès de APAVE

Ces incertitudes ne sont valables que dans l'hypothèse où toutes les conditions normatives sont respectées. Dans le cas contraire, les incertitudes sont supérieures aux valeurs annoncées.

Nota : Lorsque la proportion en méthane est importante par rapport à la concentration en COVt (cas des moteurs), l'incertitude sur la mesure des COV non méthanique est plus importante que celle indiquée dans le tableau ci-dessus.

3.2 / VALIDATION DES MESURES

Moteur 1 :

Le report des principaux critères de validité des différentes normes est fourni dans le tableau ci-après :

Mesure Automatique			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Oxygène (O ₂)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Monoxyde de carbone (CO)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Oxyde d'azote (NO _x)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Composé Organique Totaux (COT)	6.5.2	Dérive inférieure à 5%	Oui
	6.5.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Méthane (CH ₄)	6.5.2	Dérive inférieure à 5%	Oui
	6.5.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Poussières : NF EN 13284-1			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	10.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Ecart sur le taux d'isocinétisme essai n°1	10.4	-5% < T < +15%	Oui
Blanc de mesure	10.4		S.O.

SO ₂ : NF EN 14791			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	7.2.5	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Rendement d'absorption	6.6.2	Supérieur à 95% ou teneur dans le dernier absorbeur <LQ	Oui
Blanc de mesure	7.5	Inférieur à 10% VLE site	S.O.

Monoxyde de carbone	CO	4,6	1200	0,4	Oui
Oxydes d'azote	NO _x	3,0	525	0,6	Oui
COV totaux	COVt en eq C	0,4			S.O.
Méthane	CH ₄ en eq CH ₄	0,5			S.O.
COV non méthaniques	COVnm en eq C	0,4			S.O.

Moteur 2 :

Le report des principaux critères de validité des différentes normes est fourni dans le tableau ci-après :

Mesure Automatique			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Oxygène (O ₂)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Monoxyde de carbone (CO)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Oxyde d'azote (NO _x)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Composé Organique Totaux (COT)	6.5.2	Dérive inférieure à 5%	Oui
	6.5.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Méthane (CH ₄)	6.5.2	Dérive inférieure à 5%	Oui
	6.5.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Poussières : NF EN 13284-1			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	10.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Ecart sur le taux d'isocinétisme essai n°1	10.4	-5% < T < +15%	Oui
Blanc de mesure	10.4		S.O.

SO ₂ : NF EN 14791			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	7.2.5	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Blanc de mesure	7.5	Inférieur à 10% VLE site	-

Monoxyde de carbone	CO	4,7	1200	0,4	Oui
Oxydes d'azote	NO _x	3,1	525	0,6	Oui
COV totaux	COVt en eq C	0,4			S.O.
Méthane	CH ₄ en eq CH ₄	0,5			S.O.
COV non méthaniques	COVnm en eq C	0,4			S.O.

Moteur 3 :

Le report des principaux critères de validité des différentes normes est fourni dans le tableau ci-après :

Mesure Automatique			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Oxygène (O ₂)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Monoxyde de carbone (CO)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Oxyde d'azote (NO _x)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Composé Organique Totaux (COT)	6.5.2	Dérive inférieure à 5%	Oui
	6.5.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Méthane (CH ₄)	6.5.2	Dérive inférieure à 5%	Oui
	6.5.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Poussières : NF EN 13284-1			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	10.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Ecart sur le taux d'isocinétisme essai n°1	10.4	-5% < T < +15%	Oui
Blanc de mesure	10.4		S.O.

SO2 : NF EN 14791			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	7.2.5	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Blanc de mesure	7.5	Inférieur à 10% VLE site	S.O.

Monoxyde de carbone	CO	4,7	1200	0,4	Oui
Oxydes d'azote	NO _x	3,1	525	0,6	Oui
COV totaux	COVt en eq C	0,4			S.O.
Méthane	CH ₄ en eq CH ₄	0,5			S.O.
COV non méthaniques	COVnm en eq C	0,4			S.O.

Nota : La mesure d'oxyde d'azote a été réalisée avec un analyseur dont le rendement de conversion déterminé sur la voie mesurage est compris entre 80% et 95%.

ANNEXE 4
RESULTATS DETAILLES**Moteur 1**

Moteur 1 : Conditions d'émission :		Essais 1 à 3		23/11/15	
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-	23-nov-15			-
Pression atmosphérique	hPa	999			-
Diamètre de la section de mesure	m	0,60			-
Heure de début de prélèvement	h:min	11:41	12:11	12:41	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	12:11	12:41	13:11	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Température fumées	°C	286,67			286,67
Teneur en Oxygène					
- Gamme de l'analyseur	%	25			-
- Concentration en gaz étalon	%	20,90			-
- Incertitude relative sur la concentration du gaz	%	0,50			-
- Dérive au zéro	%	0,48			-
- Dérive au point d'échelle	%	-1,10			-
- Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	7,79	7,87	7,92	7,86
Teneur en CO ₂ (sur gaz sec)	%	11,36	11,32	11,26	11,31
Masse volumique gaz sec	kg/m ³	1,35	1,35	1,35	1,35
Humidité volumique	%	5,48	5,48	5,48	5,48
Masse volumique des gaz humides	kg/m ³	1,31	1,31	1,31	1,31
Pression dynamique moyenne	Pa	153			-
Pression statique moyenne	Pa	-100			-100
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	22,05			22,1
Débit volumique du rejet gazeux					
- sur gaz brut	m ³ /h	22 447			22 447
- ramené aux conditions normales, sur sec sans correction d'O ₂ ou de CO ₂	m ³ /h	10 196			10 200
- ramené aux conditions normales, sur sec avec correction de O ₂ à 5%	m ³ /h	8 421	8 421	8 421	8 400

Les conditions normales correspondent à P=1013 mbar et T=273 K.

Moteur 1 :	Humidité	Essais 1 à 3	23/11/2015
------------	----------	--------------	------------

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures		23-nov-15			-
Heure de début d'échantillonnage	h:min	11:30			-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	13:00			-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:30			-
Volume prélevé (gaz sec)	m ³	0,172			-
Masse d'eau récupérée	g	8,0			-
Humidité volumique sur gaz humide	%	5,5			5,48
Rendement	-	Conforme			-

Moteur 1 :	CO et NOx :	Essais 1 à 3	23/11/15
------------	-------------	--------------	----------

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-	23-nov-15			-
Heure de début de prélèvement	h:min	11:41	12:11	12:41	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	12:11	12:41	13:11	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Monoxyde de carbone (CO)					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		5000		-
-concentration du gaz étalon	ppm		89,8		-
-incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
-Dérive au zéro	%		0,0		-
-Dérive au point d'échelle	%		0,2		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	629,55	622,75	616,07	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m ³	786,94	778,43	770,09	-
- concentration ramenée aux C.R.	mg/m ³	952,85	948,48	941,88	947,7
Oxydes d'azote (NO + NO2)					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		200		-
-concentration du gaz étalon	ppm		94,0		-
-incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
-Dérive au zéro	%		0,0		-
-Dérive au point d'échelle	%		-1,1		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	146,25	147,49	141,88	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m ³	299,81	302,36	290,85	-
- concentration ramenée aux C.R.	mg/m ³	363,02	368,41	355,74	362,4

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Moteur 1 : COV :		Essais 1 à 3			23/11/2015
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-	23-nov-15			-
Heure de début de prélèvement	h:min	11:41	12:11	12:41	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	12:11	12:41	13:11	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Hydrocarbures totaux / COVt					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm	10000,0			-
- concentration du gaz étalon	ppm C ₃ H ₈	29,9			-
- incertitude sur la concentration du gaz	%	2,0			-
- dérive au zéro	%	0,0			-
- dérive au point d'échelle	%	0,2			-
- concentration volume., sur humide	ppm C	1 183,1	1 179,2	1 246,2	-
- concentration pondérale, sur humide, éq. C	mg/m ³	633,8	631,7	667,6	-
- concentration éq C ramenée aux C.R.	mg/m ³	811,9	814,3	863,9	830,1
Méthane					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm	10000,0			-
- concentration du gaz étalon	ppm CH ₄	90,0			-
- incertitude sur la concentration du gaz	%	2,0			-
- dérive au zéro	%	0,2			-
- dérive au point d'échelle	%	0,9			-
- facteur de réponse du méthane	-	1,1			-
- concentration volume., sur humide	ppm CH ₄	1 136,9	1 140,9	1 160,5	-
- concentration pondérale, sur humide, éq. CH ₄	mg/m ³	812,0	815,0	829,0	-
- concentration ramenée en éq CH ₄ aux C.R.	mg/m ³	1 040,2	1 050,5	1 072,6	1 054,5
COV totaux non méthaniques					
- concentration vol, sur humide, éq C	ppm	28,7	31,0	33,7	-
- concentration vol, sur sec, éq C	mg/m ³	16,3	17,6	19,1	-
- concentration en éq C ramenée aux C.R.	mg/m ³	19,7	21,4	23,4	21,5

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O₂ de 5%

Moteur 1 : Poussières totales		Essais 1 à 3		23/11/2015		
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site
Date des mesures	-	23-nov-15			-	-
Diamètre de la buse utilisé	mm	5,50			-	-
Repère du filtre	-	725880			-	747789
Heure de début d'échantillonnage	h:min	11:30			-	-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	13:00			-	-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-	-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:30			-	-
Volume total prélevé, gaz secs	m ³	1,39			-	-
Débit moyen de prélèvement sur gaz secs	m ³ /h	0,93			-	-
Masse de poussières recueillies						-
- sur le filtre	mg	8,78			-	nd
- correspondante à l'essai	mg	8,78			-	0,00
Teneur en poussières :						
- sur gaz secs,	mg/m ³	6,32			6,3	0,0
- sur gaz humides,	mg/m ³	5,97			-	-
- dans les C.R.	mg/m ³	7,65			7,7	0,0
Ecart sur le taux d'isocinétisme par essai	%	6,3			-	-

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Moteur 1 : SO2 :

Essais 1 à 3 23/11/2015

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site
Date des mesures	-	23-nov-15			-	-
Repère de l'échantillon	-	735700			-	734003
Heure de début d'échantillonnage	h:min	11:30			-	-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	13:00			-	-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-	-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:30			-	-
Volume prélevé (gaz sec)	m ³	0,172			-	-
Débit moyen de prélèvement, gaz secs	l ₀ /h	115			-	-
Concentration de la solution en SO ₄ ²⁻ dans B1 ou B1+B2	mg/l	820			-	<0,5
Concentration de la solution en SO ₄ ²⁻ dans B2	mg/l	0,66			-	-
Volume ajusté de la solution dans B1 ou B1+B2	ml	120			-	173
Volume ajusté de la solution dans B2	ml	138			-	-
Teneur en SO₂ :						
- sur gaz secs,	mg/m ³	382,27			-	-
- sur gaz humides,	mg/m ³	361,33			-	-
- dans les C.R.	mg/m ³	462,86			462,86	0,20
Vérification de l'efficacité des barboteurs		-	-	-	-	-
Valeur du rendement de barbotage	%	99,9	-	-	-	-

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Moteur 1 : Répartition des vitesses à la section de mesure

Valeurs de vitesses et de températures mesurées sur la cartographie n°1

Repère du point	Distance/ paroi (cm)	Vitesse en m/s				Température en °c			
		Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
1	7	21,93				286			
2	30	22,44				288			
3	53	21,79				286			

Conformité de la répartition des vitesses et des températures

Désignation du paramètre	Valeur mesurée
Rapport vitesse maximale / minimale	1,0

Moteur 2

Moteur 2 : Conditions d'émission :		Essais 1 à 3		23/11/15	
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-	23-nov-15			-
Pression atmosphérique	hPa	999			-
Diamètre de la section de mesure	m	0,60			-
Heure de début de prélèvement	h:min	13:17	13:47	14:17	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	13:47	14:17	14:47	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Température fumées	°C	288,00			288,00
Teneur en Oxygène					
- Gamme de l'analyseur	%	25			-
- Concentration en gaz étalon	%	20,90			-
- Incertitude relative sur la concentration du gaz	%	0,50			-
- Dérive au zéro	%	0,48			-
- Dérive au point d'échelle	%	-1,10			-
- Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	8,23	8,26	8,22	8,24
Teneur en CO ₂ (sur gaz sec)	%	10,97	10,94	10,95	10,95
Masse volumique gaz sec	kg/m ³	1,35	1,35	1,35	1,35
Humidité volumique	%	6,36	6,36	6,36	6,36
Masse volumique des gaz humides	kg/m ³	1,30	1,30	1,30	1,30
Pression dynamique moyenne	Pa	298			-
Pression statique moyenne	Pa	-240			-240
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	30,95			30,9
Débit volumique du rejet gazeux					
- sur gaz brut	m ³ /h	31 499			31 499
- ramené aux conditions normales, sur sec sans correction d'O ₂ ou de CO ₂	m ³ /h	14 122			14 100
- ramené aux conditions normales, sur sec avec correction de O ₂ à 5%	m ³ /h	11 271	11 271	11 271	11 300

Les conditions normales correspondent à P=1013 mbar et T=273 K.

Moteur 2 :	Humidité	Essais 1 à 3	23/11/2015
------------	----------	--------------	------------

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures		23-nov-15			-
Heure de début d'échantillonnage	h:min	13:15			-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	14:45			-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:30			-
Volume prélevé (gaz sec)	m ³	0,110			-
Masse d'eau récupérée	g	6,0			-
Humidité volumique sur gaz humide	%	6,4			6,36
Rendement	-	Conforme			-

Moteur 2 :	CO et NOx :	Essais 1 à 3	23/11/15
------------	-------------	--------------	----------

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-	23-nov-15			-
Heure de début de prélèvement	h:min	13:17	13:47	14:17	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	13:47	14:17	14:47	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Monoxyde de carbone (CO)					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		5000		-
- concentration du gaz étalon	ppm		89,8		-
- incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
- Dérive au zéro	%		0,0		-
- Dérive au point d'échelle	%		0,2		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	602,90	599,60	605,52	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m ³	753,62	749,50	756,89	-
- concentration ramenée aux C.R.	mg/m ³	944,28	941,45	947,26	944,3
Oxydes d'azote (NO + NO2)					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		200		-
- concentration du gaz étalon	ppm		94,0		-
- incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
- Dérive au zéro	%		0,0		-
- Dérive au point d'échelle	%		-1,1		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	129,29	130,01	136,42	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m ³	265,04	266,53	279,66	-
- concentration ramenée aux C.R.	mg/m ³	332,09	334,79	350,00	339,0

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Moteur 2 : COV :		Essais 1 à 3			23/11/2015
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-	23-nov-15			-
Heure de début de prélèvement	h:min	13:17	13:47	14:17	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	13:47	14:17	14:47	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Hydrocarbures totaux / COVt					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm	10000,0			-
- concentration du gaz étalon	ppm C ₃ H ₈	29,9			-
- incertitude sur la concentration du gaz	%	2,0			-
- dérive au zéro	%	0,0			-
- dérive au point d'échelle	%	0,2			-
- concentration volume., sur humide	ppm C	1 274,5	1 205,4	1 203,3	-
- concentration pondérale, sur humide, éq. C	mg/m ³	682,8	645,8	644,6	-
- concentration éq C ramenée aux C.R.	mg/m ³	913,6	866,2	861,5	880,4
Méthane					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm	10000,0			-
- concentration du gaz étalon	ppm CH ₄	90,0			-
- incertitude sur la concentration du gaz	%	2,0			-
- dérive au zéro	%	0,2			-
- dérive au point d'échelle	%	0,9			-
- facteur de réponse du méthane	-	1,1			-
- concentration volume., sur humide	ppm CH ₄	1 181,1	1 156,9	1 146,2	-
- concentration pondérale, sur humide, éq. CH ₄	mg/m ³	843,7	826,4	818,7	-
- concentration ramenée en eq CH ₄ aux C.R.	mg/m ³	1 128,8	1 108,5	1 094,2	1 110,5
COV totaux non méthaniques					
- concentration vol, sur humide, éq C	ppm	27,8	22,0	28,0	-
- concentration vol, sur sec, éq C	mg/m ³	15,9	12,6	16,0	-
- concentration en éq C ramenée aux C.R.	mg/m ³	19,9	15,8	20,0	18,6

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O₂ de 5%

Moteur 2 :	Poussières totales	Essais 1 à 3	23/11/2015
-------------------	---------------------------	---------------------	-------------------

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site
Date des mesures	-	23-nov-15			-	-
Diamètre de la buse utilisé	mm	6,00			-	-
Repère du filtre	-	733893			-	744486
Heure de début d'échantillonnage	h:min	13:15			-	-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	14:45			-	-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-	-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:30			-	-
Volume total prélevé, gaz secs	m ³	2,17			-	-
Débit moyen de prélèvement sur gaz secs	m ³ /h	1,45			-	-
Masse de poussières recueillies						-
- sur le filtre	mg	1,70			-	nd
- correspondante à l'essai	mg	1,70			-	0,00
Teneur en poussières :						
- sur gaz secs,	mg/m ³	0,78			0,8	0,0
- sur gaz humides,	mg/m ³	0,73			-	-
- dans les C.R.	mg/m ³	0,98			1,0	0,0
Ecart sur le taux d'isocinétisme par essai	%	2,0			-	-

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Moteur 2 :	SO ₂ :	Essais 1 à 3	23/11/2015
------------	-------------------	--------------	------------

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site
Date des mesures	-	23-nov-15			-	-
Repère de l'échantillon	-	730777			-	727399
Heure de début d'échantillonnage	h:min	13:15			-	-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	14:45			-	-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-	-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:30			-	-
Volume prélevé (gaz sec)	m ³	0,110			-	-
Débit moyen de prélèvement, gaz secs	l ₀ /h	73			-	-
Concentration de la solution en SO ₄ ²⁻ dans B1 ou B1+B2	mg/l	390			-	<0,5
Volume ajusté de la solution dans B1 ou B1+B2	ml	268			-	152
Teneur en SO₂ :						
- sur gaz secs,	mg/m ³	633,42			-	-
- sur gaz humides,	mg/m ³	593,16			-	-
- dans les C.R.	mg/m ³	793,67			793,67	0,29
Vérification de l'efficacité des barboteurs		-	-	-	-	-

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O₂ de 5%

Moteur 2 :	Répartition des vitesses à la section de mesure
------------	---

Valeurs de vitesses et de températures mesurées sur la cartographie n°1

Repère du point	Distance/paroi (cm)	Vitesse en m/s				Température en °C			
		Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
1	7	31,10				288			
2	30	31,36				288			
3	53	30,37				288			

Conformité de la répartition des vitesses et des températures

Désignation du paramètre	Valeur mesurée
Rapport vitesse maximale / minimale	1,0

Moteur 3

Moteur 3 :		Conditions d'émission :		Essais 1 à 3	24/11/15
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-	24-nov-15			-
Pression atmosphérique	hPa	1 001			-
Diamètre de la section de mesure	m	0,60			-
Heure de début de prélèvement	h:min	10:56	11:26	11:56	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	11:26	11:56	12:26	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Température fumées	°C	250,33			250,33
Teneur en Oxygène					
- Gamme de l'analyseur	%	25			-
- Concentration en gaz étalon	%	20,90			-
- Incertitude relative sur la concentration du gaz	%	0,50			-
- Dérive au zéro	%	0,48			-
- Dérive au point d'échelle	%	-1,58			-
- Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	8,08	8,11	8,15	8,11
Teneur en CO ₂ (sur gaz sec)	%	11,17	11,15	11,10	11,14
Masse volumique gaz sec	kg/m ³	1,35	1,35	1,35	1,35
Humidité volumique	%	6,21	6,21	6,21	6,21
Masse volumique des gaz humides	kg/m ³	1,30	1,30	1,30	1,30
Pression dynamique moyenne	Pa	292			-
Pression statique moyenne	Pa	189			189
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	29,47			29,5
Débit volumique du rejet gazeux					
- sur gaz brut	m ³ /h	30 002			30 002
- ramené aux conditions normales, sur sec sans correction d'O ₂ ou de CO ₂	m ³ /h	14 532			14 500
- ramené aux conditions normales, sur sec avec correction de O ₂ à 5%	m ³ /h	11 733	11 733	11 733	11 700

Les conditions normales correspondent à P=1013 mbar et T=273 K.

Moteur 3 :	Humidité	Essais 1 à 3	24/11/2015
------------	----------	--------------	------------

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures		24-nov-15			-
Heure de début d'échantillonnage	h:min	10:30			-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	12:00			-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:30			-
Volume prélevé (gaz sec)	m ³	0,131			-
Masse d'eau récupérée	g	7,0			-
Humidité volumique sur gaz humide	%	6,2			6,21
Rendement	-	Conforme			-

Moteur 3 :	CO et NOx :	Essais 1 à 3	24/11/15
------------	-------------	--------------	----------

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-	24-nov-15			-
Heure de début de prélèvement	h:min	10:56	11:26	11:56	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	11:26	11:56	12:26	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Monoxyde de carbone (CO)					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		5000		-
-concentration du gaz étalon	ppm		89,8		-
-incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
-Dérive au zéro	%		0,0		-
-Dérive au point d'échelle	%		-1,1		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	587,47	588,02	584,27	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m ³	734,34	735,03	730,33	-
- concentration ramenée aux C.R.	mg/m ³	909,51	912,48	909,10	910,4
Oxydes d'azote (NO + NO2)					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		200		-
-concentration du gaz étalon	ppm		94,0		-
-incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
-Dérive au zéro	%		0,0		-
-Dérive au point d'échelle	%		-3,2		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	131,60	138,09	134,97	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m ³	269,77	283,09	276,70	-
- concentration ramenée aux C.R.	mg/m ³	334,13	351,44	344,43	343,3

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Moteur 3 : COV :		Essais 1 à 3			24/11/2015
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-	24-nov-15			-
Heure de début de prélèvement	h:min	10:56	11:26	11:56	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	11:26	11:56	12:26	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Hydrocarbures totaux / COVt					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm	10000,0			-
- concentration du gaz étalon	ppm C _{3H8}	29,9			-
- incertitude sur la concentration du gaz	%	2,0			-
- dérive au zéro	%	0,0			-
- dérive au point d'échelle	%	1,1			-
- concentration volume., sur humide	ppm C	1 337,4	1 350,7	1 350,1	-
- concentration pondérale, sur humide, éq. C	mg/m ³	716,4	723,6	723,3	-
- concentration éq C ramenée aux C.R.	mg/m ³	946,1	957,8	959,9	954,6
Méthane					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm	10000,0			-
- concentration du gaz étalon	ppm CH ₄	90,0			-
- incertitude sur la concentration du gaz	%	2,0			-
- dérive au zéro	%	0,2			-
- dérive au point d'échelle	%	-0,2			-
- facteur de réponse du méthane	-	1,1			-
- concentration volume., sur humide	ppm CH ₄	1 139,5	1 145,4	1 157,3	-
- concentration pondérale, sur humide, éq. CH ₄	mg/m ³	814,0	818,2	826,6	-
- concentration ramenée en éq CH ₄ aux C.R.	mg/m ³	1 074,9	1 083,0	1 097,1	1 085,0
COV totaux non méthaniques					
- concentration vol, sur humide, éq C	ppm	71,2	78,0	64,2	-
- concentration vol, sur sec, éq C	mg/m ³	40,7	44,6	36,7	-
- concentration en éq C ramenée aux C.R.	mg/m ³	50,4	55,3	45,7	50,5

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O₂ de 5%

Moteur 3 :	Poussières totales	Essais 1 à 3	24/11/2015
------------	--------------------	--------------	------------

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site
Date des mesures	-	24-nov-15			-	-
Diamètre de la buse utilisé	mm	5,20			-	-
Repère du filtre	-	428506			-	414244
Heure de début d'échantillonnage	h:min	10:30			-	-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	12:00			-	-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-	-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:30			-	-
Volume total prélevé, gaz secs	m ³	1,73			-	-
Débit moyen de prélèvement sur gaz secs	m ³ /h	1,15			-	-
Masse de poussières recueillies						-
- sur le filtre	mg	10,72			-	nd
- correspondante à l'essai	mg	10,72			-	0,00
Teneur en poussières :						
- sur gaz secs,	mg/m ³	6,20			6,2	0,0
- sur gaz humides,	mg/m ³	5,81			-	-
- dans les C.R.	mg/m ³	7,68			7,7	0,0
Ecart sur le taux d'isocinétisme par essai	%	5,5			-	-

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Moteur 3 :	SO ₂ :	Essais 1 à 3	24/11/2015
------------	-------------------	--------------	------------

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site
Date des mesures	-	24-nov-15			-	-
Repère de l'échantillon	-	421781			-	420989
Heure de début d'échantillonnage	h:min	10:30			-	-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	12:00			-	-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-	-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:30			-	-
Volume prélevé (gaz sec)	m ³	0,131			-	-
Débit moyen de prélèvement, gaz secs	l ₀ /h	88			-	-
Concentration de la solution en SO ₄ ²⁻ dans B1 ou B1+B2	mg/l	420			-	<0,5
Volume ajusté de la solution dans B1 ou B1+B2	ml	258			-	143
Teneur en SO₂ :						
- sur gaz secs,	mg/m ³	549,36			-	-
- sur gaz humides,	mg/m ³	515,23			-	-
- dans les C.R.	mg/m ³	680,40			680,40	0,22
Vérification de l'efficacité des barboteurs		-	-	-	-	-

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O₂ de 5%

Moteur 3 :	Répartition des vitesses à la section de mesure
------------	---

Valeurs de vitesses et de températures mesurées sur la cartographie n°1

Repère du point	Distance/paroi (cm)	Vitesse en m/s				Température en °c			
		Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
1	7	29,22				249			
2	30	29,53				251			
3	53	29,68				251			

Conformité de la répartition des vitesses et des températures

Désignation du paramètre	Valeur mesurée
Rapport vitesse maximale / minimale	1,0

PIECES JOINTES

RAPPORT D'ESSAI DU LABORATOIRE D'ANALYSES N° 71204-1-A
--



Antenne Chimie Analytique
ZAC DE LA VALAMPE
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
Tel : 0442109010 Fax : 00442798608



Accréditation n° 1-4427
portée consultable sur www.cofrac.fr

Rapport d'essai n° 71204_1_a

Ce rapport comporte 4 page(s) et 0 page(s) annexé(s)

SDF SUEZ E.S. - COFELY SERVICES

PARC DE LA BASTIDE BLANCHE
BATIMENT A3 - BP 252
33747 VITROLLES FRANCE

Prestation Air à l'Emission

Votre cde Demande d'analyse du 26/11/15

Demandeur CHRISTOPHE Nicolas

Contrat 31743 297 Mission 2

Identification et description de l'échantillon n° 519 038

Référence client : 734003

Description : Barbotage blanc

Reçu le 26 nov. 15

Prélevé le 23 nov. 15 par CHRISTOPHE
Essai(s) réalisé(s) du 03 déc. au 22 déc. 2015

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai SO ₂ dans les barbotages	NF EN 14791 par CI - ()	COFRAC
SO _x (0,3%)		<0,5 mg SO ₄ /l
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume du barboteur		173 ml

Identification et description de l'échantillon n° 519 039

Référence client : 735700

Description : Barbotage

Reçu le 26 nov. 15

Prélevé le 23 nov. 15 par CHRISTOPHE
Essai(s) réalisé(s) du 03 déc. au 28 déc. 2015

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai SO ₂ dans les barbotages	NF EN 14791 par CI - ()	COFRAC
SO _x (0,3%)		820 mg SO ₄ /l
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume du barboteur		120 ml

Identification et description de l'échantillon n° 519 040

Référence client : 750274

Description : Barbotage

Reçu le 26 nov. 15

Prélevé le 23 nov. 15 par CHRISTOPHE
Essai(s) réalisé(s) du 03 déc. au 22 déc. 2015

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai SO ₂ dans les barbotages	NF EN 14791 par CI - ()	COFRAC
SO _x (0,3%)		0,66 mg SO ₄ /l
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume du barboteur		138 ml



Identification et description de l'échantillon n° 519 041

Référence client : 747789_V47D0636

Description : Filtre émission blanc

Reçu le 26 nov. 15

Prélevé le 23 nov. 15

par CHRISTOPHE

Essai(s) réalisé(s) le 06 janv. 2016

Paramètres

Méthode

Résultats

Essai Poids de poussières (émission)

NF EN 13284-1 - (01/05/2002)

COFRAC

Pesée filtre

nd mg

Identification et description de l'échantillon n° 519 042

Référence client : 725880_V47D0639

Description : Filtre émission

Reçu le 26 nov. 15

Prélevé le 23 nov. 15

par CHRISTOPHE

Essai(s) réalisé(s) le 06 janv. 2016

Paramètres

Méthode

Résultats

Essai Poids de poussières (émission)

NF EN 13284-1 - (01/05/2002)

COFRAC

Pesée filtre

8.78 mg

Identification et description de l'échantillon n° 519 043

Référence client : 727399

Description : Barbotage blanc

Reçu le 26 nov. 15

Prélevé le 23 nov. 15

par CHRISTOPHE

Essai(s) réalisé(s) du 03 déc. au 23 déc. 2015

Paramètres

Méthode

Résultats

Essai SO₂ dans les barbotages

NF EN 14791 par CI - ()

COFRAC

SO_x (0,1%)<0.5 mg SO₄/l

Essai Volume barbotage

Méthode interne - ()

Volume du barboteur

152 ml

Identification et description de l'échantillon n° 519 044

Référence client : 730777

Description : Barbotage

Reçu le 26 nov. 15

Prélevé le 23 nov. 15

par CHRISTOPHE

Essai(s) réalisé(s) du 03 déc. au 23 déc. 2015

Paramètres

Méthode

Résultats

Essai SO₂ dans les barbotages

NF EN 14791 par CI - ()

COFRAC

SO_x (0,1%)390 mg SO₄/l

Essai Volume barbotage

Méthode interne - ()

Volume du barboteur

268 ml

Identification et description de l'échantillon n° 519 045

Référence client : 744486_V47D0637

Description : Filtre émission blanc

Reçu le 26 nov. 15

Prélevé le 23 nov. 15

par CHRISTOPHE

Essai(s) réalisé(s) le 06 janv. 2016

Paramètres

Méthode

Résultats

Essai Poids de poussières (émission)

NF EN 13284-1 - (01/05/2002)

COFRAC

Pesée filtre

nd mg

Identification et description de l'échantillon n° 519 046

Référence client : 733893_V47D0638

Description : Filtre émission

Reçu le 26 nov. 15

Prélevé le 23 nov. 15

par CHRISTOPHE

Essai(s) réalisé(s) le 06 janv. 2016

Paramètres

Méthode

Résultats



Essai Poids de poussières (émission)
Pesée filtre

NF EN 13284-1 - (01/05/2002)

COFRAC
170 mg

Identification et description de l'échantillon n° 519 047

Référence client : 420989

Description : Barbotage blanc
Reçu le 26 nov. 15

Prélevé le 24 nov. 15 par CHRISTOPHE
Essai(s) réalisé(s) du 03 déc. au 23 déc. 2015

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai SO ₂ dans les barbotages SO _x (0,3%)	NF EN 14791 par CI - ()	COFRAC 0,5 mg SO ₄ /l
Essai Volume barbotage Volume du barboteur	Méthode interne - ()	143 ml

Identification et description de l'échantillon n° 519 048

Référence client : 421781

Description : Barbotage
Reçu le 26 nov. 15

Prélevé le 24 nov. 15 par CHRISTOPHE
Essai(s) réalisé(s) du 03 déc. au 23 déc. 2015

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai SO ₂ dans les barbotages SO _x (0,3%)	NF EN 14791 par CI - ()	COFRAC 420 mg SO ₄ /l
Essai Volume barbotage Volume du barboteur	Méthode interne - ()	258 ml

Identification et description de l'échantillon n° 519 049

Référence client : 414244_Q4700163

Description : Filtre émission blanc
Reçu le 26 nov. 15

Prélevé le 24 nov. 15 par CHRISTOPHE
Essai(s) réalisé(s) le 06 janv. 2016

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Poids de poussières (émission) Pesée filtre	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC nd mg

Identification et description de l'échantillon n° 519 050

Référence client : 428506_V47B0635

Description : Filtre émission
Reçu le 26 nov. 15

Prélevé le 24 nov. 15 par CHRISTOPHE
Essai(s) réalisé(s) le 06 janv. 2016

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Poids de poussières (émission) Pesée filtre	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC 10,72 mg



Nombre d'échantillons 13

Date du rapport 6 janvier 2016

Rapport réalisé par ARRAIS Mathélie

L'acceptation du CONTRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais soumis comme tels par l'accréditation, illustrée par le symbole CONTRAC

Attestation n° 1457 - Forme simplifiée sur le site www.apave.fr

La responsabilité de ce rapport est de l'ordre de la responsabilité technique. Le présent rapport ne constitue pas un document officiel des services de l'Etat et ne peut être utilisé comme tel sans l'approbation des autorités compétentes.

Notre responsabilité est limitée comme par le présent document à un laboratoire qui nous avons qualifié.

Le Laboratoire n'est ni responsable ni tenu responsable de la qualité des résultats obtenus par les clients. Les données obtenues par les clients peuvent être communiquées aux autorités.

APAVE SUDEUROPE SAS

SIÈGE SOCIAL : 8 rue Jean-Jacques Verrazza - Z.A.C. Gaumaty-Geon - BP 193 13322 MARSEILLE CEDEX 16

Tél : 04 96 15 22 60 - Fax : 04 96 15 22 61 - Site Internet : www.apave.com

Reconnu par l'Association Française des Laboratoires de Contrôle des Matériaux (AFLCM) n° 518 722 202

Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 03/09/2015

GDF SUEZ E.S - COFELY SUD EST
M. Christian DESPONTs

Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE15-106887	Référence contrat :	LSEC15-3037
Identification échantillon :	LSE1508-48310-1		
Doc Adm Client :	Cde W4OD3065082		
Nature:	Lixiviats		
Origine :	CSDU - Route du Jas de Maroc - Cuve 2		
Dept et commune :	13 AIX EN PROVENCE		
Prélèvement :	Prélevé le 25/08/2015 à 10h26 Réceptionné le 26/08/2015 à 03h57 Prélevé et mesuré sur le terrain par le client AIX/KZH		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 26/08/2015 à 04h42

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	21.7	°C					
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 100	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#
dont Legionella pneumophila	< 100	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#

Legionella non détectées. Présence d'une flore interférente.

Alice MARTINHO
Directeur Technique Adjoint Biologie



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 03/09/2015

GDF SUEZ E.S - COFELY SUD EST
M. Christian DESPONTs

Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE15-106887	Référence contrat :	LSEC15-3037
Identification échantillon :	LSE1508-48311-1		
Doc Adm Client :	Cde W4OD3065082		
Nature:	Lixiviats		
Origine :	CSDU - Route du Jas de Maroc - Cuve 3		
Dept et commune :	13 AIX EN PROVENCE		
Prélèvement :	Prélevé le 25/08/2015 à 10h32 Réceptionné le 26/08/2015 à 03h57 Prélevé et mesuré sur le terrain par le client AIX/KZH		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 26/08/2015 à 04h42

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	21.4	°C					
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 100	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#
dont Legionella pneumophila	< 100	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#

Legionella non détectées. Présence d'une flore interférente.

Alice MARTINHO
Directeur Technique Adjoint Biologie



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 07/08/2015

GDF SUEZ E.S - COFELY SUD EST
M. Christian DESPONT

Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE15-90211	Référence contrat :	LSEC15-3037
Identification échantillon :	LSE1507-58413		
Doc Adm Client :	Cde W4OD3065082		
Nature:	Lixiviats		
Origine :	Route du Jas de Maroc - CSDU , cuve 3		
Dept et commune :	13 AIX EN PROVENCE		
Prélèvement :	Prélevé le 28/07/2015 à 10h37 Réceptionné le 29/07/2015 à 03h48 Prélevé et mesuré sur le terrain par le sous-traitant ITGA AIX / KZH Prélèvement accrédité		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 29/07/2015 à 05h09

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau (*)	24.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v2			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#
dont Legionella pneumophila	< 10	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#

Alice MARTINHO
Directeur Technique Adjoint Biologie



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 25/07/2015

GDF SUEZ E.S - COFELY SUD EST
M. Christian DESPONT

Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE15-82995	Référence contrat :	LSEC15-3037
Identification échantillon :	LSE1507-46129		
Doc Adm Client :	Cde W4OD3065082		
Nature:	Lixiviats		
Origine :	CSDU, route Jas du Maroc Cuve 3		
Dept et commune :	13 AIX EN PROVENCE		
Prélèvement :	Prélevé le 16/07/2015 à 12h00 Réceptionné le 17/07/2015 à 03h34 Prélevé et mesuré sur le terrain par le sous-traitant ITGA AIX / KZH		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 17/07/2015 à 10h49

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau (*)	27.3	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v2			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 100	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#
dont Legionella pneumophila	< 100	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#

Legionella non détectées. Présence d'une flore interférente.

Ludovic RIMBAULT
Responsable Technique Microbiologie



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 25/07/2015

GDF SUEZ E.S - COFELY SUD EST
M. Christian DESPONT

Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE15-82995	Référence contrat :	LSEC15-3037
Identification échantillon :	LSE1507-46144		
Doc Adm Client :	Cde W4OD3065082		
Nature:	Lixiviats		
Origine :	CSDU, route Jas du Maroc Arbois, cuve 1		
Dept et commune :	13 AIX EN PROVENCE		
Prélèvement :	Prélevé le 16/07/2015 à 11h35 Réceptionné le 17/07/2015 à 03h38 Prélevé et mesuré sur le terrain par le sous-traitant ITGA AIX / KZH		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 17/07/2015 à 10h49

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau (*)	25.3	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v2			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 100	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#
dont Legionella pneumophila	< 100	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#

Legionella non détectées. Présence d'une flore interférente.

Ludovic RIMBAULT
Responsable Technique Microbiologie





Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 25/07/2015

GDF SUEZ E.S - COFELY SUD EST
M. Christian DESPONTs

Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE15-82995	Référence contrat :	LSEC15-3037
Identification échantillon :	LSE1507-46145		
Doc Adm Client :	Cde W4OD3065082		
Nature:	Lixiviats		
Origine :	CSDU, route Jas du Maroc Cuve 2		
Dept et commune :	13 AIX EN PROVENCE		
Prélèvement :	Prélevé le 16/07/2015 à 11h42 Réceptionné le 17/07/2015 à 03h38 Prélevé et mesuré sur le terrain par le sous-traitant ITGA AIX / KZH		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 17/07/2015 à 10h49

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau (*)	26.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v2			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 100	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#
dont Legionella pneumophila	< 100	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#

Legionella non détectées. Présence d'une flore interférente.

Ludovic RIMBAULT
Responsable Technique Microbiologie



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 19/12/2015

GDF SUEZ E.S - COFELY SUD EST
M. Christian DESPONT

Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE15-155342	Référence contrat :	LSEC15-3037
Identification échantillon :	LSE1512-31531-1		
Doc Adm Client :	Cde W4OD3065082		
Nature:	Lixiviats		
Origine :	Route du Jas de Maroc - CSDV - Cuve 3		
Dept et commune :	13 AIX EN PROVENCE		
Prélèvement :	Prélevé le 10/12/2015 à 10h27 Réceptionné le 11/12/2015 à 10h55 Prélevé et mesuré sur le terrain par le sous-traitant ITGA/KZH Prélèvement accrédité		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 11/12/2015 à 14h07

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau (*)	22.8	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v2			
Analyses microbiologiques							
Legionella spp	< 5000	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#
dont Legionella pneumophila	< 5000	UFC/l	Filtration	NF T90-431 (2014)			#

Présence d'une flore interférente portant le seuil de quantification des Legionella à 5 000 UFC/L

Ludovic RIMBAULT
Responsable Technique Microbiologie

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P15-26234-002-1

Date de réception : 12/05/2015 à 8:48

Date de début d'analyse : 12/05/2015 à 09:26

Prélevé le 11/05/2015 à 12:00 par BALSAN Olivier

Bon de commande : W4OD2494411

N° Echantillon : P15-26234-002

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 3 VANNE PVT

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : 2ème jet sans désinfection

Couleur : Foncée

Dépôt : Léger

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% (désinfectant bactéricide) - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790 (anti mousse)

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<100 UFC / L		
* dont Legionella pneumophila	NF T 90-431	<100 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées. Présence d'une flore interférente.		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Limpide
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	7.05 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	500 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	0.42 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 21/05/2015

Vanessa BUGÉ

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P15-26234-001-1

Date de réception : 12/05/2015 à 8:48

Date de début d'analyse : 12/05/2015 à 09:26

Prélevé le 11/05/2015 à 12:00 par BALSAN Olivier

Bon de commande : W4OD2494411

N° Echantillon : P15-26234-001

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 2 VANNE PVT

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : 2ème jet sans désinfection

Couleur : Foncée

Dépôt : Léger

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% (désinfectant bactéricide) - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790 (anti mousse)

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<100 UFC / L		
* dont Legionella pneumophila	NF T 90-431	<100 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	NF T 90-008	9,00 U.pH
Conductivité à 25°C	NF EN 27888	190200,0 µS/cm
Turbidité	NF EN ISO 7027	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Non Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 21/05/2015

Vanessa BUGE

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P15-23243-002-1

Date de réception : 24/04/2015 à 7:50

Date de début d'analyse : 24/04/2015 à 11:00

Prélevé le 23/04/2015 à 11:00 par BALSAN Olivier

Bon de commande : W4OD2494411

N° Echantillon : P15-23243-002

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 3 VANNE PRELEVEMENT

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Dépôt : Léger

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% (désinfectant bactéricide) - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790 (anti mousse)

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,45 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	194200,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 04/05/2015

Anne-Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité.
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P15-23243-001-1

Date de réception : 24/04/2015 à 7:50

Date de début d'analyse : 24/04/2015 à 11:00

Prélevé le 23/04/2015 à 11:00 par BALSAN Olivier

Bon de commande : W4OD2494411

N° Echantillon : P15-23243-001

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 2 VANNE PRELEVEMENT

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Dépôt : Léger

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% (désinfectant bactéricide) - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790 (anti mousse)

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,40 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	196200,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 04/05/2015

Anne-Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité.
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P15-18676-002-1

Date de réception : 01/04/2015 à 9:58

Date de début d'analyse : 01/04/2015 à 13:24

Bon de commande : W4OD2494411

Prélevé le 31/03/2015 à 14:00 par MAES Laetitia

N° Echantillon : P15-18676-002

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 3 BASSIN

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Couleur : Foncée

Dépôt : Léger

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% (désinfectant bactéricide) - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790 (anti mousse)

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,20 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	172500,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 10/04/2015

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P15-18676-001-1

Date de réception : 01/04/2015 à 9:58

Date de début d'analyse : 01/04/2015 à 13:24

Prélevé le 31/03/2015 à 14:00 par MAES Laetitia

Bon de commande : W4OD2494411

N° Echantillon : P15-18676-001

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 2 BASSIN

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Couleur : Foncée

Dépôt : Léger

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% (désinfectant bactéricide) - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790 (anti mousse)

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,50 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	158900,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 10/04/2015

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P15-08167-001-1

Date de réception : 14/02/2015 à 8:59

Date de début d'analyse : 14/02/2015 à 09:43

Prélevé le 13/02/2015 à 08:00 par BALSAN Olivier

Bon de commande : W4OD2494411

Nature prélèvement : Eau de tour

N° Echantillon : P15-08167-001

Provenance : CPA ARBOIS

Point de prélèvement : CUVON 1

Coordonnées GPS : Non renseigné

Méthode de prélèvement : Par immersion

Dépôt : Léger

Méthode de concentration : Centrifugation

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Couleur : Foncée

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% - Biocide 2 : ANTIESCUM FR790

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	RAS
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	9.70 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	37900 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	141.00 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 23/02/2015

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P15-03243-001-1

Date de réception : 22/01/2015 à 10:22

Date de début d'analyse : 22/01/2015 à 11:02

Prélevé le 21/01/2015 à 14:00 par BALSAN Olivier

Bon de commande : W4OD2494411

N° Echantillon : P15-03243-001

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 3

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Dépôt : Léger

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% (désinfectant bactéricide) - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790 (anti mousse)

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,65 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	168600,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 30/01/2015

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité.
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.
La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Compte rendu de maintenance préventive

N P-4211-1529

Le présent rapport représente la synthèse de la visite de maintenance réalisée conformément à la réglementation norme NFS 61933 à la date de signature du rapport de visite.

Contrat n° M1100786-A

M1100786-S1-I1 - CENTRALE BIOGAZ ARBOIS

PLATEAU D ARBOIS

13127 VITROLLES

Le présent compte-rendu fait suite à la visite de maintenance de la centrale POLARIS C2/6/10 N° 2009.02.09 réalisée par nos techniciens débutée le 28/07/2015 et terminée le 28/07/2015.

Ce compte-rendu porte le numéro P-4211-1529 et comporte en annexes tous les documents résumant les actions menées sur le site.

Lors de la visite, il a été procédé à des vérifications conformes au déroulé de mission décrit dans notre logiciel de suivi de maintenance. Les procédures appliquées sont référencées et décrites dans notre système qualité.

www.def-online.com

RAPPORT DE VISITE D'INSPECTION**Détection Electronique Française**

S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81**Fax : 01 60 13 81 00****Système de sécurité incendie S.S.I.**

Rapport N° : P-4211-1529	N° BT :
Pour vos demandes de dépannages contacter le	
04 42 97 67 59 mail : sav-provence@def-onlin	
ou le support technique national au : 01 60 13 81 28	

Agence : DEF Provence
DEF Provence maintenance Parc du Golf Bâtiment 23-25, 350 rue Guillaibert de la Lauzière
tel : 04 42 97 67 59 fax : 04 42 39 75 11

Site : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS	N° du contrat : M1100786-A
Installation : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS	
Adresse 1 : PLATEAU D ARBOIS	Code postal : 13127
Adresse 2 :	Ville : VITROLLES

Date intervention :	
Date de début de visite : 28-juil.-2015	Heure de (re)mise en service : 15h15
Date de fin de visite : 28-juil.-2015	Heure de départ : 15h30

Prise en compte du système	Type SDI : POLARIS C2/6/10	N° 2009.02.09
Vérification de l'adéquation du plan de prévention, avec les risques présents sur site.	Vérifié sans remarque	
Consultation du registre de sécurité.	Vérifié sans remarque	
Consultation du carnet de suivi et ou historiques	Vérifié sans remarque	
Enregistrement des modifications déclarées.	Vérifié sans remarque	

Etat du système à l'arrivée :
POLARIS C2/6/10 sous tension.

RAPPORT DE VISITE D'INSPECTION

Détection Electronique Française

S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81

Fax : 01 60 13 81 00

Système de sécurité incendie S.S.I.

Synthèse de l'intervention :	Qté	Qté testée	Qté échangée	Résultat
Système de Détection Incendie (S.D.I.)				
Vérification d'aspect (présence de l'estampille, signalétique, organes de commande, ...)				Conforme
Dépoussiérage interne de l'équipement				Réalisé
Vérification et resserrage des connectiques à vis				Réalisé
Vérification du raccordement des écrans (uniquement visuel)				Conforme
Vérification des raccordements à la terre (uniquement visuel)				Conforme
Test de signalisation Dérangement général				Conforme
Test de signalisation Alarme				Conforme
Test de signalisation Hors Service				Conforme
Test de signalisation mise en Essai				Conforme
Test signalisation par appui sur le bouton poussoir de face avant				Conforme
Test source auxiliaire (visuel et sonore)				Conforme
Test défaut batteries (visuel et sonore)				Conforme
Test défaut secteur (visuel et sonore)				Conforme
Déclencheur manuel	1	1		1 Conforme
Détecteur(s) de fumée ionique				
Détecteur(s) de fumée optique	11	11		11 Conformés
Détecteur(s) de fumée multiponctuel				
Détecteur(s) de fumée linéaire				
Détecteur(s) de fumée multicapteurs				
Détecteur(s) de chaleur thermostatique				
Détecteur(s) de chaleur thermovélocimétrique	3	3		3 Conformés
Détecteur(s) de flamme UV				
Détecteur(s) de flamme IR				
Autre(s) détecteur(s)				
Indicateur(s) d'action				
Report(s) d'alarme				
Alarme technique / Arrêt d'installation technique				
Alarme technique	2	2		2 Conformés
Alimentations et batteries				
Vérification du renvoi de signalisation des défauts alimentation vers les reports				Conforme
Mesure d'autonomie des sources secondaires				Non Conforme
Alimentation(s)	1	1		1 Conforme
Batterie(s)	3	3		2 Non conformes, 1 Conforme
Unité de Gestion d'Alarme (U.G.A.)				
Diffuseur sonore (y compris audibilité et RFL)	1	1		1 Conforme
Diffuseur lumineux (y compris visibilité et RFL)	1	1		1 Conforme
Commandes éléments externes (SSS, etc..)				
Mise en sécurité				
Eléments commandés par la fonction 1				
Eléments commandés par la fonction 2				

RAPPORT DE VISITE D'INSPECTION**Détection Electronique Française**

S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81**Fax : 01 60 13 81 00****Système de sécurité incendie S.S.I.****Observations :**

- 2 batteries 12V/7Ah sont à remplacer sur la Polaris C2/6/10. A votre demande cette prestation sera effectué par vos soins.

Etat du système à l'issue de l'intervention :

Installation fonctionnelle après intervention : Oui ☐ Non (*) ☒

(*) Si non : indiquez la(les) raison(s)

- 2 batteries 12V/7Ah sont à remplacer sur la POLARIS C2/6/10.

RAPPORT DE VISITE D'INSPECTION**Détection Electronique Française**

S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81**Fax : 01 60 13 81 00****Système de sécurité incendie S.S.I.****Devoir de conseil :**

Pas de notice simplifiée Polaris C2/6/10 ni plan de zone à proximité du SDI.

Validation :**Date :** 28/07/2015**Validation Technicien :**

Nom : POMPIGNAC
Prénom : SYLVAIN
Matricule : 1347

Visa :**Validation GEM :**

Nom : LOPEZ
Prénom : JEAN LOUIS

Visa :

RAPPORT DE VISITE D'INSPECTION**Détection Electronique Française**

S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117

Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Compte rendu de maintenance préventive

N P-4211-1529

Annexe(s)

Dans cette (ces) annexe(s) sont regroupés tous les rapports issus de la visite préventive concernant la centrale POLARIS C2/6/10 n°2009.02.09 prévue dans votre contrat n°M1100786-A.

Rapport journalier d'intervention préventive

Détection Electronique Française

S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81

Fax : 01 60 13 81 00

Rapport N° : MJ-4211-1531

N° BT :

Pour vos demandes de dépannages : contacter le

04 42 97 67 59

mail : mail :

Ou le support technique siège au : 01 60 13 81 28

Agence : DEF Provence

DEF Provence maintenance :

Parc du Golf

Bâtiment 23-25, 350 rue Guillibert de la Lauzière

tel : 04 42 97 67 59

fax : 04 42 39 75 11

Site : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS

N° du contrat : M1100786-A

Installation : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS

Adresse 1 : PLATEAU D ARBOIS

Adresse 2 :

Code postal : 13127

Ville : VITROLLES

Date intervention :

Date de début de visite :

Heure d'arrivée : 14h15

Date du jour : 28-juil.-2015

Heure de remise en service : 15h15

Heure de départ : 15h30

Etat du système à l'arrivée :

POLARIS C2/6/10 sous tension.

Synthèse de l'intervention :

Oui Non S.O

Commentaires

Essai des détecteurs automatiques d'incendie	☒	☐	☐
Vérification des indicateurs d'action associés	☐	☐	☒
Echange des détecteurs d'incendie	☐	☒	☐
Essai des déclencheurs manuels d'incendie	☒	☐	☐
Vérification des alimentations des centrales	☒	☐	☐
Vérification des batteries des centrales	☒	☐	☐
Echange des batteries des centrales	☐	☒	☐
Vérification des reports d'alarme	☐	☐	☒
Vérification des alimentations extérieures	☐	☐	☒
Vérification des batteries des alimentations extérieures	☐	☐	☒
Echange des batteries des alimentations extérieures	☐	☐	☒
Vérification des fonctions d'évacuation	☒	☐	☐
Vérification des fonctions de compartimentage	☐	☐	☒
Vérification des fonctions de désenfumage	☐	☐	☒
Vérification des fonctions d'arrêt moteur	☐	☐	☒
Vérification des fonctions d'arrêt installation technique	☒	☐	☐
Vérification Ligne de commande d'extinction	☐	☐	☒
Vérification déclencheurs manuels d'extinction	☐	☐	☒
Vérification panneaux lumineux "Evacuation Immédiate"	☐	☐	☒
Vérification panneaux lumineux "Entrée Interdite"	☐	☐	☒
Echange des cartouches pyro	☐	☐	☒
Echange des réservoirs d'extinction	☐	☐	☒

Rapport journalier d'intervention préventive

Détection Electronique Française

S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81

Fax : 01 60 13 81 00

Etat du système à l'issue de l'intervention :

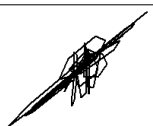
Installation fonctionnelle après intervention : Oui ☐ Non (*) ☒ (*) Si non : Description des causes

- 2 batteries 12V/7Ah sont à remplacer sur POLARIS C2/6/10.

Validation DEF :

Nom : POMPIGNAC
Prénom : SYLVAIN
Matricule : 1347

Visa :

**Validation Client : Date :** 28-juil.-2015

Nom : DE MATA
Prénom : GEOFFROY
Fonction : TECHNICIEN COFELY

Visa :



RAPPORT DE VISITE D'INSPECTION

Détection Electronique Française

S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81

Fax : 01 60 13 81 00

Fiche de contrôle de l'autonomie des sources secondaires

Rapport N° : P-4211-1530	N° BT :	Agence : DEF Provence
Pour vos demandes de dépannages contacter le 04 42 97 67 59 mail : mail : ou le support technique national au : 01 60 13 81 28		DEF Provence maintenance : Parc du Golf Bâtiment 23-25, 350 rue Guilibert de la Lauzière tel : 04 42 97 67 59 fax : 04 42 39 75 11

Site : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS	N° du contrat : M1100786-A
Installation : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS	
Adresse 1 : PLATEAU D ARBOIS	Code postal : 13127
Adresse 2 :	Ville : VITROLLES

Date intervention :
Date des contrôle des sources secondaires : 28/07/2015

Informations générales	
Type de centrale ou d'alimentation :	POLARIS C2/6/10
N°de la centrale ou de l'alimentation :	2009.02.09
Localisation ou repérage de la centrale ou de l'alimentation :	LOCAL COFELY
N°de métrologie du multimètre utilisé :	1472
N°de métrologie de la pince ampèremétrique utilisée :	PA121

Batteries testées :	Batterie 1 : 12V, 7Ah	Batterie 2 : 12V, 7Ah	Batterie 3 :	Batterie 4 :	Batterie UGA : 12V, 1.2Ah
N° de la batterie testée :	1	2			UGA
Date de mise en service :	22/12/2011	22/12/2011			24/09/2013
Mesure de Un0 (V) :	11.25	13.5			
Mesure de Un1 (V) :					
Mesure de Isec1 (A) :					
Mesure de Isec2 (A) :					
Mesure de Un2 (V) :					
Capacité calculée (Ah) :					
Capacité de réserve (Ah) :					96
Résultat du test :	Non conforme				Conforme

Observations sur les tests de sources secondaires :

Validation :	Date : 28/07/2015
Nom : POMPIGNAC Prénom : SYLVAIN Matricule : 1342	Visa : 

**GDF SUEZ ENERGIE SERVICES
PERMUTE SUR LE N°42827539**

264 RUE GARIBALDI
IMMEUBLE LE MADURA
69488 LYON CEDEX 03



RAPPORT DE VERIFICATION
Installations électriques
Code du travail

Code prestation : A1000

Rapport N° : R7161101-003-1

Lieu d'intervention :
CENTRALE BIOGAZ DE L ARBOIS
PLATEAU DE L ARBOIS LIEU DIT JAS DE MAROC
13100 AIX EN PROVENCE



Date d'intervention : du 13/10/2015 au 13/10/2015
Date d'expédition : 20/10/2015



MARSEILLE DI
8 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA
ZAC SAUMATY SEON
13016 MARSEILLE
Tél : 0496152261 - Fax : 0496152260

RAPPORT DE VERIFICATION
Installations électriques
Code du travail

Code prestation : A1000

Date d'expédition : 20/10/2015

- R7161101-003-1

Liste des destinataires :

- GDF SUEZ ENERGIE SERVICES PERMUTE SUR LE N°42827539
264 RUE GARIBALDI IMMEUBLE LE MADURA
69488 LYON CEDEX 03

Envoi par : Courrier

- GDF SUEZ ES COFELY AGENCE OUEST PROVENCE
PARC DE LA BASTIDE BLANCHE BAT A3 CS 40252
13747 VITROLLES CEDEX

Envoi par : Courrier

MARSEILLE DI

8 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA

ZAC SAUMATY SEON

13016 MARSEILLE

Tél : 0496152260 - Fax : 0496152261

E-mail : marseille@apave.com

CENTRALE BIOGAZ DE L ARBOIS

PLATEAU DE L ARBOIS

13100 AIX EN PROVENCE

VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES(Code du travail : Art R.4226-16)
Rapport de vérification périodique

Lieu d'intervention : **CENTRALE BIOGAZ DE L ARBOIS**
PLATEAU DE L ARBOIS LIEU DIT JAS DE
MAROC
13100 AIX EN PROVENCE

Réf. lieu : **42827060**

Période d'intervention : du 13/10/2015 au 13/10/2015

Intervenant (s) : **BERNARD REINA**

Pièce(s) jointe(s) : Aucune

Accréditation Cofrac
n° 3-0902 Inspection, liste des sites accrédités
et portée disponibles sur www.cofrac.fr

1 - OBJECTIF

Les vérifications en application des articles ci-dessus ont pour but de rechercher les points où les installations électriques s'écartent des dispositions fixées par les articles R. 4215-3 à 17 et R. 4226-5 à 13 Code du Travail, des arrêtés pris pour leurs applications et des normes concernées (dans la limite des prescriptions visant la sécurité des personnes vis-à-vis des risques électriques). Elles sont conduites selon la méthodologie définie par l'arrêté du 26/12/2011.

Les vérifications initiales (R. 4226-14) ou suite à modification de structure visent à donner un avis sur la conformité de la conception / réalisation des installations électriques neuves ou modifiées, alors que les vérifications périodiques (R. 4226-16) visent à s'assurer du maintien en état de conformité des installations existantes et non modifiées (Cf §6).

La vérification sur demande de l'Inspection du Travail (R. 4722-26) est identique à l'initiale, mais porte sur une installation existante.

Les vérifications d'installations temporaires (R. 4226-21) sont effectuées à la demande du Chef d'établissement (dénommé "Employeur" dans le Code du travail) et ne sont pas incluses dans aucun des types de vérifications précisées ci-dessus.

Ces différents types de vérifications concernent la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques d'électrification et de brûlures dues aux installations électriques, à l'exclusion de tout autre objectif, par exemple :

- sûreté de fonctionnement et sélectivité des installations électriques
- protection contre la foudre, etc,
- voire des objectifs visés par d'autres réglementations :
- protection du public contre les risques d'incendie et de panique
- protection des biens et de l'environnement
- conformité des produits, etc.

L'attention est également attirée sur le fait que certaines installations ou équipements peuvent être assujettis à d'autres textes et doivent faire l'objet de vérifications spécifiques; il en est ainsi, par exemple :

- des équipements de travail (protection vis à vis des risques mécaniques)
- des appareils de levage, de manutention ou de transport par câbles
- des installations émettrices de rayonnements (protection vis-à-vis des risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants)
- des installations de protection ou de détection des risques d'incendie et d'explosion (protection vis à vis de la protection des biens et du public)
- des installations d'alarme, de transmission de données, de comptage
- des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

2 - ETENDUE ET LIMITES

Conformément à l'arrêté du 26/12/2011 fixant l'objet et l'étendue des vérifications, celles-ci portent sur la matérialité physique des installations électriques, c'est-à-dire l'ensemble des matériels électriques présentés lors de la vérification et mis en œuvre dans l'établissement, tels que matériels de production, transformation, transport, distribution, ou utilisation.

Le respect de la normalisation des matériels, notamment lorsqu'il est concrétisé par un marquage officiel, leurs apporte une présomption de conformité. En conséquence, les examens sont limités à leurs adaptations aux conditions d'usage et à leurs états apparents.

Par ailleurs, les installations électriques étant examinées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propres à chaque établissement, la vérification peut être limitée dans certains cas à leurs seuls états apparents.

De plus, Apave ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir signalé les défauts sur des appareils non présentés, parties d'installations inaccessibles, renseignements erronés, etc.

Sont exclus du champ de la vérification :

- les dispositions administratives, organisationnelles et sécuritaires relatives à l'information et à la formation du personnel chargé de l'exploitation courante, des travaux ou interventions,
- les dispositions administratives relatives aux documents à tenir à la disposition des autorités publiques,
- l'examen des matériels électriques en présentation ou en démonstration et destinés à la vente,
- les matériels en stock, en réserve, signalés comme n'étant plus mis en œuvre.

3 - ORGANISATION DE LA VERIFICATION

Afin d'assurer l'ensemble des investigations imposées par l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit organiser la vérification avec l'intervenant Apave dès le début de visite, en particulier :

- signaler les parties d'installations nouvelles ou ayant fait l'objet de modifications de structure, pour lesquelles une vérification initiale a été faite (Cf. §6)
- donner les moyens d'accès aux locaux et équipements (ouverture d'armoires électriques, appareils en hauteur, etc.)
- ainsi qu'une autorisation d'accès aux locaux de service électrique (cf NFC18 510 art 11.4.2)
- faire assurer les mises hors tension des installations permettant les mesurages et essais, puis les remises sous tension.
- fournir les pièces du dossier technique des installations électriques définies par l'arrêté du 20/04/2012, en particulier :
 - les notes de calculs justifiant du dimensionnement et de la protection
 - les schémas complets et à jour
 - les rapports de vérification initiale, suite à modification de structure, périodique annuel et quadriennal précédents,
 - le plan de classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes, notamment à risque d'incendie et d'explosion ; à défaut le classement de l'intervenant Apave ne constitue qu'une proposition, à valider par le Chef d'établissement.
- Pour les zones avec atmosphères explosives (ATEX) :
 - le 'document relatif à la prévention contre les explosions (DRPCE)' prévu aux articles R.4227-50 et 52 du code du travail
 - le rapport de sécurité des installations électriques, en application de l'arrêté du 8/07/2003.

4 - CONDUITE DE LA VERIFICATION

Lorsque l'insuffisance de la mise à disposition des moyens ci-dessus ne permet pas d'exécuter complètement la vérification, mention en est faite dans le rapport Apave.

Il appartient alors au Chef d'Etablissement de prendre à sa charge dans les plus brefs délais l'organisation des compléments. A défaut, la vérification pourrait être considérée comme une vérification non réglementaire.

Concernant la continuité à la terre des appareils d'éclairage qui n'aurait pu être mesurée lors des vérifications, l'attention du chef d'établissement doit être attirée sur le fait qu'en cas d'intervention ultérieure sur ces appareils d'éclairage ou dans leur voisinage, il devra préalablement procéder ou faire procéder à cette vérification (Arr. du 26/12/2011-Annexe II, Art 1).

5 - RAPPORTS

Les rapports établis conséquemment aux différents types de vérifications répondent aux prescriptions définies par l'arrêté du 26/12/2011.

Ainsi, le rapport périodique annuel est limité aux informations à caractères administratifs ainsi qu'aux seules non-conformités constatées, alors que le rapport périodique quadriennal contient toutes les informations imposées.

Les non-conformités sont référencées aux articles du Code du travail, et le cas échéant à l'arrêté d'application concerné et/ou la norme d'installation définie par l'arrêté du 19/04/2012, dans sa dernière version.

Lorsque la version de la norme applicable à l'installation est antérieure à sa dernière version, il conviendra de se reporter à l'article homologue.

6 - MODIFICATIONS DE STRUCTURE

Conformément à l'article R. 4226-6 du Code du travail, les modifications de structure(1) doivent donner lieu à une vérification initiale effectuée par un organisme accrédité, lors de leur mise en service.

Ainsi, les parties d'installations rencontrées en vérification périodique qui entrent dans ce cadre, ne font pas l'objet d'une telle vérification 'de conformité' ; elles sont signalées à l'Etablissement à qui il revient de faire réaliser cette vérification.

(1) Modification de la puissance de court-circuit, du schéma des liaisons à la terre, Modification/Ajout de circuits de distribution, Création/Réaménagement d'installations

7 - SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques ; aussi, et conformément à l'article R. 4226-7 du Code du travail, le chef d'établissement doit mettre en place une organisation de la surveillance des installations électriques chargée de détecter en permanence d'éventuelles déficiences pouvant apparaître entre deux vérifications.

Les déficiences relevées dans le cadre des vérifications et de la surveillance doivent être levées dans les plus brefs délais.

8 - INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Les installations temporaires établies le cas échéant entre deux vérifications périodiques, doivent faire l'objet d'une vérification spécifique (Cf Art. R. 4226-21) dans les conditions définies par les arrêtés des 22/12/2011 et 26/12/2011.

9 - INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Conformément aux dispositions des articles R.4511-5 à R.4511-8 du Code du travail, des dispositions de sécurité particulières parfaitement définies doivent être prises par les responsables des entreprises concernées pour toute intervention sur ou à proximité des installations électriques.

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT	4
I.1 Renseignements généraux concernant la vérification	4
I.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification	5
- Documents nécessaires à la vérification	5
- Limite(s) d'intervention	5
I.3 Changements importants depuis la précédente vérification	6
II. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS	7
- Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension	7
III. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS	9
Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification.	9
IV EXAMEN DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES	10
Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification	10
V. RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS	11
V.1 Etendue, Méthodologie des mesurages - Critères d'appréciation des Mesurages	11
V.2 Appareils de mesurage et d'essais utilisés	12
V.3 Résultats	12
- Prises de terre	12
- Continuités entre tableaux de la distribution	12
- Dispositifs différentiels à courant résiduel	12
- Examen des circuits terminaux	14
VI ANNEXE	15

I.1 Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : **CENTRALE BIOGAZ DE L ARBOIS
PLATEAU DE L ARBOIS LIEU DIT JAS DE MAROC
13100 AIX EN PROVENCE
N° Etab 42827060 N° Mission A530928107.1**

Installation(s) vérifiée(s) : **Ensemble des locaux cogénération dont les services de M. Desponts ont la charge.**

Activité principale : **PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ**

Vérification

Nature :	Périodique
Périodicité réglementaire :	Annuelle
Dates :	Du 13/10/2015 au 13/10/2015
Durée (jours) :	0.50
Date précédente :	14/10/2014

Accompagnement réglementaire : **Total
Mr KARABETOGLOU (Responsable de la maintenance)**

Vérificateur(s) : **Mr BERNARD REINA
MARSEILLE
Tél : 0496152327**

Surveillance des installations : **Mr KARABETOGLOU (Responsable de la maintenance)**

Registre de contrôle : **a été présenté et signé**

Compte-rendu de fin de visite à : **Mr KARABETOGLOU (Responsable de la maintenance)**

I.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

- Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Plan des locaux avec indication des locaux à risques particulier d'influences externes (Incendie et Explosion).	✓			
Schémas unifilaires des installations électriques	✓			
Rapport de vérification initiale	✓			
Rapports des vérifications périodiques antérieures	✓			
Déclaration CE de conformité et notices des matériels installés dans les emplacements à risque d'explosion			✓	
Liste des installations de sécurité et effectif maximal des locaux ou bâtiments	✓			
Eléments de traçabilité des essais réglementaires	✓			

Renseignements complémentaires

La vérification initiale faite en 2012, de l'installation électrique de l'unité "Traitement des lixiviats", fait l'objet d'un rapport séparé. Le contenu de ce rapport VI est intégré au présent rapport.

- Limite(s) d'intervention

Limite(s) d'intervention générale(s)

A la demande de : Le poste de branchement BT tarif jaune, source de l'installation extérieure TORCHERES (à confirmer)n'a pas été contrôlé faute de clef. Ce local nous est signalé comme étant à la charge de la communauté des communes du pays d'Aix, donc hors contrat.

Mr KARABETOGLU et M. GRANEL Responsable de la maintenance , Les essais des dispositifs différentiels provoquant l'arrêt de la production d'électricité, n'ont pas été réalisés. Nous sommes à votre disposition pour un complément de vérification.

Dans les locaux et emplacements présentant des risques d'explosion, nous n'avons pu en l'absence d'autorisation, procéder au contrôle de l'appareillage contenu dans les enveloppes de sûreté, et de la valeur de la résistance de continuité des conducteurs de protection.

En l'absence de mise à disposition d'accès sécurisé, nous n'avons pu procéder à la vérification ou au relevé des caractéristiques des matériels identifiés comme "inaccessibles" dans la liste des circuits terminaux.

Les relais homopolaires n'ont pas pu être essayé car leur seuil de déclenchement (supérieur à 2 A sur plan), ne sont plus paramétrés.(concerne les circuits basse tension primaires des transformateurs 1, 2 et 3).Mr KARABETOGLU Responsable de la maintenance a en charge le paramétrage de ces relais et la prise de rendez-vous pour essais.

Limite(s) d'intervention particulière(s)

CENTRALE BIOGAZ - Extérieur
Auxiliaire TR1

Réseau primaire TR1 (KA084)

Mesure DDR et isolement non effectuée pour raison d'exploitation.
Voir chapitre relatif aux limites d'intervention.

Auxiliaire TR2**Réseau primaire TR2 (KA084)**

Mesure DDR et isolement non effectuée pour raison d'exploitation.
Voir chapitre relatif aux limites d'intervention.

Auxiliaire TR3**Réseau primaire TR3 (KA084)**

Mesure DDR et isolement non effectuée pour raison d'exploitation.
Voir chapitre relatif aux limites d'intervention.

Traitement du gaz**Analyseur gaz**

Dispositif différentiel à courant résiduel (DDR) non testé pour raison d'exploitation (Cf. Ch. V.3 de ce rapport) non autorisé par M.KARABETOGLU.

Faire réaliser les compléments nécessaires

CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES

Selon renseignements fournis par M. Despots, (Responsable COFELY), le(s) matériel(s) suivants n'appartenant pas à l'Etablissement, n'ont pas été inspectés : Installation des Torchères.

Faire procéder à une vérification réglementaire électricité par l'organisme propriétaire et responsable: La communauté du pays d'Aix.

I.3 Changements importants depuis la précédente vérification

Il nous a été déclaré l'absence de modifications de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

- Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

Le symbole x dans la colonne Réc. (Récurrence) signifie que l'observation a déjà été signalée lors de la vérification antérieure.

N° Obs	Références réglementaires	Réc.	Non-conformité - Préconisation
CENTRALE BIOGAZ			
Observation(s) local			
1	R 4215-12 NF C 15100 : 424	X	DRPCE (document relatif à la protection contre les explosions) incomplet. A remettre à jour en fonction des évolutions et changements des installations conformément à l'article R4227-54 du code du travail. <i>Il faut faire établir le plan général de définition des zones à risque d'explosion du site, en tenant compte de l'étude réalisée par la communauté des communes du pays d'Aix.</i>
CENTRALE BIOGAZ - Salle de commande			
Observation(s) local			
2	R 4215-12 NF C 15100 : 422	X	les installations de force motrice et auxiliaires des locaux à risques BE2 ou BE3 sont protégées par dispositifs différentiels 2A (relais homopolaire KA084) au lieu d'un seuil de 300 mA maximum. <i>Le seuil de réglage de ce dispositif doit être amené à un seuil inférieur ou égal à 300 mA instantané.</i>
CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 3			
Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES			
3	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4	X	1 Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" <i>Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer</i>
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution			
BAPI			
4	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4	X	Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" <i>Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer</i>
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur			
Traitement du gaz			
5	R 4215-12 NF C 15100 : 424	X	Conditions d'installation inadaptée au risque explosion.les installations de force motrice et auxiliaires des locaux à risques BE2 ou BE3 sont protégées par dispositifs différentiels 2A (relais homopolaire KA084) au lieu d'un seuil de 300 mA maximum. <i>Installer un dispositif différentiel 300 mA instantané en tête de cette armoire.</i>
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES			
Observation(s) local			
6	R 4215-12 NF C 15100 : 424	X	Absence du DRPCE (document relatif à la protection contre les explosions) à établir conformément à l'article R4227-52 du code du travail et à l'arrêté du 8 juillet 2003 (voir limite d'intervention)..(PM)
7	R 4215-12 NF C 15100 : 424	X	Absence du rapport de sécurité ATEX. A établir conformément à l'article R4227-50 du code du travail et l'arrêté du 8 juillet 2003 (voir limite d'intervention)..(PM)
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS			
Observation(s) local			
8	R 4215-12 NF C 15100 : 424	X	DRPCE (document relatif à la protection contre les explosions) incomplet. A remettre à jour en fonction des évolutions et changements des installations conformément à l'article R4227-54 du code du travail. Absence de zone ATEX. <i>Conformément au chapitre 6.1 "Mesures de prévention générale du rapport ATEX ISDN ARBOIS" établir un plan de zone à risque ATEX et le présenter au contrôleur chargé de la vérification réglementaire.</i>
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS			
Observation(s) local			
9	R 4215-11 NF C 15100 : 512	X	Les conduits rouges de type ICO placés entre les 3 coffrets de commande pompes à boue et les cuves enterrées ne sont pas adaptés pour une pose à l'air libre. <i>Remplacer ces conduits type ICO rouges, par un chemin de câble "type cablofil" ou par des</i>

- Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

Le symbole x dans la colonne Réc. (Récurrence) signifie que l'observation a déjà été signalée lors de la vérification antérieure.

N° Obs	Références réglementaires	Réc.	Non-conformité - Préconisation
			conduits ICO gris adaptés à l'extérieur.
TABLEAU TRAITEMENT DES LIXIVIATS A1 A2 A3			
10	R 4215-06 NF C 15100 : 523	X	Les notes de calculs relatives à la distribution électrique et à l'alimentation des circuits terminaux n'ont pas été présentées. Présenter ces documents correspondants.

Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification.

**Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de
vérification**

V.1 Etendue, Méthodologie des mesurages - Critères d'appréciation des Mesurages

Préambule

Les mesures/essais à effectuer sont définis selon le type de vérification (Initiale, à la demande de l'Inspection du Travail, Périodique, Temporaire), lorsque possible en fonction des conditions rencontrées sur le site et de la mise à disposition des installations.
Les méthodologies de mesurage utilisées et les valeurs limites sont celles décrites dans les normes d'installation rendues applicables par l'arrêté du 19/04/2012 (notamment NF C15-100 et guide UTE C15-105, NF C13-100, NF C13-200, NF C17-200)

Résistance des Prises de terre

- Etendue** : La mesure de la résistance de la prise de terre est effectuée pour tous les types de vérification.
- Méthodologie** : Ces mesures sont effectuées soit par la méthode des 2 terres auxiliaires, soit par la méthode de boucle, soit toute autre méthode appropriée. Dans tous les cas la mesure est effectuée barrette fermée, ainsi que barrette ouverte si nécessaire et si possible.
- Valeurs limites**

Id (A)	Utp (kV)	Masses HT + Neutre BT + Masses BT	Masses HT + Neutre BT	Masses HT	Neutre BT	Masses HT + Masses BT	Masses BT
40/300/1000	2	Sans objet	26/3/1	30 / 5 / 1	26/3/1	- / 5 / -	50 / l delta n
	4			30 / 12 / 3		- / 12 / -	
	10			30 / 30 / 10		- / 30 / -	

Utp : tension de tenue des masses du poste - Id : courant de défaut à la terre du réseau HT de distribution publique

Les valeurs limites des prises de terre de poste autre que distribution publique sont définies en tenant compte du courant de réglage des protections HT

- Unité des valeurs** : ohms

Continuité des conducteurs de protection

- Etendue** : Les mesures de continuité sont effectuées :
 - Quel que soit le type de vérification, comme suit :
 - Liaisons entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant (remplacé par un examen visuel en cas d'impossibilité)
 - Tous les matériels fixes et amovibles de classe I, y compris prolongateurs et accessoires
 - Lors de chaque vérification initiale et sur demande de l'Inspection du Travail, de la totalité des appareils d'éclairage et des prises de courant accessibles.
 - Lors de chaque vérification périodique, de la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux et la totalité dans les autres locaux, et du tiers des appareils d'éclairage fixes.
- Dans ces cas, les valeurs 'NV/NI' (Nombre d'appareils vérifiés / Nombre d'appareils installés) permettent d'assurer la traçabilité.
- Méthodologie** : La vérification est effectuée à l'aide d'un milliohmètre ou d'un ohmmètre.
- Valeurs limites**

	En Basse Tension	En Haute Tension
Vérification initiale et à la demande de l'Inspection du Travail	Tableau DC et DD du guide UTE C15-105	UL/Id, UL : tension limite de sécurité Id : courant maximal de défaut à la terre
Vérification périodique	2 ohms	2 ohms à défaut de prescription normative

Restitution au Ch. V.3 'Examen des circuits terminaux' : **M** : Continuité non satisfaisante, **B** : Continuité satisfaisante

- Unité des valeurs** : milli-ohm ou ohm

Isolement des Circuits et Matériels BT

- Etendue** : Quel que soit le type de vérification, les mesures d'isolement sont effectuées sur tous les appareils amovibles présentés, les matériels fixes dont la mise à la terre est défectueuse, ainsi que les circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel est défectueux, à l'exception des matériels alimentés en TBTS ou TBTP, de classe II, ainsi que les circuits et matériels HT.
- Méthodologie** : La mesure d'isolement est effectuée entre conducteur actif et masse (ou terre) à l'aide d'un ohmmètre approprié suivant le domaine de tension.
- Valeurs limites** : 0,5 Mégohm pour U > 500V (NF C15-100 ou NF C17-200) pour les câbles chauffants noyés dans les parois, 0,25 Mégohm pour U ≤ 230V, 0,40 Mégohm pour U > 230V
- Unité des valeurs** : Mégohm

Essai du (des) Contrôleur(s) Permanent d'isolement (CPI)

- Etendue** : L'essai du CPI est effectué quel que soit le type de vérification pour les installations à neutre isolé ou impédant à l'exclusion des réseaux HT.
- Méthodologie** : Essai avec une résistance calibrée, complété par la vérification de l'efficacité de la signalisation et de son report.
- Valeurs limites** : Cohérence de l'indication du CPI avec la valeur de la résistance calibrée; Bon fonctionnement de la signalisation et de son report
- Unité des valeurs** : kOhm

Essais des Dispositifs Différentiels Résiduels (DDR)

- Etendue** : L'essai des DDR est effectué sur tous les appareils installés quel que soit le type de vérification à l'exclusion des réseaux HT.
- Méthodologie** : L'essai des DDR est réalisé par création soit d'un défaut réel sur l'installation, soit d'un défaut amont-aval.
- Valeurs limites** : Satisfaisants si la valeur de déclenchement est comprise entre la valeur assignée (I n) et la moitié de la valeur assignée (I Delta n/2). **B** : Bon fonctionnement, **M** : Fonctionnement incorrect, **NE** : Non essayé
- Unité des valeurs** : mA

Signification des abréviations utilisées

C Contacteur	I Interrupteur	PI Protection Intégrée	RT Relais Thermique
Dj Disjoncteur	IDR Interrupteur Différentiel	PSNE Protection Surcharge non exigée	S Sectionneur
DDA Dispo. de Déconnexion Auto	IF Interrupteur fusible	RD Relais différentiel	SF Sectionneur fusible
DDR Disjoncteur Différentiel	INV Inverseur	RE Relais Electronique	
DC Discontacteur	IS Interrupteur sectionneur	RM Relais Magnétique	
Fu Fusibles	ISF Interrupteur sectionneur fusible	RMT Relais Magnétothermique	Xa/b a pôles coupés, b pôles protégés

Vérification des récepteurs : **ND** : Non Déterminée.

V.2 Appareils de mesure et d'essais utilisés

Continuité/isolément, masses et circuits	Essais des DDR	Tests des CPI	Mesures des prises de terre	Continuité de précision (si requis)
MEGGER MIT 405	PONTARLIER PONTAMESURE 3BS		LEM NORMA HANDY GEO	

V.3 Résultats

- Prises de terre

Localisation	Désignation	Conditions de mesure / Barrette	Valeur (Ω)
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution	Terre reliées (masses du poste Neutre - masses utilisation)	Fermée	1
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - POSTE SOURCE LIXIVIATS	Terre reliées (masses du poste source LIXIVIATS Neutre - masses utilisation)	Fermée	1

- Continuités entre tableaux de la distribution

Localisation	Désignation Tableau	Origine Mesure	Valeur ($m\Omega$)
CENTRALE BIOGAZ - Salle de commande	TGBT Salle de commande	LEP	50
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution	Coffret poste HT/BT	LEP	50
CENTRALE BIOGAZ - Atelier	Coffret atelier	LEP	100
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur	Auxiliaire TR1	LEP	50
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur	Auxiliaire TR2	LEP	50
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur	Auxiliaire TR3	LEP	50
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur	Traitement du gaz	LEP	100
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES	Alimentation locale des Torchères	LEP	100
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES	Coffret torchère WEG	LEP	100
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES	Coffret torchère moteur LS	LEP	100
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - POSTE SOURCE LIXIVIATS	ALIMENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES LIXIVIATS	PRISE DE TERRE DU POSTE	30
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS	TABLEAU TRAITEMENT DES LIXIVIATS A1 A2 A3	PRISE DE TERRE GENERALE	50

- Dispositifs différentiels à courant résiduel

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Déclenchement	Isolément (MΩ)
			IΔn(mA)	Tempo(s)		
CENTRALE BIOGAZ - Salle de commande						
➤ TGBT Salle de commande						
1	Circuits PC	DDR	30		B	
1	Circuit ECL	DDR	300		B	
1	Circuit ECL EXT	DDR	30		B	
1	Circuits traçage	DDR	30		B	
1	Q 132	DDR	30		NE	
1	Q 134	DDR	30		NE	
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution						
➤ Coffret poste HT/BT						
1	Circuit PC	DDR	30		B	
CENTRALE BIOGAZ - Atelier						
➤ Coffret atelier						

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Déclenchement	Isolement (MΩ)
			I _{Δn} (mA)	Tempo(s)		
1	Circuit prise de courant	IDR	30		B	
CENTRALE BIOGAZ - Local huile						
➤ Coffret local						
1	Général coffret	DDR	30		B	
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur						
➤ Auxiliaire TR1						
1	Réseau primaire TR1 (KA084)	RD	2000	0,15	NE	
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur						
➤ Auxiliaire TR2						
1	Réseau primaire TR2 (KA084)	RD	2000	0,15	NE	
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur						
➤ Auxiliaire TR3						
1	Réseau primaire TR3 (KA084)	RD	2000	0,15	NE	
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur						
➤ Traitement du gaz						
1	Circuit prise de courant	DDR	30		B	
1	01 DJ TRAC	DDR	30		B	
1	03 DJ OND	DDR	30		B	
1	Analyseur gaz	DDR	30		NE	
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES						
➤ Alimentation locale des Torchères						
1	Général	DDR	300		B	1
1	prise de courant	DDR	30		B	1
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES						
➤ Coffret torchère WEG						
1	Disjoncteur général coffret OUEST	DDR	300		B	
1	Circuit PC	DDR	30		B	
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES						
➤ Coffret torchère moteur LS						
1	Circuit PC	DDR	30		B	
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS						
➤ TABLEAU TRAITEMENT DES LIXIVIATS A1 A2 A3						
1	DISJONCTEUR Q4 PC A1	DDR	30		B	
1	DISJONCTEUR Q30 COFFRET FLOPULSE	DDR	30		B	
1	DISJONCTEUR COFFRET COMPTAGE	DDR	30		B	
1	DISJONCTEUR Q4 PC A2	DDR	30		B	
1	DISJONCTEUR Q4 PC A3	DDR	30		B	
1	DISJONCTEUR Eclairage (dans compartiment arrivé)	DDR	300		B	

BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETSdécret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets
arrêté du 29 juillet 2005 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux

Page N° 1/1

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -**Bordereau n° 498937001****1. Emetteur du bordereau**☒ Producteur du déchet☐ Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)☐ Personne ayant réalisé une transformation ou un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2)☐ Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502098

NOM : COFELY L'ARBOIS

Adresse : CHEMIN DEPARTEMENTAL 9 PLATEAU DE L'ARBOIS
13090 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 79 44 74

Fax : 04 42 79 44 45

Mél : thieny.zurita@cofely-gdfsuez.com

Personne à contacter : M. GILLES GRANEL

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement

☐ Oui (cadres 13 à 19 à remplir)☒ Non

N° SIRET : 41757344100025

NOM : SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC

Adresse : MONTEE DES PINS
13340 ROGNAC

Tél : 04 42 87 74 00

Fax : 04 42 87 82 59

Mél : philippe.poinas@veolia-proprete.fr

Personne à contacter : M. Philippe POINAS

N° de CAP (le cas échéant) : S09129953 A

Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) :

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 15 01 10*

Dénomination usuelle : Emballages souillés en mélange

Consistance :

☒ Solide☐ Liquide☐ Gazeux**4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG****(le cas échéant)**

UN 3175, SOLIDE CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II(E), Déchet conforme au 2.1.3.5.5

5. Conditionnement :☐ Barrique☐ Citerne☐ GRV☐ Fût☒ GRV 1000

Nombre de colis :

Autre (préciser) : Conteneur 600L

6. Quantité☐ Réelle☒ Estimée

tonne (s)

0,500

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :

NOM :

Adresse :

Récépissé N° :

Limite de validité :

Personne à contacter :

Tél :

Fax :

Mél :

Département :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -**8. Collecteur-transporteur**

N° SIREN : 77572139200337

NOM : SEVIA 13

Adresse : 580 MONTÉE DES PINS
13340 ROGNAC

Tél : 04 42 02 09 20

Fax : 04 42 75 29 40

Mél : sebastien.petit2@veolia.com

Personne à contacter : M. SEBASTIEN PETIT

Récépissé N° : T11SEV01

Limite de validité : 05/01/2016

Mode de transport : ROUTE

Date de prise en charge : 16/06/2015

Signature :

Département : 78

☐ Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)**- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -****9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau**

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM :

Date : 16/06/2015

Signature et cachet :

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET :

NOM :

Adresse :

Personne à contacter :

Lot accepté :

Date de présentation :

Motif de refus :

Signataire :

Date :

SPUR ENVIRONNEMENT

Siège social

Montée des Pins - CS 50057

13655 ROGNAC Cedex

Tél : 04 42 87 74 00 Fax : 04 42 87 82 59

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R :

Description :

Je soussigné certifie que l'opération a été effectuée

NOM :

Date :

SPUR ENVIRONNEMENT

Siège social

Montée des Pins - CS 50057

13655 ROGNAC Cedex

Tél : 04 42 87 74 00 Fax : 04 42 87 82 59

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

12. Destination ultérieure prévue

(dans le cas d'un traitement ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné du formulaire CERFA n° 12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) :

N° SIRET :

NOM :

Adresse :

Personne à contacter : SOLAMAT MEREX FOS/ROGNAC

Tél :

Mél :

Adresse siège :

ZI des Pins - Montée des Pins

CS 50057

13655 ROGNAC Cedex

Siret : 485 254 692 000 18 Code NAF 3822 Z

M. AUBOIROUX

Tél : 04.42.87.72.10 Fax : 04.42.87.83.58

L'original du bordereau suit le déchet.

BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS

décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets
arrêté du 29 juillet 2005 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux

Page N° 1/1

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° 497315001

1. Emetteur du bordereau

☒ Producteur du déchet ☐ Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

☐ Personne ayant réalisé une transformation ou un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) ☐ Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502098

NOM : COFELY L'ARBOIS

Adresse : CHEMIN DEPARTEMENTAL 9 PLATEAU DE L'ARBOIS
13090 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 79 44 74

Fax : 04 42 79 44 45

Mél : thierry.zurita@cofely-gdfsuez.com

Personne à contacter : M. GILLES GRANEL

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement

☐ Oui (cadres 13 à 19 à remplir)☒ Non

N° SIRET : 41757344100025

NOM : SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC

Adresse : MONTEE DES PINS
13340 ROGNAC

Tél : 04 42 87 74 00

Fax : 04 42 87 82 59

Mél : philippe.poinas@veolia-proprete.fr

Personne à contacter : M. Philippe POINAS

N° de CAP (le cas échéant) : S09129953 A

Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) :

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 15 01 10*

Dénomination usuelle : Emballages souillés en mélange *Filtres de Lixiviats*

Consistance :

☒ Solide☐ Liquide☐ Gazeux

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

UN 3175, SOLIDE CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II,(E), Déchet conforme au 2.1.3.5.5

5. Conditionnement :

☐ Baril☐ Citerne☐ GRV☐ Fût☒ Autre (préciser) Container 1000L ouvert

Nombre de colis :

6. Quantité

☐ Réelle☒ Estimée

tonne (s)

8+81060

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :

NOM :

Adresse :

Réception N° :

Limite de validité :

Personne à contacter :

Tél :

Mél :

Fax :



0021
MR1505066334
385218-BSD0
BSD Standard
CAP : S09129953

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 77572139200337

NOM : SEVIA 13

Adresse : 580 MONTÉE DES PINS
13340 ROGNAC

Tél : 04 42 02 09 20

Fax : 04 42 75 29 40

Mél : sebastien.petit2@veolia.com

Personne à contacter : M. SEBASTIEN PETIT

Réception N° : T11SEV01

Limite de validité : 05/01/2016

Mode de transport : ROUTE

Date de prise en charge : 17/04/2015

Signature :

☐ Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM :

SPUR ENVIRONNEMENT

Date : 17/04/2015

Signature et Cachet :
SEVIA 13
Montée des Pins - Bât A3 - CS 40252
13747 ROGNAC Cedex
Tél. 04 42 75 29 40 - Fax 04 42 75 29 40

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination
N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR ENVIRONNEMENT
Adresse : 13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 Fax : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Personne à contacter :

Quantité réelle présentée :

Lot accepté :

Date de présentation :

Motif de refus :

Signataire :

Date :

06 MAI 2015

Signature et cachet :

Montée des Pins - CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 Fax : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

12. Destination ultérieure prévue

Traitement prévu (code D/R) :

N° SIRET :

NOM :

Adresse :

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R :

Description :

NOM :

Date :

06 MAI 2015

SPUR ENVIRONNEMENT

Siège social

Montée des Pins - CS 50057

13655 ROGNAC Cedex

Tél : 04 42 87 74 00 Fax : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

SOLAMAT MEREX FOS/ROGNAC

Adresse siège :
Montée des Pins - CS 5005713655 ROGNAC Cedex
Siret : 485 254 692 000 18 Code NAF 3822 Z
M. AUBOIROUX

Tél : 04.42.87.72.10 Fax : 04.42.87.83.58

L'original du bordereau suit le déchet.

BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETSdécret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets
arrêté du 29 juillet 2005 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux

Page N° 1/1

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -**Bordereau n° 498937002****1. Emetteur du bordereau**☒ Producteur du déchet☐ Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique
(joindre annexe 1)☐ Personne ayant réalisé une transformation ou un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable
(joindre annexe 2)☐ Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502098

NOM : COFELY L'ARBOIS

Adresse : CHEMIN DEPARTEMENTAL 9 PLATEAU DE L'ARBOIS
13090 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 79 44 74

Fax : 04 42 79 44 45

Mél : thierry.zurita@cofely-gdfsuez.com

Personne à contacter : M. GILLES GRANEL

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement

☐ Oui (cadres 13 à 19 à remplir)☒ Non

N° SIRET : 41757344100025

NOM : SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC

Adresse : MONTEE DES PINS
13340 ROGNAC

Tél : 04 42 87 74 00

Fax : 04 42 87 82 59

Mél : philippe.poinas@veolia-proprete.fr

Personne à contacter : M. Philippe POINAS

N° de CAP (le cas échéant) : S09129953 A

Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) :

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 15 01 10*

Dénomination usuelle : Emballages souillés en mélange *Lixiviats*

Consistance :

☒ Solide☐ Liquide☐ Gazeux**4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)**

UN 3175, SOLIDE CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II(E), Déchet conforme au 2.1.3.5.5

5. Conditionnement :☐ Baril☐ Citerne☐ GRV☐ Fût☒ Autre (préciser) Conteneur 1000L ouvert

Nombre de colis : 3

6. Quantité☐ Réelle☒ Estimée

tonne (s)

0,250

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :

NOM :

Adresse :

Récépissé N° :

Limite de validité :

Personne à contacter :

Tél :

Mél :

Département :

Fax :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -**8. Collecteur-transporteur**

N° SIREN : 77572139200337

NOM : SEVIA 13

Adresse : 580 MONTÉE DES PINS
13340 ROGNAC

Tél : 04 42 02 09 20

Fax : 04 42 75 29 40

Mél : sebastien.petit2@veolia.com

Personne à contacter : M. SEBASTIEN PETIT

Récépissé N° : T11SEV01

Limite de validité : 05/01/2016

Mode de transport : ROUTE

Date de prise en charge : 16/06/2015

Signature :

Département : 78

☐ Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)**- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -****9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau**

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM :

Date : 16/06/2015

Signature et cachet :

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des Pins - CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 Fax : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z**- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -****10. Expédition reçue à l'installation de destination**

N° SIRET :

NOM :

Adresse :

13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 Fax : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z**11. Réalisation de l'opération :**

Code D/R :

Description :

NOM :

Date :

Je soussigné certifie que l'opération mentionnée a été effectuée

NOM :

Date :

Tél : 04 42 87 74 00 Fax : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z**SPUR ENVIRONNEMENT**
Siège social
Montée des Pins - CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 Fax : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z

Personne à contacter :

Quantité réelle présentée :

Lot accepté :

Date de présentation :

Motif de refus :

Signataire :

Date :

16 JUIN 2015

16 JUIN 2015

16 JUIN 2015

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des Pins - CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 Fax : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 - APE : 3822 Z**12. Destination ultérieure prévue**

(dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné du formulaire CERFA n° 12571*01)

Traitement prévu (code D/R) :

N° SIRET :

NOM :

Adresse :

Personne à contacter :

Tél :

Mél :

R1
SOLAMAT MEREX FOS/ROGNAC
Adresse siège :
ZI des Pins - Montée des Pins
CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Siret : 485 254 892 969 - 18 Code NAF 3822 Z
M. AUBOIROUX
Tél : 04 42 87 72 10 Fax : 04 42 87 82 59

L'original du bordereau suit le déchet.

Bordereau de suivi des déchets

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 26 juillet 2012

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Page n° 1 / 1

Bordereau n° : 06315090001

1. Émetteur du bordereau

☒ Producteur du déchet

☐ Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

☐ Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2)

☐ Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502098

NOM : CET DE L'ARBOIS (VITROLLES)

Adresse : 13127 VITROLLES

Tél. : 04 42 79 44 44

Fax : 04 42 79 44 45

Mél :

Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement

☐ oui (cadres 13 à 19 à remplir)

☒ non

N° SIRET :

NOM : VALORTEC

Adresse : Quartier des Gabelles - CD 20 F 13340 ROGNAC

Tél. : 0442786806

Fax : 0442787289

Personne à contacter :

N° de CAP (le cas échéant) :

Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 16 07 08 *

Consistance : ☐ solide ☒ liquide ☐ gazeux

Dénomination usuelle :

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)

JN 3295 Déchets HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. , 3, III, (D/E)

5. Conditionnement : ☐ benne ☒ citerne ☐ GRV ☐ fût ☐ autre (préciser)

Nombre de colis :

6. Quantité ☐ réelle ☒ estimée tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :

NOM :

Adresse :

Récépissé n° :

Département :

Limite de validité :

Personne à contacter :

Tél. :

Fax. :

Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 672620531

NOM : ASTREE PROVENCE

Adresse : 225 RUE HENRI BESSEMER 13854 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Tél. : 04 42 39 77 18

Fax : 04 42 39 74 98

Mél :

Personne à contacter : JEAN-FRANÇOIS DUPONT

Récépissé n° :

Département : 13

Limite de validité : 3413102661

Mode de transport : 20/10/18

Date de prise en charge : Route

Signature :

☐ Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : Date : 11/11/18

Signature et cachet :

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET :

NOM : VALORTEC

Adresse : Quartier des Gabelles - CD 20 F 13340 ROGNAC

Personne à contacter :

Quantité réelle présentée :

Date de présentation : 11/11/18

Lot accepté : ☐ oui ☐ non

Motif de refus :

Signataire :

Date : 11/11/18

Signature et cachet :

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R :

Description :

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM :

Date : / /

Signature et cachet :

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571) :

Traitement prévu (code D/R) :

N° SIRET :

NOM :

Adresse :

Personne à contacter :

Tél. :

Fax. :

Mél :

4ème feuillet : Copie destinée au collecteur-transporteur.

Bordereau n° : B6345090002

1. Émetteur du bordereau

- ☒ Producteur du déchet ☐ Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)
- ☐ Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) ☐ Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502098

NOM : CET DE L'ARBOIS (VITROLLES)

Adresse : 13127 VITROLLES

Tél. : 04 42 79 44 44

Fax : 04 42 79 44 45

Mél :

Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement

- ☐ oui (cadres 13 à 19 à remplir)
☒ non

N° SIRET :

NOM : VALORTEC

Adresse : Quartier des Gabelles - CD 20 F 13340 ROGNAC

Tél. : 0442786806

Fax : 0442787289

Mél :

Personne à contacter :

N° de CAP (le cas échéant) : V11016847

Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 16 07 08 *

Consistance : ☐ solide ☒ liquide ☐ gazeux

Dénomination usuelle : BOUES DE SEPARATEUR

Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)

UN 3295 Déchets HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. , 3, III, (D/E)

5. Conditionnement : ☐ benne ☒ citerne ☐ GRV ☐ fût ☐ autre (préciser)

Nombre de colis :

6. Quantité ☐ réelle ☐ estimée tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :

NOM :

Adresse :

Récépissé n° :

Département :

Limite de validité :

Personne à contacter :

Tél. :

Fax :

Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 672620531

NOM : ASTREE PROVENCE

Adresse : 225 RUE HENRI BESSEMER 13854 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Tél. : 04 42 39 77 18

Fax : 04 42 39 74 98

Mél :

Personne à contacter : JEAN-FRANCOIS DUPONT

Récépissé n° :

Département : 13

Limite de validité : 20/10/18

Mode de transport :

Date de prise en charge : / /

Signature :

☐ Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM :

Date : / /

Signature et cachet :

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET :

NOM : VALORTEC

Adresse : Quartier des Gabelles - CD 20 F 13340 ROGNAC

Personne à contacter :

Quantité réelle présentée : tonne(s)

Date de présentation : / /

Lot accepté : ☒ oui ☐ non

Motif de refus :

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R :

Description :

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM :

Date : / /

Signature et cachet :

Signature :

Mél :

Fax :

Personne à contacter :

Tél. :

Mél :

Fax :

Personne à contacter :

Tél. :

Mél :

Fax :

Signataire :

Signature et cachet :

Date : / /

Montée des Pins - CD 20G
13340 ROGNAC

Tél. 04 42 78 68 06 - Fax 04 42 78 72 89

SAS au capital de 1 957 050 euros

060 801 396 RCS Aix en Provence

Traitement prévu (code D/R) :

N° SIRET :

NOM :

Adresse :

Personne à contacter :

Tél. :

Fax :

Mél :

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : COFELY L'ARBOIS
ADRESSE : 13 127 VITROLLES

TYPLOGIE : ☐ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☐ Collectivités ☐ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 1600 (litres) Poids : 1410 (Kg)

CONDITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne) ☐ Colis Nature du colis : _____ Nombre : _____

Type d'huile : ☒ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0446636

**2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIBU
DE COLLECTE**

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

SEVIA
580, Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40
N° SIRET : 3422612177572139200037

A

B

H. Arrivée :

H. Départ :

Chauffeur : IVAN

Véhicule : H07M

N° Cuve Dépôt :
(facultatif)

Da : collecte : 09/01/15

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé

Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client
ou son représentant





1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : COFELY L'ARBOIS
ADRESSE : 13 090 Aip en Puy

TPOLOGIE : ☐ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☐ Collectivités ☐ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 1700 (litres) Poids : 1530 (Kg)

CO. ITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne)
☐ Colis Nature du colis : _____ Nombre : _____

Type d'huile : ☐ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0528751

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIEU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

SEVIA

580, Montée des Pins
13340 ROGNAC

Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40

APE : 3812Z SIRET : 775 721 392 00337

A

B

H. Arrivée :

H. Départ :

Chauffeur : IVAN

Véhicule : H07M

N° Cuve Dépôt :
(facultatif)

Date de collecte : 09/03/15

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé



Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant



Conditions générales au verso

RCS VERSAILLES 775 721 392 • APE 3812 Z • S.A. au capital social de 1 500 000 €

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : COFELY L'ARBOIS
ADRESSE : 13 030 Aix en Provence

TYPLOGIE : ☐ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☐ Collectivités ☐ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport
QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 1000 (litres) Poids : 900 (Kg)
CONDITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne) ☐ Colis Nature du colis : _____ Nombre : _____
Type d'huile : ☐ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : **0363559**

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIÈU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) : **SEVIA**
580, Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40
APE : 3812Z SIRET : 775 721 392 00337

A
B

H. Arrivée : _____ H. Départ : _____ N° Cuve Dépôt : _____
Chauffeur : IVAN Véhicule : H07M (facultatif)

Date de collecte : 13/04/15

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé



Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant



Conditions générales au verso

RCS VERSAILLES B 775 721 392 • APE 3812 Z • S.A. au capital social de 1 500 000 €

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : COFELY
ADRESSE : 13090 Aix L'ARBOIS

TYPOLOGIE : ☐ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☐ Collectivités ☐ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 1600 (litres) Poids : 1440 (Kg)

CONDITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne) ☐ Colis Nature du colis : _____ Nombre : _____

T d'huile : ☐ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0446764

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIÉU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

SEVIA
580, Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40
APE : 3812Z SIRET : 775 721 392 00337

A

B

H. Arrivée : _____ H. Départ : _____ N° Cuve Dépôt : _____
Chauffeur : IVAN Véhicule : H07M (facultatif)

Date de collecte : 28/04/18

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé



Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant



Conditions générales au verso

RCS VERSAILLES B 775 721 392 • APE 3812 Z • S.A. au capital social de 1 500 000 €

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : COFELY
ADRESSE : 13 100 Aix L'ARBOIS

TYPOLOGIE : ☐ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☐ Collectivités ☐ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 800 (litres) Poids : 720 (Kg)

CONDITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne)

☐ Colis Nature du colis : _____ Nombre : _____

Ti l'huile : ☐ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0446126

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIQUIDE DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

SEVIA

580, Montée des Pins

13340 ROGNAC

Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40

APE : 3812Z SIRET : 775 721 392 00337

H. Arrivée :

H. Départ :

Chauffeur :

IVAN

Véhicule :

H0711

N° Cuve Dépôt :
(facultatif)

Date de collecte : 08/06/15

Nous attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé

Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : COFELY L'ARBOIS
ADRESSE : 13080 Aix en Pce

TPOLOGIE : ☐ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☐ Collectivités ☐ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 2000 (litres) Poids : 1800 (Kg)

CONDITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne)

☐ Colis Nature du colis : _____ Nombre : _____

T d'huile : ☒ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0529077

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIEU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

SEVIA

580, Montée des Pins

13340 ROGNAC

Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40

APE : 3812Z SIRET : 775 721 392 00337

A

B

H. Arrivée :

H. Départ :

Chauffeur : IVAN

Véhicule : H0711

N° Cuve Dépôt :
(facultatif)

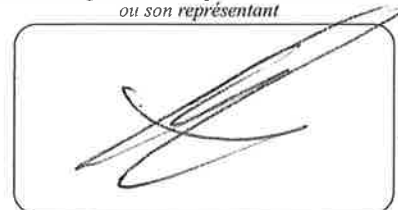
Date de collecte : 14/08/15

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé



Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant



Conditions générales au verso

RCS VERSAILLES 775 721 392 • APE 3812 Z • S.A. au capital social de 1 500 000 €

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : COFELY
ADRESSE : 13100 L'ARBOIS

TYPLOGIE : ☐ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☐ Collectivités ☐ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 1200 (litres) Poids : 1080 (Kg)

CONDITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne) ☐ Colis Nature du colis : _____ Nombre : _____

Type d'huile : ☒ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0445969

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIEU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) : **SEVIA**

580, Montée des Pins

13340 ROGNAC

Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40

APE : 3812Z SIRET : 775 721 392 00337

A

B

H. Arrivée :

H. Départ :

Chauffeur : IVAN

Véhicule : H0711

N° Cuve Dépôt :
(facultatif)

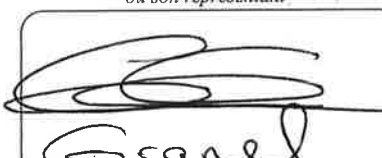
Date de collecte : 14/09/15

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé



Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant


Granel

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM :

COFELY L'ARBOIS

ADRESSE :

13 127 VITROLLES

TYPOLOGIE : ☐ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels

☐ Collectivités ☐ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée

☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

Quantité ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : **1500** (litres) Poids : **1350** (Kg)

CONDITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne)

☐ Colis

Nature du colis :

Nombre :

Type d'huile : ☒ Moteur

☐ Industrielle Noire

☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : **0528593**

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIEU DE COLLECTE

ENLEVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

SEVIA

580, Montée des Pins

13340 ROGNAC

Tél 04 42 02 09 20 Fax 04 42 75 29 40

H. Arrivée : **APE : 3812Z SIRET : 775 721 392 00337**

Chauffeur : **IVAN**

Véhicule : **H797**

N° Cuve Dépôt :
(facultatif)

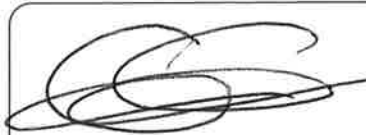
Date de collecte : **20/11/15**

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé



Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant



Conditions générales au verso

RCS VERSAILLES 775 721 392 • APE 3812 Z • S.A. au capital social de 1 500 000 €

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : COFELY L'ARBOIS
ADRESSE : 13 100 Aix en Pce

TYPLOGIE : ☐ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☐ Collectivités ☐ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ 'molition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 1600 (litres) Poids : 1440 (Kg)

CONDITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne) ☐ Colis Nature du colis : _____ Nombre : _____

Type d'huile : ☒ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0529743

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIÈU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) : **SEVIA**

**580, Montée des Pins
13340 ROGNAC**

Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40

APE : 3812Z SIRET : 775 721 392 00337

H. Arrivée :

H. Départ :

C' leur :

IVAN

Véhicule :

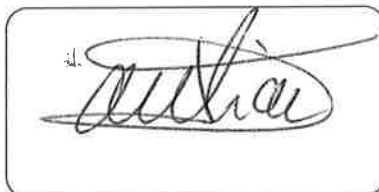
H07M

N° Cuve Dépôt :
(facultatif)

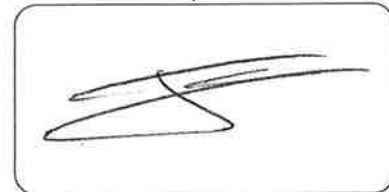
Date de collecte : 23/12/15

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé



Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant



Conditions générales au verso

RCS VERSAILLES 775 721 392 • APE 3812 Z • S.A. au capital social de 1 500 000 €

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM :

Cofely

ADRESSE :

L'arbain

13

Aix Provence

TYPOLOGIE : ☐ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels

☐ Collectivités ☒ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée

☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : *1600* (litres) Poids : *1440* (Kg)

CONDITIONNEMENT ☐ Vrac (citerne)

☐ Colis

Nature du colis :

Cuve

Nombre :

Type d'huile : ☒ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : *0447354*

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIQUIDE DE COLLECTE

ENLEVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

SEVIA

580, Montée des Pins

13340 ROGNAC

Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40

APE : 3812Z SIRET : 775 721 392 00337

A

B

H. Arrivée :

H. Départ :

C' fleur :

Cathy

Véhicule :

711

N° Cuve Dépôt :
(facultatif)

Date de collecte :

20-1-16

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé

[Signature]

Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant

[Signature]
Branel

Conditions générales au verso

RCS VERSAILLES B 775 721 392 • APE 3812 Z • S.A. au capital social de 1 500 000 €

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2015	et clos le	31/12/2015	Régime simplifié d'imposition	
Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA		Régime Réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de l'exploitant :	Adresse du domicile de l'exploitant :
ARBOIS BIO ENERGIES	
Adresse de la direction de l'entreprise :	Ancienne adresse en cas de changement :
0059 Rue DENUZIERE 69002 LYON	
SIRET	5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9

B DIVERS

Activités exercées : Production d'énergie	Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐
---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	0	97 965
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
– Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b	
revenus nets exonérés (a – b)	c	
– Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ❷	d	
	Total c + d	
3 Total	0	97 965
4 Bénéfice imposable (col. 1 – col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 – col. 1) ❸	0	97 965
5 Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers ❹	à court terme et à long terme exonérées ❺	à long terme imposables au taux de 16 % ❹
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ❹	dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ❻	

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art. 44 quindecies ☐	Autres dispositifs ☐ ❸
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐	Zone franche d'activités ☐	Jeunes entreprises (JEI) ☐
		Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies) ☐
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐		Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur du logement social (art. 244 quater X) ☐

Exonération ou ❷ abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 %	sur le bénéfice
--------------------------------------	---	-----------------

7 BIC non professionnels (2031Ter) ❹	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT	c - PLUS-VALUE
---	--------------	-------------	----------------

8 Régime des sociétés de personnes ❿

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2031 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéro d'imprimé "2033", formulaire "2033–NOT–SD".

Visa : CGA ☐	Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
– du professionnel de l'expertise comptable :	Tél :
– du conseil :	Télécopie :
– de l'association agréée :	Tél :
– N° d'agrément de l'AA :	Télécopie :

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2031

N° 2031 BIS

2016

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES

(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :

31/12/2015

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir renvois page 4)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ❶	BIC «B» ou BIC non profes- sionnels «M» ❷	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en consi- dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4
SA ENGIE ENERGIE SERVICES 0001 PLACE DES DEGRES 92800 PUTEAUX	B	-96 985	
SA SITA BIOENERGIES 0038 AVENUE JEAN JAURES 78440 GARGENVILLE	B	-980	

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des :	Exercice
– Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). – Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés , figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 , montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étafon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12									
Adresse de l'entreprise 0059 Rue DENUZIERE 69002 LYON										Durée de l'exercice précédent* 12									
Numéro SIRET* 5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9										Néant ☐ *									
										Exercice N clos le, 31/12/2015									
										Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)										AA									
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC														
		Frais de développement *	CX		CQ														
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG														
		Fonds commercial (1)	AH		AI														
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK														
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM														
		Terrains	AN	32 505	AO	12 723	19 782												
	Constructions	AP	494 373	AQ	153 386	340 987													
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 293 537	AS	1 807 168	3 486 369													
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU															
	Immobilisations en cours	AV		AW															
	Avances et acomptes	AX		AY															
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT														
		Autres participations	CU		CV														
		Créances rattachées à des participations	BB		BC														
		Autres titres immobilisés	BD		BE														
		Prêts	BF		BG														
		Autres immobilisations financières*	BH	36 395	BI		36 395												
		TOTAL (II)	BJ	5 856 810	BK	1 973 277	3 883 533												
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM													
En cours de production de biens			BN		BO														
En cours de production de services			BP		BQ														
Produits intermédiaires et finis			BR		BS														
Marchandises			BT		BU														
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW															
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	491 155	BY		491 155												
		Autres créances (3)	BZ	50 385	CA		50 385												
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC														
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE														
	Disponibilités	CF	0	CG		0													
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	912	CI		912													
	TOTAL (III)	CJ	542 452	CK		542 452													
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN																	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 399 262	1A	1 973 277	4 425 985													
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR											
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12									
Adresse de l'entreprise 0059 Rue DENUZIERE 69002 LYON										Durée de l'exercice précédent* 12									
Numéro SIRET* 5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9										Néant ☐ *									
										Exercice N clos le, 31/12/2015									
										Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)										AA									
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			AC													
		Frais de développement *	CX			CQ													
		Concessions, brevets et droits similaires	AF			AG													
		Fonds commercial (1)	AH			AI													
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK													
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			AM													
		Terrains	AN	32 505	AO	12 723	19 782												
	Constructions	AP	494 373	AQ	153 386	340 987													
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 293 537	AS	1 807 168	3 486 369													
	Autres immobilisations corporelles	AT			AU														
	Immobilisations en cours	AV			AW														
	Avances et acomptes	AX			AY														
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			CT													
		Autres participations	CU			CV													
		Créances rattachées à des participations	BB			BC													
		Autres titres immobilisés	BD			BE													
		Prêts	BF			BG													
		Autres immobilisations financières*	BH	36 395	BI	36 395													
		TOTAL (II)	BJ	5 856 810	BK	1 973 277	3 883 533												
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL			BM												
En cours de production de biens			BN			BO													
En cours de production de services			BP			BQ													
Produits intermédiaires et finis			BR			BS													
Marchandises			BT			BU													
Avances et acomptes versés sur commandes		BV			BW														
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	491 155	BY	491 155													
		Autres créances (3)	BZ	50 385	CA	50 385													
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC													
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD			CE													
	Disponibilités	CF	0	CG	0														
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	912	CI	912														
	TOTAL (III)	CJ	542 452	CK	542 452														
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN																	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 399 262	1A	1 973 277	4 425 985													
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR												
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :															

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000.....)		DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	608
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-223 433
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	587
	TOTAL (I)		DL	-122 238
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	36 395
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	537 821
	Dettes fiscales et sociales		DY	44 556
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	3 929 451
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	4 548 223	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 425 985	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
			1D	
			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 548 223
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	36 395	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000.....)		DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	608
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-223 433
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	587
	TOTAL (I)		DL	-122 238
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	36 395
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	537 821
	Dettes fiscales et sociales		DY	44 556
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	3 929 451
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	4 548 223	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 425 985	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
			1D	
			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 548 223
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	36 395	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	1 866 567	FE		FF	1 866 567	
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 866 567	FK		FL	1 866 567	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 866 568	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 668 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	-18 644	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	420 548
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 069 905		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-203 338		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 996	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	19 996	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-19 996		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-223 333		

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIESNéant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD	1 866 567	FE		FF	1 866 567	
			FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 866 567	FK		FL	1 866 567	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP		
	Autres produits (1) (11)						FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 866 568	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 668 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	-18 644	
	Salaires et traitements*						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*					GA	420 548
								GB	
								GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GE	1	
	Autres charges (12)						GE	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 069 905		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-203 338		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	19 996	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	19 996	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-19 996		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-223 333		

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	100
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	100
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-100
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 866 568
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 090 001
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-223 433
RENVOS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de location immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY 1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	19 996
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Dotations aux amortissements dérogatoires (matériel et outillage)	100	
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	100
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	100
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-100
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 866 568
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 090 001
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-223 433
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de location immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY 1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	19 996
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Dotations aux amortissements dérogatoires (matériel et outillage)	100	
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG	32 505	KH		KI	0			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	494 373	KN		KO	0			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	5 293 537	KT		KU	0			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX				
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	5 820 415	LO		LP	0			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
Autres participations					8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	36 395	1U		1V	0				
TOTAL IV					LQ	36 395	LR		LS	0				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	5 856 810	ØH		ØJ	0				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV		LW		1X				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	32 505	LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	494 373	MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	5 293 537	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III			IY		NG		NH	5 820 415	NI				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ					
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	36 395	2G					
TOTAL IV			I3		NJ		NK	36 395	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	5 856 810	ØM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							1		2		3			
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD		KE		KF				
CORP	Terrains					KG	32 505	KH		KI	0			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	494 373	KN		KO	0			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2		KP		KQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	5 293 537	KT		KU	0		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX				
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	5 820 415	LO		LP	0			
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
Autres participations					8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	36 395	1U		1V	0				
TOTAL IV					LQ	36 395	LR		LS	0				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	5 856 810	ØH		ØJ	0				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV		LW		IX				
CORP	Terrains			IP		LX		LY	32 505	LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	494 373	MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	5 293 537	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III			IY		NG		NH	5 820 415	NI				
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ					
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	36 395	2G					
TOTAL IV			I3		NJ		NK	36 395	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	5 856 810	ØM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES											Néant ☐ *											
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY				EL				EM				EN							
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE				PF				PG				PH							
Terrains			PI	10 556			PJ	2 167			PK	0			PL	12 723						
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO				PQ							
	Sur sol d'autrui		PR	116 141			PS	37 245			PT	0			PU	153 386						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX				PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 426 032			QA	381 136			QB	0			QC	1 807 168						
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD				QE				QF				QG							
	Matériel de transport		QH				QI				QJ				QK							
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL				QM				QN				QO							
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT							
	TOTAL III			QU	1 552 729			QV	420 548			QW	0			QX	1 973 277					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	1 552 729			ØP	420 548			ØQ	0			ØR	1 973 277						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																				
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice										
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements TOTAL I		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6		
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1		
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	100		T4			T5			T6			T7			T8			T9	100	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
	Matériel de transport	U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
	Emballages récup. et divers	W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
TOTAL III		X2	100		X3			X4			X5			X6			X7			X8	100	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL							NM							NO						
Total général (I+II+III+IV)		NP	100		NQ			NR			NS			NT			NU			NV	100	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	100		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY			Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	100					
CADRE C																						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer												Z9					Z8					
Primes de remboursement des obligations												SP					SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES										Néant ☐ *												
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY				EL				EM				EN							
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE				PF				PG				PH							
Terrains			PI	10 556			PJ	2 167			PK	0			PL	12 723						
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO				PQ							
	Sur sol d'autrui		PR	116 141			PS	37 245			PT	0			PU	153 386						
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV				PW				PX				PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 426 032			QA	381 136			QB	0			QC	1 807 168						
Autres	Inst. générales., agencements, aménagements divers		QD				QE				QF				QG							
	corporelles	Matériel de transport		QH				QI				QJ				QK						
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL				QM				QN				QO								
Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT								
TOTAL III			QU	1 552 729			QV	420 548			QW	0			QX	1 973 277						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	1 552 729			ØP	420 548			ØQ	0			ØR	1 973 277						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																				
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice										
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements TOTAL I		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6		
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1		
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
Ins. gales, agenc et am. des const.		S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	100		T4			T5			T6			T7			T8			T9	100	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
	Matériel de transport	U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
	Emballages récup. et divers	W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
TOTAL III		X2	100		X3			X4			X5			X6			X7			X8	100	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL							NM							NO						
Total général (I+II+III+IV)		NP	100		NQ			NR			NS			NT			NU			NV	100	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	100		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY			Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	100					
CADRE C																						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer												Z9					Z8					
Primes de remboursement des obligations												SP					SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **ARBOIS BIO ENERGIES**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	487	TM	100	TN	0	TO	587
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	487	TS	100	TT	0	TU	587
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	487	UB	100	UC	0	UD	587
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE		UF				
		– financières	UG		UH				
		– exceptionnelles	UJ	100	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **ARBOIS BIO ENERGIES**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	487	TM	100	TN	0	TO	587
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	487	TS	100	TT	0	TU	587
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	487	UB	100	UC	0	UD	587
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE		UF				
		– financières	UG		UH				
		– exceptionnelles	UJ	100	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5 ^e du C.G.I									10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	36 395	UV	36 395	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	491 155		491 155				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	50 385		50 385			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP	0		0			
	Groupe et associés (2)			VC	0		0				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	0		0				
	Charges constatées d'avance			VS	912		912				
	TOTAUX				VT	578 847	VU	578 847	VV		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	36 395		36 395				
	à plus d'1 an à l'origine			VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	537 821		537 821				
Personnel et comptes rattachés				8C							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	0		0				
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	44 556		44 556				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	3 929 451		3 929 451				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	0		0				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	4 548 223	VZ	4 548 223				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	36 395	UV	36 395	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	491 155		491 155					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)				Z1								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	50 385		50 385					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	0		0					
	Groupe et associés (2)				VC	0		0					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	0		0					
	Charges constatées d'avance				VS	912		912					
	TOTAUX				VT	578 847	VU	578 847	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	36 395		36 395						
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	537 821		537 821						
Personnel et comptes rattachés				8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	0		0						
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	44 556		44 556						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	3 929 451		3 929 451						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	0		0						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	4 548 223	VZ	4 548 223						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2015	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible*		à réintégrer :		WA		
			de son conjoint								WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	128 794	XE	128 794		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW			
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8		
											ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						- Plus-values nettes à court terme				WN		
							- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
										TOTAL I	WR	128 794	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WS	223 433
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WU	3 326	
			- imposées au taux de 0 %								WV		
			- imposées au taux de 19%								WH		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WP		
			- imputées sur les déficits antérieurs								WW		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										XB		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										I6		
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					WZ			
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XA		
	Majoration d'amortissement*										ZY		
											XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			XF		
	Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6			Sociétés investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3					
	Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		0V			Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F			PA		
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)		XC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9			Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI			XG	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	226 759	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI			0				XJ	97 965	
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*		déficit (II moins I)		ZL							XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	XO	97 965	

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2015		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		WB					
			de son conjoint						WC					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	128 794	XE	128 794			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW				
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8				
			- imposées au taux de 0 %							ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme							WN				
			- Plus-values soumises au régime des fusions							WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ				
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
TOTAL I										WR	128 794			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	223 433	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	3 326			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV				
			- imposées au taux de 0 %							WH				
			- imposées au taux de 19%							WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XA				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
	Majoration d'amortissement*										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6			Sociétés investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		0V			Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F			Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9			Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI		XG			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	226 759	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	0					
						déficit (II moins I)				XJ	97 965			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		XO	97 965			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Contribution sociale de solidarité (Organic)		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Contribution sociale de solidarité (Organic)		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	608	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale		ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	-97 754		{ - Autres réserves		ZD							
	Prélèvements sur les réserves			0E			Dividendes		ZE							
							Autres répartitions		ZF	-97 754						
	TOTAL I			0F	-97 146		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	-97 146						
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice															XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N :																
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										YT	856 286				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 0)										XQ					
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	155 243				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	656 472				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 668 000				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	662				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	-19 306				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	-18 644				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	0				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	206 421				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460) *										0B					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S					
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)										YP					
	— Effectif affecté à l'activité artisanale										RL					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,50 %				
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP															
	— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0															
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			Plus-values à 15% JK			Plus-values à 0% JL									
				Plus-values à 19% JM			Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15% JN			Plus-values à 0% JO									
				Plus-values à 19% JP			Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH															
	N° SIRET de la société mère du groupe JJ															

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	608	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-97 754			ZD									
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE									
	TOTAL I	0F	-97 146			ZF	-97 754								
						ZG	608								
						ZH	-97 146								
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)															
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice						XV									
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :									
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)				YQ										
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT	856 286									
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 0)				XQ										
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU										
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	155 243									
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ST	656 472									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 668 000									
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	662									
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)				9Z	-19 306									
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	-18 644									
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	0									
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	206 421									
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460) *				0B										
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S										
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)				YP										
	— Effectif affecté à l'activité artisanale				RL										
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	0,50 %									
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL										
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC										
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO										
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES

Néant	☒	*
-------	-------------------------------------	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES

Néant	X	*
-------	---	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **ARBOIS BIO ENERGIES**

Néant

☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **ARBOIS BIO ENERGIES**

Néant

X *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES															Néant ☐		*					
Exercice ouvert le : 01/01/2015..... et clos le : 31/12/2015.....															Durée en nombre de mois		12					
I Production de l'entreprise																						
Ventes de marchandises															OA							
Production vendue – Biens															OB		1 866 567					
Production vendue – Services															OC							
Production stockée															OD							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE							
Subventions d'exploitation reçues															OF							
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OH		1					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI							
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK							
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT							
TOTAL 1															OM		1 866 568					
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																						
Achats de marchandises (droits de douane compris)															ON							
Variation de stocks (marchandises)															OO							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															OP							
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															OQ							
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															OR		1 668 000					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU							
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OW		1					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OY							
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															OZ							
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9							
TOTAL 2															OJ		1 668 002					
III Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		OG		198 566			
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)															SA		198 566					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV		X					
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX		1 866 568					
Période de référence															GY		0 1 0 1 2 0 1 5		GZ		3 1 1 2 2 0 1 5	
Date de cessation															HR							
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																						

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES															Néant ☐ *							
Exercice ouvert le : 01/01/2015..... et clos le : 31/12/2015.....															Durée en nombre de mois		12					
I Production de l'entreprise																						
Ventes de marchandises															OA							
Production vendue – Biens															OB		1 866 567					
Production vendue – Services															OC							
Production stockée															OD							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE							
Subventions d'exploitation reçues															OF							
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OH		1					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI							
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK							
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT							
TOTAL 1															OM		1 866 568					
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																						
Achats de marchandises (droits de douane compris)															ON							
Variation de stocks (marchandises)															OO							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															OP							
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															OQ							
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															OR		1 668 000					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU							
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OW		1					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OY							
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															OZ							
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9							
TOTAL 2															OJ		1 668 002					
III Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		OG		198 566			
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)															SA		198 566					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV		X					
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX		1 866 568					
Période de référence															GY		0 1 0 1 2 0 1 5		GZ		3 1 1 2 2 0 1 5	
Date de cessation															HR							
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																						

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

(1)

1

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

31/12/2015

N° SIRET

5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ARBOIS BIO ENERGIES

ADRESSE (voie)

0059 Rue DENUZIERE

CODE POSTAL

69002

VILLE

LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

1 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

ENGIE ENERGIE SERVICES

N° SIREN (si société établie en France)

552046955

% de détention

99,00

Nb de parts ou actions

990

Adresse :

N°

1

Voie

PLACE DES DEGRES

Code Postal

92800

Commune

PUTEAUX

Pays

Forme juridique

SA

Dénomination

SITA BIOENERGIES

N° SIREN (si société établie en France)

388237331

% de détention

1,00

Nb de parts ou actions

10

Adresse :

N°

38

Voie

AV JEAN JAURES

Code Postal

78440

Commune

GARGENVILLE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

(1)

1

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

31/12/2015

N° SIRET

5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ARBOIS BIO ENERGIES

ADRESSE (voie)

0059 Rue DENUZIERE

CODE POSTAL

69002

VILLE

LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

1 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

ENGIE ENERGIE SERVICES

N° SIREN (si société établie en France)

552046955

% de détention

99,00

Nb de parts ou actions

990

Adresse :

N°

1

Voie

PLACE DES DEGRES

Code Postal

92800

Commune

PUTEAUX

Pays

Forme juridique

SA

Dénomination

SITA BIOENERGIES

N° SIREN (si société établie en France)

388237331

% de détention

1,00

Nb de parts ou actions

10

Adresse :

N°

38

Voie

AV JEAN JAURES

Code Postal

78440

Commune

GARGENVILLE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET

5	0	3	4	3	0	4	1	5	0	0	0	2	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ARBOIS BIO ENERGIES

ADRESSE (voie)

0059 Rue DENUZIERE

CODE POSTAL

69002

VILLE

LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET

5	0	3	4	3	0	4	1	5	0	0	0	2	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ARBOIS BIO ENERGIES

ADRESSE (voie) 0059 Rue DENUZIERE

CODE POSTAL 69002

VILLE

LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES

du 01/01/2015

Adresse 0059 Rue DENUZIERE 69002 LYON

au 31/12/2015

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		– de l'exercice ⑩	
– de l'exercice précédent ⑩		– de l'exercice précédent ⑩	31 455
Nom et qualité du signataire Mr Th. JUNG		À LYON , le 15/04/2016	
Signature ,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIESdu 01/01/2015Adresse 0059 Rue DENUZIERE 69002 LYONau 31/12/2015**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX****B - AUTRES FRAIS**

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 €
par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses

Bénéfices imposables ❹

– de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ❿

– de l'exercice ❿

– de l'exercice précédent ❿

– de l'exercice précédent ❿

31 455

Nom et qualité du signataire **Mr Th. JUNG**À **LYON**, le **15/04/2016**

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



Article 2038A du CGI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		ARBOIS BIO ENERGIES							
N° d'identification (SIRET)		5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9		Exercice social		2015			
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)									
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues									
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire		Description détaillée de la dépense		Montant de la dépense		Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
				TOTAL (2)					
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues									
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire		Description détaillée de la dépense		Montant de la dépense		Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
				TOTAL (3)					
Rémunérations de services, payées ou dues									
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire		Description détaillée de la dépense		Montant de la dépense		Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
				TOTAL (4)					
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B						(1) - [(2)+(3)+(4)]			

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		ARBOIS BIO ENERGIES			
N°d'identification (SIRET)		5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9		Exercice social	2015
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)					
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B				(1) – [(2)+(3)+(4)]	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise	ARBOIS BIO ENERGIES 0059 Rue DENUZIERE 69002 LYON
-----------------------------	---

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise	ARBOIS BIO ENERGIES 0059 Rue DENUZIERE 69002 LYON
-----------------------------	---

[illegible]

CA20CHAAVA



Désignation de l'entreprise	ARBOIS BIO ENERGIES 0059 Rue DENUZIERE 69002 LYON
-----------------------------	--

[illegible]

ETAT DES INVESTISSEMENTS / IMMOBILISATIONS

Lots		Montants d'origine	Natures des biens	Année
MOTEURS	<u>Génie Civil</u> - Bitume enrobé - Portail / Portillon - Signalisation - Terrassement plateforme - Dalles moteur, CSV, autres... - Longrines - Plots - Fosses, caniveaux, regards... - Bungalows	205,3 k€HT	Biens de retour	2010
	<u>Matériels industriels</u> <i>(hors équipements électromécaniques)</i> - Débourbeur déshuileur - Extincteurs - Cuves réserve huile + eau glycolée - Régulations torchères - Transformateurs - Supervision - Analyseur Biogaz	191,7 k€HT	Biens de retour	2010
	<u>Equipements électromécaniques</u> - Moteurs (groupes électrogènes) - Surpresseurs - Groupe frigorifique	2380,3 k€HT	Biens de reprise	2010
	<u>Aménagements industriels</u> - Matériel électrique (+câblages armoires) - Raccordements électriques - Tuyauteries - Liaisons gaz - Calorifuges	599,3 k€HT	Biens de retour	2010
EXT. LIXIVIATS	<u>Génie Civil</u> - Terrassement plateforme - Plots bétons / Longrines - Béton de propreté - Bicouche entre plots et longrines - Extension clôture et portail d'accès	180,6 k€HT	Biens de retour	2012

EXTENSION LIXIVIATS	Matériels industriels <i>(hors équipements électromécaniques)</i> - Echangeurs - Pompes - Compteurs - Tuyauteries - Contrôle commande - Modules Nucléos - Cuvons - Station pompage - Stockage intermédiaire des boues - Aérateurs	2033,0 k€HT	Biens de retour	2012
	Aménagements industriels - Matériel électrique (+câblages armoires) - Raccordements électriques - Tuyauteries - Calorifuges - Lagune	228,1 k€HT	Biens de retour	2012
TOTAL		5818,3 k€HT		

Pour information (Cf. articles 32 et 33 du contrat de concession)

- *Bien de retour = Bien remis gratuitement en fin de concession à la CPA*
- *Bien de reprise = Biens cotés en fin de concession*

RECAPITULATIF DES MARCHES DE PRESTATIONS

Prestations	Titulaires des contrats	Montants 2015	Début	Engagement
Maintenance et exploitation de la plateforme	COFELY	551 k€HT	01/2010	2025
Maintenance des moteurs	CLARKE ENERGY	267 k€HT	03/2010	2025
Maintenance réseaux Biogaz	FAIRTEC	38 k€HT	03/2010	2015
TOTAL		856 k€HT		

Mise en place calibotis dans container 1

ANNÉE 2015

Relevés fin de mois Decembre 2014:

230: 3011427

1: 174 73028

2: 154 83404

3: 34346193

4: 26215317

240: 85

1: 378

2: 6

3: 212

4: 32

250: 526883

1: 287 7509

2: 258 4920

3: 478 3593

4: 359 8840

* Vue générale / Mois précédent / Energie Autoconsommée: 67 695 kWh

* 700: 308 65400 kWh

* Couron 1,2,3: 3417,84 + 3406,83 + 12,46 Δ = 9932,97

* 302 = 115 705 kWh.

* Traitement gaz / mois précédent / Volume gaz = 840 521 m³

* Torcheur = 457 641 Nm³/h.

* Compteur eau = 929,29 m³

* SIG = 1180131 kWh.

Grl1: 30792 hrs

Grl2: 29559 hrs

Grl3: 29470 hrs

cl. 01.2015 (fclsc00).
(00:00:00)

6/01/15 Dépose thermomètre échangeur échappement pour prise model et remplacement.

7/01/15 Presence "Société Siemens" pour controle analyseur gaz
Installation calibotis devant Grl.

Prelevement huile Grl1.

Hrs moteur = 30 947 hrs // Remplacement l'huile: 3010.

Appoint huile: 17550 litres // Vidange: 30105



Volet 2 à conserver
pour votre planning
90294510

Date: 7/1/15 Km ou heure
Remarque: Grl1 591100 Organe: 1

7/01

Vidange G12 : hrs moteur 29559 hrs
 Remplacement Bougie G12 hrs moteurs 29559 hrs
 Prélèvement huile G12 (avant vidange)
 Hrs moteur : 29559 hrs // Remplacement F. huile : 29226 hrs
 Apport huile : 11750 litres // Vidange : 29226 hrs



N° 90553917



Date : 7/01/15

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.3847461

Prélèvement huile G12 (après vidange)
 Hrs moteur : 29561 hrs // Remplacement F. huile : 29226 hrs
 Apport huile : 11750 litres // Vidange : 29559 hrs



N° 90553916



Date : 07/01/15

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.3847461

Commande huile Neuve Q8 3300 litres

Reglage Côté Lixiviât pour rendement thermique.

* Arrêt G11. Défaut "DT/Dt température mélange"
 Odeur de gaz (sulfure). Appel téléphonique à clack
 pour des explications.

Température mélange varie entre 42°C et 54°C.
 Voir sonde de température sortie mélange.

8/01

- Arrêt G11 2 00:59 niveau maxi huile.
 Vérification du groupe R.A.S
 Relance G11 2 01:50

- Arrêt G11 1 09:50 pour remplacement bougies
 30 969 H relance 11:03.

- Arrêt G11 2 11:08 niveau maxi huile, vidange
 d'un peu d'huile relance 11:15 R.A.S

10 Mesure Intercooler : $GM1 = 45 \text{ mbar}$,
 $GM2 = 45 \text{ mbar}$,

Graissage Surpresseur : SUR 122 = -25897
 SUR 112 = 41363

9/01

* Nettoyage filtre curon 3.

* dépose vanne DN 50 et 80 H.S sur circuit curon N° 1

* Problème sur analyseur $GA2$ Siemens

10 indique 0,8% CH_4 et sur supervision bloqué à 42%. Essai avec Temp pierre par le de déblocage : l'analyseur tombe à 0 sur super. Modification du fonctionnement du $GM1$ et le $GM1$ monte à 100%, et le $GM2$ des à 50%. alors que les consignes envoyées sont montées seule à 92% ?

Arrêt du $GM1$ le $GM2$ reste à 700

10 m, l'été, consigne envoyée 100%. Redémarr $GM1$ qui monte à 100%, puis arrêt $GM1$ car reste bloqué à 700 KW.

* Schunté groupe froid de l'analyseur CH_4 .

* Taux de CH_4 sur indicateur SIEMENS 46%, sur supervision 45%.

* Redémarrage $GM2$ R.A.S

~~Arrêt du $GM1$ car reste bloqué à 700 KW.~~

10

12/01/18

Arrêt GE1 à 9H53, problème sur arbre N°12
Perte d'eau importante

démontage GE2 à 10H40.

- Société Endress : à calibrer le compteur GAZ
- Clarke dépose cylindre cylindre 42, remplacement joint torique passage d'eau + joint cylindre.

14/01

Nettoyage local Grl1 (liquide de refroidissement)
Démontage Grl1, après intervention de Clarke le 12/01
Présence fumée blanche sortie échappement
arrêt Grl1, Appel téléphonique Clarke pour des
renseignements,

Démontage Grl1 ~~de~~ en début après midi jusqu'à
700 Kw plus de fumée blanche ok.

Pression huile à 3,2 b arrêt Grl1

Remplacement f. huile : 31.066 hrs.

Démontage Grl1 ok.

Réglage Cote Lixiviat bouteille mélange.

Arrivée Hot = 79°C // Retour Hot = 61°C

Départ Module = 68°C // Retour Module = 54°C

Puissance Moteur Grl1 et Grl2 à 100%

Régulation ORG : Borne Sup = -72 mbar

Borne Inf = -85 mbar

La dépression varie entre -81 mbar et -77 mbar



Pour Info Code 15 : 639 966
980 484

140mm

Au bout de 40 minutes

- Dépression 285 mbar ; des foyers decrementes

15
01 Prelevement huile :

G11 : Hrs moteur : 31089 hrs // Remplacement F. huile : 31066h
Appoint huile : 17630 litres // Vidanges : 30 105 hrs



Volet 2 à conserver
pour votre planning
90294516



Date : 15/01/15 Km ou heure : 31089
Repère : G11 S31100 Organe : F. huile

G12 : Hrs moteur : 29681 hrs // Remplacement F. huile : 29 226h
Appoint huile : 11 780 litres // Vidanges : 29559 hrs.



N°
90553915



Date : 15/01/15 Volet à détacher et à conserver
Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.3047441

16/01
07 * Remplacement groupe froid sur analyseur CH4
par société.

* Nettoyage filtre lavoir ligne 3.

* Remis à niveau antivolasse ligne 3

* Pompe de circulation 3 sur circuit cogé
ne fonctionne plus elle ne reçoit pas
l'ordre de démarrer. Mis en route par
secours.

* Modification des "craillibouti" devant continue
groupe.

19/01 Reprise journalière

- Nettoyage filtre lavoir L3.

11

26/01 Prélèvement huile :

G1 : Hrs moteur : 31348 hrs // Remplacement f. huile : 31066

Appoint huile : 17730 litres // Vidanges : 30105 hrs

Volet 2 à conserver
pour votre planning

90294519



Date : 26/01/15

Km ou heure : 31348

Repère : 01591000

Organe : F.H.

G12 : Hrs moteur : 29940 // Remplacement f. huile : 29226

Appoint huile : 11940 litres // Vidanges : 29559 hrs.



N°

90553914



Date :

26/01/15

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.0647441

01/02 G12 : Remplacement filtre à huile pression 3,1b

Heures moteurs : 29995 hrs

01/02 Relevé Fin de mois

230 : 3204063

1 : 18058577

2 : 16033046

3 : 34346193

4 : 26275317

240 : 86

1 : 379

2 : 6

3 : 272

4 : 32

250 : 550733

1 : 2947195

2 : 2657050

3 : 4783593

4 : 3598840

* Vue générale / Mois précédent / Energie autoconsommée : 68196

* 700 : 32071200

(+ 3095)

* Courant 1, 2, 3 : 3508 + 3469 + 12 = 10089

* 302 : 119462

* Traitement gaz / mois précédent / Volume gaz : 879484

* Torche : 458924

* Compteur env : 938,16

* 519 : 1221325

G11 : 31544

G11 : 30407

G11 : 29497

DATE

EVENEMENTS.

4/02

Visite Clarke GM 2 30 000 H

Remplacement bougies 30 107 H

Fait prélèvement huile :

GM 1

Heure Moteur : 31544 H

Remplacement Fhuile 31066 H

Appoint 17830 L

Vidange 30 105 H

Volet 2 à conserver
pour votre planning

IESPM

90294520



Date : 4/02/15

Km ou heure : 31544

Repère :

GM 1 Organe : Moteur GAZ

GM 3

N°
90553949

Date : 4/02/15

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe :

Moteur GAZ 7H

Heures Moteur : 29 497 H

Appoint : 12 120

Remplacement Fhuile : 29 307 H

Vidange : 28 286 H

5/02

Essais et relance GM 2 après visite des
30 000 H. Arrêt de GM 3.

6/02

Relancer et vérification installation de
Grisseur supresseur SUR 112 : - 25266 H SUR 112 : 42 060 H

8/02

~~Arrêt~~ GM 2 arrêt Défect pompe de refroidissement
essais de relance 16437. Ponté à 100%
vérification T° O.K groupe O.K hissé
GM 1 et GM 2 à 100%.

10/02

~~Supresseur~~ Arrêt installation pour dépose
Suppresseur 112

11/02

Mis en conformité électrique Torchère + 3 Trans-
Mis en place vane neuve Couron 1 forme

13/02

Société ALPA : prélèvement Lixiviats.

Prélèvement huile :

G11 : H.moteur : 31775 hrs // Remplacement f. huile : 31066

Appoint huile : 17930 litres // Vidanges : 30105 hrs.

Volet 2 à conserver
pour votre planning

90294515



Date : 13.02.15 Km ou heure : 31775

Repère G11.5311001 Organe : F. Huile

G12 : H.moteur : 30290 hrs // Remplacement f. huile : 29226 hrs

Appoint huile : 12140 litres // Vidanges : 29559 hrs



N°

90553912



Date : 13.02.15

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.8947441

Livraison : Glycol fut 200l

Réglage des températures côté Lixiviat pour
rendement thermique

16/02

G11 : A l'arrêt, pression huile 3,4 b.

Remplacement filtre à huile ok - Heures Moteur : 31853

Arrêt G12 défaut "Detonation excessive"

Safi cylindre 1 desserrer.

Démontage G11 + G12 ok.

Enlèvement Surpresseur + 2 sangles oranges

Transport GUEPPE CLASQUIN.

DATE

EVENEMENTS

17/02 ph mis en place pompe curon ? relance ligne 3
 x remplacement tige/entree injection antismors;
 dans chaque curon.

19/02 Enlèvement de la pompe curon ? pour rep.

26/02 Arrêt G12 16h57. Redemarrage 17h28
 31 minutes d'arrêt. 3ème

Arrêt sur détonation. DT/dt max 10 mélange -
 Arrêt 17h31 in motif.

Essai de démarrage en manuel - impossible
 même erreur détonation.

-	Démarrage	17h38	arrêt	17h41	3 min
-	"	17h51	"	18h00	7 min
-	"	18h06	"	18h10	4 min

Arrêt de 15 min

- Impossible de remettre en marche le G12. Appel clark
 prévu de 27/02/15 matin -

- Contrôle G11 100% ok - 1407 km -

- Niveau huile ok 245 -

EVENEMENTS

E

27
02

Prélèvement avant vidange : (de 26.02.15) G11

Hrs Pot : 32 092 hrs // Remplacement F. huile : 31 853

Appoint : 180 90 litres // Vidange : 30 105

Prélèvement après vidange : (de 26.02.15) G11

Hrs Pot : 32 094 hrs // Remplacement F. huile : 31 092 hrs

Appoint : 18 090 litres // Vidange : 32 092 hrs

de 26.02.15 sur G11

Remplacement filtre - Gaz

Heures Pot : 32 092 hrs

- huile
- Reniflar
- A Air

Intervention clanche pour G12 du au problème du 26/02

Reglage come Jeanox sur G11 et G12

Remplacement ~~de~~ Bougie cylindre 15, G12 +

Reglage Soupape sur cylindre 3. G12

Demannage G11 et G12 ok a 100%

Nettoyage crépine dixiariat ligne 2 et 3 ok.

G11 et G12 : Remplacement Cadant de T°C
Echangeur fumée.

DATE	EVENEMENTS
28/02	Arrêt GT12 sur court-circuit surcharge Alternateur. - Poser Water pack. Demanage acquis défaut ok. - Arrêt GT12. 10h49 - Redemanage à 11h46 Arrêt 57 min - Vérification pression, t°, niveau ok. RUS. - GT1 1418 kw. - GT12 1280 kw
03/03	Bonsoir, Arrêt GT12 sur pression mini huile 3h. - Remplacement filtre à huile à 20637h. - Redemanage de RUS 4,3h. - Arrêt 20h10 demanage à 21h40 1h30 d'arrêt - Vérification t° et P. ok. RUS.
03/03	Tableau fin de Mois Fevrier. ok.
04/03	Appoint d'huile sur Cive Marron. - Intervention Société Siemes Remplacement groupe froid sur l'analyseur Gaz. - Impossible de faire l'étalonnage la bouteille n'est pas adaptée. - Arrêt GT1 et GT2 pour le remplacement du groupe froid de l'analyseur. - Demanage GT1 et GT2 : - GT2 : ok à 100% - GT1 : Arrêt à 1200 KW défaut "D/T max t°C mélange" - Acquitement défaut OK.

4/03 Demanage Gr1. montée en puissance par palier
200 Kw $T^{\circ}C = 45^{\circ}C$ mélange (appelle Georgio
400 Kw $T^{\circ}C = 48^{\circ}C$ mélange Clarke,
700 Kw $T^{\circ}C = 54^{\circ}C$ mélange
800 Kw $T^{\circ}C = 60^{\circ}C$ mélange
1000 Kw $T^{\circ}C = 67^{\circ}C$ mélange.
Contrôle a la demande de Georgio "Clarke":
Pression circuit BT = 1,86 ok.
 ΔP Intercooler = Entre 40 et 50 mbar (variation).
Intervention Clarke =
Warning sur Diane bloquant les ventillos des
aéros "W: Pression d'im^{eau} ~~eau~~ refroidissement mélange"
Circuit BT.
Nettoyage Crépine sur ligne 2 et 3
Suivi évaporation =
Ligne 2 = 66,44 / Jour // 3602 / Total
Ligne 3 = 21,90 / Jour // ~~3539~~ 3539,30 / Total.

5/03

Départ Gr12 à 3h57

Mise en route de la B6-500 à 2h00 afin d'augmenter la dépression
pour limiter les odeurs sur site.

ATE	EVENEMENT.
5/03	Arret G12 Defaut "Mini pression eau refroidissement" auet Horem à 3h57 Demauage Horem a 12h26 Appoint Liquide de refroidissement ok. Demauage G12 ok.
	Graissage surpresseur SUR 122 (5 coups).
	Vidange G12
	Prélèvement Avant Vidange :
	Hrs Horem : ~~32 258 hrs~~ 30 742 hrs // Remplacement F. huile : 30 687
	Appoint huile : ~~12 420 litres~~ 12 420 litres // ~~29 559~~ Vidange : 29 559
	Prélèvement Apres Vidange :
	Hrs Horem : 30 744 hrs // Remplacement F. huile : 30 742
	Appoint huile : 12 420 litres // Vidange : 30 742 hrs
	Vidange G11 :
	Hrs Horem : 32 258 hrs // Remplacement F. huile : 32 092
	Appoint : 18 180 litres // Vidange : 32 092.
	Lixiviats :
	Nettoyage Crepine Ligne 2 et 3
	Suivi evaporation
	Ligne 2 - Jour = 74,75 // Total : 3610,31
	Ligne 3 - Jour = 24,92 // Total : 3542,42

DATE

EVENEMENTS

12/03

- 8h00 - Moteurs à 78%. (38% M_4 / 1450 Nm/h)
- Après réglage - Moteurs à 85%. (44% M_4 / 1480 Nm/h) à 10h30
- Moteurs à 80%. (44% M_4 / 1300 Nm/h) à 14h00

3/03

- Nettoyage filtres cucon 2 et 3
- Nettoyage bac d'antimousse 2 et 3, remplissage en nouveau produit.
- Augmentation débit échangeur de 68 m³ à 120 m³

16/03

Nettoyage Cucon cucon 2 et 3, bac anti mousse Niveau

Gr1 : prélèvement huile :

Hrs tot : 32518 hrs // Remplacement f. huile = 32092

Appoint huile : 18420kg // Vidange = 32092 hrs

Gr2 : prélèvement huile :

Hrs tot : 30999 hrs // Remplacement f. huile = 30742 hrs

Appoint huile : 12560 litres // Vidange = 30742 hrs

Remplissage des pots d'eau (échappement) Gr1 et 2

Gr1 : Appoint d'huile Cucon Mamon.

EVENEMENTS

E
23/03

Prelevement huile :

Gr1 : Hrs moteur : 32 645 hrs // Remplacement F.h : 32 643
Appoint : 18 540 litres // Vidange : 32 ~~92~~ 092 hrs

Gr2 : Hrs tot : 31 164 hrs // Remplacement F.h : 30 742 hrs
Appoint : 12 650 litres // Vidange : 30 742 hrs

Sur presseur 112 remis en place après révision
42 751 H

Gr1 : Remplacement Bougies Hrs moteur : 32 546
+ Reglage soupape ADM + ECHA P

26/3/15

- Arrêt Gr1 et Gr2 sur Vanip de Vanne.
- Arrêt à 10h52 démarrage à 12h00 (1h08)

Gr1 à 1122 Kw à 80%

Gr2 à 1129 Kw à 80%

- Nettoyage Filtre dixiviât - acquit défaut.

- Nettoyage du Site

- Remplacement du Ventilateur secour.

- Niveau antimousse ok.

- Relève journalière ok.

- Capteur torchère H.S.

27/03/15

- Relève journalière.

- Vérification niveau et température Gr1 et 2

- Remplacement centrifugeur Ventilateur secour KM6V2

- Raccord 3/4 sur électrovanne Antimousse ligne 2HS

- Raccord 3/4 spécifique rongé par l'acide.

- Impossible de réparer. Appel David AEREO

- Modification et réparation provisoire ok.
(bobine 3/4, Duité, 2 coliers).

Arrêt G12 sur D+/DT (ok température mélange à 197°)
Redémarrage sur AUTO à 21h43 Arrêt 1h46
Attente montée progressive ok à 80% 1130 Kw

2/04 G12: Remplacement Bougies Hrs. moteur: 31 394
⚠ attention Cylindre 11 Bougie Filetage H. S

Arrêt G11 et 2 sur D+/DT T°C mélange.
Presence sifa, l'arrêt G11 et 2 est dû
à une Manipulation de vanne sur réseau gaz.
Presence Clack, réglage couple leanox
sur G11, 2, 3.

3/04 G11: Prélèvement huile avant vidange:
Hrs Moteur: 32 900 hrs // Remplacement F. huile: 32 643h
Appoint: 18 720 litres // Vidange: 32 092 hrs

G11: Prélèvement huile après vidange:
Hrs Moteur: 32 902 hrs // Remplacement F. huile: 32 643
Appoint: 18 720 litres // Vidange: 32 ~~900~~ hrs

G12: Prélèvement huile:
Hrs Moteur: 31 395 hrs // Remplacement F. huile: 30 742h
Appoint: 12 780 litres // Vidange: 30 742 hrs

G13: Prélèvement huile:
Hrs Moteur: 29 554 hrs // Remplacement F. huile: 29 307 hrs
Appoint: 12 140 litres // Vidange: 28 286 hrs

9/04 Arrêt Grl2 (5h00) Defaut "Mini pression huile"
 Pas de filtre à huile Hrs Moteur 31551 hrs.
 Démarrage Grl3 9h00
 Filtre huile pour Grl2 en stock.
 Graissage supresseur bryant hrs: 42692 hr.

3/04 Grl1: Vidange huile Hrs moteur: 32900 hr
 + remplacement Bougies neuves NEUF.

13/04 Présence Astrée: Nettoyage ligne 1
 enlèvement des mailles + Croûtes.
 (Demande d'une benne pour déchet à l'Export).
 Présence Société Mesures et contrôle
 T°C, Pression, débit sur l'arrivée gaz
 après supresseur.

Prélèvement huile:

Grl1: Hrs Moteur: 33139 hrs // Remplacement f. huile: 32643

Appoint: 18910 litres // Vidanges: 32900

Grl3: Hrs Moteur: 29661 hrs // Remplacement f. huile: 29307

Appoint: 12200 litres // Vidange: 28286 hrs

Nettoyage Crepine Ligne 2, 3

Appoint antimousse.

10/04

Grl2 Remplacement f. huile 31551 h.

⚠ Particule rejeté par le pot d'échappement
 Moteur Grl1.

EVENTS

TE

14
104

- 8h00 avant réglage = Rotens à 71%
↳ Après réglage = Rotens à 78%

16
104

3h30

h30

5h15

QT3 Arrêt, au boucle interrompu. —
relance QT3, couplage impossible, l'autre pvc bloqué
Demande QT2 à 50% pendant environ 10m. puis monte
progressive vers 80% —
— Arrêt pompe de circulation eau glycolé n°2, fermeture de
vanne associées, réglage du débit à 117 m³/h au circuit
QM1 / QM2 —

20/04

Arrêt QM1 / QM2 —
QT1, filtre huile remplacé ce jour 7h07.
QT2 défaut auxiliaire 6h54
Redémarrage QT1 10h15 arrêt à 10h41 redémarrage
14h49.
Demande QT3 11h44 pour arrêt à 14h49
Demande QT2 11h45 pour arrêt à 15h31
Redémarrage 15h42.
Redémarrage QT1 15h44.
Arrêt course pour un défaut raison ~~avant~~ ~~ten~~
ouverture cellule 20KV —
Nettoyage ce jour des 3 cuivres pour ASH

22/09

arrêt G11 et G12, travaux EDF 7:15

Prélevement huile:

G12: Avant Vidange.

H. moteur: 31 694

Appoint: 12 970 litres

// Remplacement f. huile: 31 551 hrs

// Vidanges: 30 742 hrs

G12: Après Vidange.

H. moteur: 31 696

Appoint: 12 970 litres

// Remplacement f. huile: 31 551 h

// Vidanges: 31 694 hrs

G13: Avant Vidange

H. moteur: 29 724

Appoint: 12 250 litres

// Remplacement f. huile: 29 307 h

// Vidanges: 28 286 hrs

G13: Après Vidange: Δ

H. moteur: 29 726

Appoint: 12 250 litres

// Remplacement f. huile: 29 724 h

// Vidanges: 29 724 hrs.

G11:

H. mot: 33 340 hrs

Appoint: 19 090

// Remplacement f. huile: ^{33 300}~~33 300~~ hrs

// Vidanges: 32 900 hrs

23/09

Graissage ~~suppression~~ heures Suppression: 43 022 hr.

Relevés Journalière + fin des prélèvement huile.

* Reglage lendemain Thermique: 16h30 -

T° Arrivée Moteur: 70°C

T° Départ Module: 64°C

* Appoint huile dans cuve Rauxon. G11 et G12.

// T° Retour Moteur: 58°C

// T° Retour Module: 46°C

EVENEMENTS -

23/04

Arrêt G12 sur dt/mex. à 14h57 } 56 min d'arrêt
 Redémarrage à 20h53
 Arrêt à " " 21h02 } 3 min d'arrêt
 Redémarrage à 21h05
 Arrêt à " " 21h13 } 10 min
 Remplacement Bougie cyl 8. 21h23
 Arrêt sur tension allumage trop basse.

G11 1222 km

G12 1218 km de RAS -

24/04

* Présence d'urbe pour PB couplage G13.
 Fait plusieurs essais. Démontage bobine couplage
 misthorped et remplacement avec colle de
 G13. Démontage G12 et G13
 si le défaut se déplace préciser remplacement
 bobine. Si le problème revient préciser
 remplacement du bobois 48V en bas du
 bornier X31 dans armoire INTERFACE HTA
 dans supervision.

* FBS dans G12 suite odeur GAZ gâchée
 purge entre les 2 vannes d'arrivée 023.

* Ouverture vanne glycol G13 et mis en route
 pompe de circulation.

25/04 EVENEMENTS -

Arrêt GT3 sur Baude courant interrompu à 7h55
Redémarrage à 9h04. Arrêt 1h09.

GT2 1128 km

GT3 1122 km -

Arrêt à 14h12 sur Baude courant interrompu à 14h12
Redémarrage à 15h15 1h03 d'arrêt.

Arrêt GT3 sur Baude courant interrompu ?? à 1h52

Difficulté à se synchroniser.

Redémarrage à 3h24 - Arrêt 1h32

3h53 RAS 1135 km

Arrêt GT3 à 9h50 Baude courant interrompu !!!!?

Arrêtage - GT1 en manuel à 14h30 puis auto et
Désarrêt.

- Acquit défaut hivernat Ventil

- transfert d'alarme GT1.

GT1 à 1214 km -

GT2 à 1130 km -

27/04 Remis intimité ligne 2. Fait l'abaisse
de relire fin de mois.

Vérification échange fluide : arrive moteur 62°
départ " 47°
débit 120 m³/h

IDEAL

120 m³/h avec 2 moteurs
Retour moteur entre 50° et 62°

Δ module 20°

EVENEMENTS

29/04

Prélevement huile

GM1

Heure Moteur: 33 451 hrs // Remplacement filtre huile 33 300 hrs
Appoint: 198 80 L // Vidange 3 2900 hrs

GM2

Heure Moteur: 31 853 hrs // Remplacement filtre huile 31 551 hrs
Appoint: 130 50 // Vidange 31 694 hrs

GM3

Heure Moteur: 29 768 // Remplacement filtre huile 29 724 hrs
Appoint: 122 50 // Vidange 29 724 hrs

Arrêt du GM1 9450 pour démarrage GM3 il ne démarre pas problème "erreur port entrée sortie" puis "boucle de courant interrompue". Lors du redémarrage du GM1 le 20 000 suite 11430 GM3 arrêtée GM2 en fonction lors de l'arrêt GM1 coupure du 20000 ?

Relance installation.

Tel Clarke pour PB GM3.

Tombé tous les disjoncteurs dans armoire M celle qui se trouve dans local groupe. Fais 2 essais de démarrage du GM3 O.K le défaut boucle de courant ne revient plus.

Visite Monsieur Clarke reportée.

Lors du démarrage GM3 reste à 700 kW même après être passé en distanc 80%. Mis en route du GM2 et lorsque celui-ci passe en distanc le GM3 monte en puissance. Dans la matinée il y a eu le même problème avec le GM2 à SURVEILLER

EVENEMENTS

réglage Glycol : ouverture vanne GM3, mis en route pompe 120 m³/h 69° arrivée 54° départ

Arret GM3 défaut "bouche de courant Interrompue."

Acquit défaut ok.

Démarrage GM3 ok synchronisation au puissance demandées 200 kW, puissance indiquée sur le DIANE - 7 kW.

GM2 à 100%

* Compresseur N°2 du sécheur en défaut.

Arrêt du GM2 7° échappement PB cylindre 8, démonte bougie, présence d'eau.

Démarrage GM7 PB dt/mx.

Appel Georgio Clark. Présence technicien en début d'après midi.

Plusieurs défaut sur GM7 (dt/dt...) ainsi que sur GM2 (bouche de courant, pompe circulation...)

Démarrage de GM7 et GM3 par Clark mais en montant petit à petit (de 100 kW en 100 kW) pas de vraie solution.

Sur le GM2 nettoyage par Clark de la portée bougie, mis en place bougie neuve et démarrage GM2, laisser tourner le GM2 pour que la semaine ils viennent vérifier.

Gr12: Cylindre # 8.
Puit de Bougie fuite glycol.

01/05 2h00 Gr12 a l'arrêt Defaut "Température Maxi du mélange".
Plusieurs défaut en cause:
- fuite sur puit de bougie cylindre 8
- Température mélange.
Gr12 reste a l'arrêt.
Gr13 reste a l'arrêt - manque thermocouple.
- Bobine d'allumage.
Gr1 Consigne envoyée 100%.

04/05 Relevés fin de Mois.
Tableau fin de Mois.
Intervention CLARKÉ sur Gr13:
- Inversion des éléments Détection Incendie.
- Remplacement Relais 10K1
- Changement carte sortie automate 33A2.
- Nettoyage carte sur DIANE.

Gr1:
- Problème de démarrage des AÉRO, problème remonté à GE Jenbacher. Attendant un retour de Jenbacher demander le Gr1 par palier.

EVENEMENTS

Nettoyage Filtres Lexivix.

Relève journalière.

Passage désherbant au niveau des transformateurs et au tour de la ligne.

Prélèvement huile:

GM 1:

Heure Moteur: 33573 hrs // Remplacement filtre huile: 33300 hrs

Appoint huile: 19260 L // Vidange: 32900 hrs

GM 3:

Heure Moteur: 29873 hrs // Remplacement filtre huile: 29724 hrs

Appoint huile: 12270 L // Vidange: 29724 hrs

Livraison huile neuve $\approx$ 3600 Litres.

* 4431 arrêt GM3 défaut "allumage circuit sécurité" et "boucle de courant interrompue".

5440 relève GM3.

* Pompe circulation glycol 3 disjoncte, mis en route pompe secours.

* Relève journalière.

* Passage désherbant sur tout le reste de la plate forme.

* Tel clique pour problème sur GM3

dépose et nettoyage pick up volant moteur.

Remboutage, remis en Route GM3

* Déplacement vane anti-mousse sous couvercle cuve Curon 2 et 3, vérification O.K.

DATE	EVENEMENTS
06/05	• élargement par Violex 10 container (bidon + filtres modules) mis en place de 4 vide.
7/05	• Arrêt G177 et G173 9h20 pour : - 1^{er} : remplacer le relais 48V de commande couplage dans armoire INTERFACE HTA. - 2^{ème} : remplissage bougies G177 et G173. (Hmot G177 33675^h - G173 29854^h) • Démarrage G177 normalement (monté automatique jusqu'à 700 kW puis passage en distant et moté jusqu'à 80%). • Lors du démarrage G173 sectionneur 20000 s'ouvre et plusieurs défauts sur G173 : - boucle de sécurité ARV - boucle de courant interrompu - alarme incendie • Tel clr ke pour info + envoi mail descriptif. V. différent. problèmes avec BADER. 1) prévoit une intervention. • Livraison 32 bidons etimousse. • Remplissage bac appoint huile G177 de 75% à 50%. • pose calibotti G173. • Nettoyage Filtres Lexivia, remis etimousse 40L ligne 3 20L ligne 2

DATE

EVENEMENTS

10/05

- * 13^h16 arrêt G173 "pression min 923 1"
- G177 tourne à 80%.
- * Essai de redémarrage G173, défaut, "Boucle sécurité + Alarme incendie + Erreur port entrée sortie". Déclenchement cellule 20 000.
- * Plusieurs essais de redémarrage du G173 mis défaut "fréquence alternateur trop basse"
- * Plus de coupure 20 000 malgré pas mal d'essais on dirait que lorsque c'est le seul moteur en fonction ça ne déclenche plus.
- * Essai de démarrage du G177 même problème
- * La dépression ne descend pas plus bas que PT 103 : + 4 mbar.
- * Bruit suspect au niveau du surpresseur comme un cognement.
- * Recherche de panne ... ?
- * impossible de redémarrer un groupe.
- Mis en route torchère BG 500.
- * Prévoir dépose tuyauterie G173 pour vérification surpresseur.

EVENEMENTS

- Gr1 et Gr3 a l'auet
- * essai de démarrage: Gr3 Impossible.
 - Defaut "Min pression Gaz 1"
 - * Demontage sortie surpresseur bride soufflet + tuyau et clapet anti-retour (Bruit detecter à 10.05)
 - Remontage ok, acquittement defaut station gaz
 - Min pression gaz 1, démarrage surpresseur en MANU,
 - Aucune fuite sur bride tester avec 1000 barres,
 - * Démontage Gr1 difficile - purge de l'installation jusqu'à 80% ok.
 - * Arrêt Torcheur BG 500
 - * Graissage Surpresseur Hrs: 43431 hrs (10 coups)
 - * Démontage Gr3: (Par palier),
 - 200kw ok - 400kw (moteur instable varie entre 370 et 430) (P2^{err} Varie aussi) Impossible de faire monter le Gr3 en puissance donc Arrêt Gr3.
 - Intervention ALPA prélèvement dixiviats.
 - Monté progressive GM3 à 460 kw, il oscille entre 370 et 460 kw
 - Démarrage du GM3 en local PAS
 - DE COUPURE DU 20000, 2 p-és plusieurs essais.
 - ~~Démontage~~ - Arrêt GM4 défaut "allumage erreur matériel à 90% de charge.
 - Démarrage GM3 en Auto 2 H pint les 700 kw mais ne monte pas plus haut même en distant 80%

- Démarrage G11 lors de son passage à distant
le G13 monte en puissance. en dépression on
2 - 24 mbar
- G13 et G11 à 80% dépression - 33 mbar
habituellement au alentour des - 80 mbar
- Vu avec GUIPPONI et DOUADI pour problème
compresseur 2 du sécheur.
- Crissé G11 et G13 à 80%.

42/05 * relève journalière
* Vu avec DOUADI pour sécheur commande relais.

13/05 Intercooler $\Delta P = 37 \text{ mbar}$ (Appareil Clarke).

Prélevement huile:

G13: Hrs totales 29972hs // Remplacement f. huile: 29724hs
Appoint = 12390 // Vidange: 29724hs

G11: Hrs totales 33739 // Remplacement f. huile: 33300hs
Appoint: 19380 // Vidange: 32900hs

* débroussaillage de toute la plateforme.
* Remplacement ~~des~~ Relais sur sécheur,
après remis en fonction le moteur ventilateur
compresseur 2 à pris feu. Débranché ventilato
et remis en fonction sécheur. Téléphoné à
DOUADI et à GUIPPONI, attente intervention
entre prise.

13/05

- * appoint intimesse 40° ligne 3 20° ligne 2
- * Nettoyage crépine et vidange + nettoyage
curon ligne 2 et 3.
- * Présence entreprise MRC pour panne sur ventilo
sécheur.
- * Arrêt G173 suite demande Clarke, analyses
d'huile mauvaises.
- * Dépose ventilateur sécheur. M.R.C voit
avec Dou A Di.
- * Démontage G172 80% vérifications, O.K.
- * Sur le G172 le puit de borie et les
joint, ont été changé par Clarke.
- * Réglage des zéro sur G171.

16/05

Appel 1h du station, mais G171 arrêté depuis
21h47 et G172 23h50 Parraian d'arrêt pour les
deux Plateau est la température mélange ?
impossible de redémarrer les Plateaux après
G171 pour Plateau Batterie HS!, mise à l'arrêt
des pour recharge Batterie -
Redemarrage Redémarrage G171 et G172 - G172 12h03
G171 12h14

- 19/05 - Ranger les 2 palettes ^{d'acide} dans les bacs coté dixiviats
- Prélèvement huile.
 - Grl 1: Hrs Motem: 33 873 // Remplacement filtre huile: 33 873
 - Appoint huile: 19 490 litres // Vidange: 32 900 hrs
 - Grl 2: Hrs Motem: 32 017 // Remplacement F. huile: 32 017
 - Appoint huile: 13 150 litres // Vidange: 31 694 hrs
 - Arrêt Grl 1: Pression huile a 3,29 b
 - Remplacement filtre a huile ok Hrs Motem: 33 873
 - Demontage Grl 1 ok. pression huile 4,25 b
 - Graissage supresseur Hrs: 43 615

- 20/05 - Re lire journalière + remplissage tableau de fin de mois.
- Mis 40 l antimoisse ligne 3 et 2.
 - Réglage injection: antimoisse moins fréquente
 - Temps de remplissage 9 secondes
 - fréquence 70 800 secondes
 - temps 5 seconde
 - Mis en contraindre Filtres Modules H.S prévoir en lieu en ent.

- 21/05 - Présence charde pour vérification G174 et G173.
- Dépose bougies pour réglage chez charde et pris 5 Filtres à huile STOCK.

DATE	EVENEMENTS
22/05	- Remplacement bougies GM2 + Filtres à huile 32083 heures. - nettoyage crépines Lexivir. - Le surpresseur fait encore des bruits de roulements mis 1 coup de pompe grasse. A surveiller. - Le GM2 à du mal à prendre la charge déclenche en défaut "dt/dt" à partir de 500kw pour monter jusqu'à 84%. Faire des paliers en manuel de 100 kw à 100 kw. - Remplacement Bougies + filtre à huile -
MIS	- Arrêt GM1 Defaut. Allumage Erreur Sertive ? (Marechal) - démarrage en AUTO Impossible essai en Manuel de mais démarrage difficile aussi -- - Montée en puissance progressive de 1180kw - Arrêt 12h25 démarrage à 14h00 1135 d'arrêt
8/05 SHS	- Arrêt GM2 Surcharge court circuit Alternateur - → Besel Postpack Amaine Alternateur - Requit défaut - Sequence démarrage de - - Arrêt à 5h22 démarrage à 6h27 1105 d'arrêt. - Nettoyage filtre Lexivir - Requit défaut - Relance instal. - Surpresseur de - - GM2 1100 kw de RUS -

EVENEMENTS

24/05 Arret G12 à 6h50 surcharge court circuit Alternateur.
 - Reset Triebkopf amine Alternateur.
 - Redémarrage progressif à 7h55. Arrêt d'hos.
 - Nettoyage filtre huile AT.
 - Vent surpresseur ok.

25/05 18h40 Arret G12 Defaut "A1090" Anomalie de la pompe refroidissement forein.
 Contrôle pression du circuit ok: 1,10 b a l'arrêt.
 : 1,25 b en marche.
 Contrôle de l'intensité par phase: 1: 9,76A / 2: 9,58A
 3: 9,63A ok.

Démarrage G12 ok. jusqu'à 84%
 Apport huile cuve d'appoint (< 20%) à 40% sur G11

27/05 00.50 Arret G12 Defaut "A1044" écart maxi TC échappement.
 Contrôle visuel de la bougie ok.
 Remplacement du thermocouple.

Démarrage G12 à 400 Kw
 Température cylindre 15 inférieure aux autres cylindres.
 G12 à l'arrêt
 G11 à 85% ok.

27/05 Remplacement Bougies G1 15 par une bougie sable sur place. Démarrage et T° cylindre 15 ok Rts -
 - Defaut journalière
 - Nettoyage filtre huile - Ajout Antirouille type 243

EVENEMENTS

21/05 Arrêt de l'installation Grl et 2.

Société ERA ENVIRONNEMENT, intervention sur les
Torchère, contrôle et essai.

Grl: Vidange selon Analyse huile.

Avant Vidange:

Hrs Motem: 34098 hrs // Remplacement f. huile: 33873

Appoint huile: 19680 litres // Vidange: 32900

Après Vidange:

Hrs Motem: 34100 hrs // Remplacement f. huile: 33873

Appoint huile: 19680 hrs // Vidange: 34098 hrs.

Grl2: Prélèvement huile:

Hrs Motem: 32233 hrs // Remplacement f. huile: 32083

Appoint huile: 13280 // Vidange: 31694 hrs

31/05 Grl a l'arrêt défaut "Niveau Maxi huile"

01/06 Vidange huile ok.

Acquittement défaut ok.

Démarrage Grl par palier 200 - 400 - 700 → Régulation OR6
jusqu'à 84 %.

22/06 Relèves fin de mois + Journalières.

18/06 Relèves Journalière
VPS, Avec Mme Dengean "Directrice financière"
Nettoyage crepine ligne 3.
Appoint anti mousse.
Intervention sur site "PRODEVAL - AEROE"
Contrôle parties Lixiviats.

9/06 Arrêt G12 à 14h59 défaut auxiliaire -
tentative de relance à 16h00 impossible.
Arrêt G11 à 16h55 défaut général statua gaz
redémarrage G11 et G12.
17h52 pour le G12 → 707 kW.
18h08 pour le G11 → 707 kW
Remplissage cuve d'huile neuve à 50%, G11 -
GE en charge égale 50% -

10/06 - G12 arrêt défaut "anomalie pompe refroidissement
moteur." 15h33
Redémarrage 16h19
G11 arrêt 16h22 "dT/dt température mélange-
relance 16h27.
- Vérification pompe GRUNFOS sur toit G12 O.K
pression 2,5 b bon fonctionnement
- Vérification pression et T° HT et BT O.K.
- 17h00 G11 et G12 80%.

EVENEMENTS

12/06
5 Arrêt G12 9h30 - sur Anomali pompe
Refroidissement - acquitement redémarrage - 9h03.

15/06
* Démarrage G12 ok.
Appoint liquide de refroidissement sur circuit
H.T. avant appoint 16 // après appoint 1,86.
* Graissage compresseur 44250 hrs.

16/06
Intervention Ineo sur cellule H.T. (voir rapport)
Arrêt de la station 20 KV avert.
Rearmement cellule 20KV par Ineo,
Acquitement des défaut : - G11, 23, Défaut Auxiliaires
- Station gaz
- Secheur.

Démarrage G12 ok
" G13 Défaut : Auxiliaires + Incendie +
Entrée/sortie Analogique +
Bouche de courant.

Démarrage Torchère, car Taux CH4 62%.
2 heures plus tard :

Démarrage G12 à 100%, ok.
G11 a l'arrêt refroidissement pour 2000 hrs

18/06
Arrêt G12, Station Biogaz 2000
fermeture 2000 mais celle-ci s'ajuste 5min après
Après 4 tentatives ok. Acquit. Alarme
- Acquit. auxiliaires, secheur, compresseur -

démanage en Flanel - 200 kw, 300, 400 etc -

Montée en puissance progressive - 1291 le puis 1405

1) arrêt à 16h28 démanage à 19h35 2h53 d'arrêt
2) arrêt à 19h42 " " 19h48 6 min -

18/06 fait ce jour entretien 2000 h au G11 - 34520,00
bougie, réglage, filtre - etc.
huile 4,25 bar } Remise d'arrêt 8h13/16/06/15 demandé le 17/06/15 12h18
eau 1,45 bar } 17h53 d'arrêt

19/06 LEXMARK: photocopieuse H.S (bloc alim H.S).

Relevés journaliers ok -

Prélèvement huile

G11:
H.moteur: 34567 hrs // Remplacement f. huile: 34520 hrs
Apport huile: 20090 litres // Vidange: 34098 hrs

G12:
H.moteur: 32655 hrs // Remplacement f. huile: 32083 hrs
Apport huile: 13540 litres // Vidange: 31694 hrs

GRAISSAGE alternateur G11 Hrs net: 34568

Arrêt G12 pour remplacer le filtre à huile
pression avant: 3,55 // H.moteur: 32659
après: 4,36

Démanage G12 jusqu'à 600 KW
arrêt définitif Réseau 13,4 V + Ha synchro + Auxiliaire -
20 KV"

EVENEMENTS

106
Suite :

Démontage G11 et 2 jusqu'à 707Kw
A nouveau avec défaut auxiliaire + Réseau + 20KV.

Centrale Incendie en défaut sur :

Zone hors service + toutes les zones
sur dérangement hors service essai

Prevoir remplacement batterie 12V/7.0Ah
Marque: ENER PLUS // Ref: EP7.0 - 12 FR)

⚠ Pour acquiescer défaut quand la centrale est incendie
en zone hors service :

* Appuyer (A) et (B) en même temps, la led Niveau 2 Clignote
ensuite

en suite

"

"

ensuite (A) et (B) en même temps, la led Niveau 2
allumée fixe

appuyer sur chaque zone sur Hors service essai ok.
la led Niveau 2 s'éteint toute seule.

Seule, la ^{led} verte sous tension reste allumée.

Démontage G11 et 2 ok, mise a regulation ORB 80%

EVENEMENTS
12/06 12 438 arrêt G11 "de/de f° m2". Relance 14 44
• imprimante H. S.

16/23/06 Arrêt de l'installation à 8h00
Pour travaux ERDF sur H.T.
Nettoyage partie Lixiviats
Redémarrage de l'installation
G11 et 2. ok, arrêt de la Torchère.

24/06 Arrêt G12 sur T° max mélange - 11h30 Remise en
route 14h40. 3h10 d'arrêt.

25/06 Relevés journalière ok.

Prélèvement huile :

G11 : Hrs Potem : 34 695 hrs // Remplacement f. huile : 34 520
Appoint huile : 20 190 litres // Vidange : 34 098 hrs,

G12 : Hrs Potem : 32 783 hrs // Remplacement f. huile : 32 659
Appoint huile : 13 630 litres // Vidange : 31 694 hrs.

CE GERMAIN - SE PROTECTION SDIS 13 (IC86)
- 04 91 28 47 67 -

Exercice Annuel avec pompier.

Intervenant : - CPA / Deltat dechet / Cofely services
- Responsable Pompier + équipe d'intervention

26/06 Intervention de sous-traitant de DOUADI
ce matin, remplacement contacteur + ventilo du secheur
#Relevés journaliers ok.

Contrôle Moter ok, Gr1 et 2.

- Cure appoint huile ok
- Pression huile ok
- Pression circuit eau ok.

*Axiomat:

Nettoyage Crépine ligne 3.
Appoint antimousse.

26/06 Arrêt Gr12 pour vidange.

prélèvement avant vidange:

Gr12 : Hrs moter : 32883 hrs // Remplacement F.huile : 32659
Appoint huile : 13700 litres // Vidange : 31694

Gr12 ~~après vidange~~:

Hrs Moter : 34796 // Remplacement F.huile : 34520
Appoint huile : 20240 litres // Vidange : 34098 hrs

Gr12 après vidanges:

Hrs Moter : 32885 hrs // Remplacement F.huile : 32659
Appoint huile : 13700 litres // Vidange : 32883.

Problème sur TOPKAPI impossible d'ouvrir le logiciel
sur le PC, intervention de DIMITRI le 30/06.

Contrôle de la ΔP intercooler Gr1 = 50 mbar.

EVENEMENTS.

Grl1 consigne envoyée 80% = 1130 Kw
Moteur a 950 Kw, sur le DIANE alarme:
W2097 "Dispersion valeur Max puissance 11"
Telephoné a Clarke Georgio. intervention le
30.06.

Demarrage Grl2 portée en puissance 1100 Kw en
local
Grl1 en local

Arret Grl1 : 20h30.
Default "DT/dt temperature mélange"
mélange 62°C, Contrôle fonctionnement Ventilateur ok.
Demarrage Grl1 ok, portée en puissance ok.

Arret Grl2 : 23h10
Default "PSD1 T°C cylindre 12"
"Niveau Max huile"
Remplacement sonde T°C cylindre 12
Vidange sur Grl2.
Demarrage Grl2 ok.

Pour couronner le TOUT j'ai crevé
le pneu avant droit.

115 Retours journaliers.
Pit

Depuis quelques semaines la qualité du gaz (+ de 50%) est suffisante pour augmenter la production électrique. Il serait judicieux d'augmenter la consigne maxi de marche des moteurs à 84% dans un premier temps.

Jaimey, SBE

Relevés Fin de Mois: 01/07/2015 à 15:00

GM1	GM2	GM3
Puissance: 900	Puissance: 1130	Puissance: 0
Heures: 34 844	Heures: 32 929	Heures: 29 973

Autoconsommation = 79 909

700: 38 177 100

Cours 1,2,3: $(12,46 + 3095) + 4382,71 + 3928,61 = 11418,78$

302: 138 715

Volume gaz: 836 693 m³

Terçère: 478 026

Compteur Eau: 1 010,20

519: 1477 238

230: 3397 321

1: 19457 056

2: 17 279 603

3: 36 677 887

4: 28 032 201

240: 86

1: 383

2: 6

3: 249

4: 33

250: 573 391

1: 3 112 125

2: 2 800 919

3: 5054 410

4: 3 813 113

Présence d'une courbe Leaox GM1 + problème moteur débancé tous seul.

Appoint huile Cuvé d'appoint GM1 et 2.

Livraison Suppresseur par Société DEMAUTIS.

Camion pas équipé ni de clark, ni d'agon pour décharge.

2/07 Tableau Fin de Mois.
● Présence claque sur G11

6/7 - Releve journalier
G11 à 75% 1052kw
G12 à 80% 1127kw
Mettage filtre linéaire complètement bouchés
- Ajout Anti-mousse - Ligue 2 -

6/7 * Démarrage G12 arrêté sur "Température Maxi-
salle Moteur". 14418 le G11 ne monte pas
jusqu'à mi charge et pompe de 400kw à
750 KW. vu avec STEIN arrêt du G11.

* Mis G12 à 100%, à 97% s'arrête en
défaut "dt/dt F. mélange" laisse G11 à 80%.
Le G12 plante en "dt/dt F. max" et en
"Température maximale des moteurs" très long
pour lui faire prendre 80% de charge sans
déclenchement = 14 heure.

* Arrêt G12 "T° salle machine" relance 16450.

8/07 * Suppresseur 122 mis en place après révision.
- 24335 H

* Livraison d'huile 3392 f.

* Réparation d'une serrure sur transfo 20000
par INED.

* Arrêt de l'installation.

* Essai de redémarrage 16435

9/7 Prélèvement huile :

G12 : Hrs/lot : 33.115

Appoint huile : 13860

G13 : Hrs/lot : 30.019

Appoint huile : 12420

// Remplacement F. huile : 32659

// Vidange : 32883

// Remplacement F. huile : 29724

// Vidange : 29724

14/10
15/10
16/10

Arrêt G12 et 3 - Arrêt à l'arrêt gaz - Automatisme électrique reset sur couple d'arrêt - impossible de allumer. Automatisme ?

— Allumage électrique sur 1

15/07

3 H 30 démarrage G172

10 H 00 démarrage G173

- On du leur centrale GAZ H.S mis en circulation en direct, voir pour remplacement.
- Désobstruée plate forme.
- G172 appoint huile sur d'appoint de 10% à 40%
- Remplacement on du leur remaire plate forme GAZ
- Arrêt moteur puis relance moteur R.A.S 14/10

16/10
07

- Prélèvement toxica.
- Vu pour possibilité d'installer un flotteur sur on d'arrêt remplissage.
- Vu avec jeun pierre circulation rendant thermique.
- Vérifier trappes modules pl. p. p.
- Vérifier état 2 br.
- Vérifier ventilateur remaire GAZ

DATE	EVENEMENTS
17/07/15	Prélevement huile: • G12: Hrs Hot: 33290 hrs // Remplacement F. huile: 32659 Appoint huile: 13970 // Vidange: 32883. - G13: Hrs Hot: 30165 hrs // Remplacement F. huile: 29724 Appoint huile: 12540 // Vidange: 29724 - Mise en fonction du ventilateur aération ARMOIRE ELEC STATION GAZ. - Présence d'huile pour remplacement pipe échappement. • - Essai G11 pas conduisant arrêt G11. Turbo à contrôler - Validation d'Alaine G12 et 3.
17/07/15	Arrêt G12 f° flux: salle moteur. Arrêt à 16h02 démarrage à 16h49 - Arrêt le 7min - Rearmement Activator du haut Reset - 50 Hz - RAS - - Démarrage de son Auto 707kw puis 180kw
20/07/15	- Présence d'huile fluide G11 - Arrêt G12 sur demande EDF
21/07/15	- Présence d'huile essai G11 arrêt G12
24/07/15	Pour ce jour remplacement Pilote à Puite G13 30277 h. - Re démarrage G13 "défaut pression huile." - Mis en place 2ème floteur pour arrêt remplissage CUVON ligne 3

EVENEMENTS

- 22/7 Arrêt Du GM1 et démarrage du GM2 pour refroidissement préparation tringlage échangeur.
- Arrêt de GM2 suite d'un HT sur pistille culisse IV: 70.
 - Vu avec AEROE pour faire devis remplacement 2 zero modules.

- 23/07 - 8430 arrêt installation pour travaux sur ligne 923 AEROE.
- Tringlage début GM1
 - Passage désherbant sur plateforme.
 - Début tableau fin de mois.
 - Pompe cuvo 3 ~~W~~ ne fonctionne plus problème sur sortie automate, shunté contact, la pompe fonctionne en continue.
 - Laisse installation sur arrêt en AEROE finir 2 travaux demain.
 - Mis en route torchère BG2000.

- 24/07 - Fin travaux AEROE
- Arrêt torchère.
 - Démarrage GM3 100% 13446
 - Vérification arrêt pompe remplissage cuvo 3 O.K.
 - Tringlage échangeur GM1 pas fini.

EVENEMENTS

Prélèvement huile GM3

Hrs Moteur : 30301 // Remplacement filtre 30277

Appoint huile : 12680 // Vidange 29724

- Remis à niveau cuve appoint d'huile sur GM3 de 15% à 40%.

Problème de commandé pompe cuвом R1, la commande papillonne, carte automate HS! , échange entre ligne 2 et 3 ~~exer~~ ou! - carte mise en commande par Demitri caravao.

28/07

- Prélèvements LEXIVIA.
- culasse GM2 N° 10 changé.
- Fin curage échangeur GM1 début GM2
- Disjoncteur pompe ligne 40000 pour éviter qu'elle se remplisse, recherche fuite sur bache.
- Essais alarmes incendie, DEF arrêt centrale. O.K sauf prévoir remplacement à la centrale d'alarme de 2 batteries, 12V 7Ah
- Redémarrage GM3 avec difficulté "dt/dt", allumé torchère pour brisè CH4 64%.
- Nettoyage surface cuвом 3
- Pompe circulation 3 H.S mis en route pompe secours

29/07

- Dépression trop faible (-12 mb) créant des odeurs
- La mise en route de la BG500 (-30mb)
- A m'éteindre que lors du redémarrage de l'un des moteurs à l'arrêt

30/07

- Arrêt G173 pour nettoyage échangeur fumées
- Arrêt torchère
- Démarrage G177 et G172 100%
- Graissage Surpresseur SUR 122 ~~23852h~~ -23852h
SUR 172 452474
- Arrêt G177 13:06 "dt/dt" Relance 15:22:
- Début nettoyage échangeur fumées G173.
- Fait mail à Georgio STEIN pour prévoir passage réglage courbè Lenzox après nettoyage échangeurs fumées.

31/07

- Pompe de circulation Glycol modul arrêtée défaut disjonction ~~mais~~ sur Automate mais pas disjoncté ? relance en ignorant le défaut à surveiller.

PRELEVEMENT HUILE

G171 Hrs Moteur : 34964 // Remplacement Filtre huile 34520

Appoint : 20420 // Vidange 34098

G172 Hrs Moteur : 33403 // Filtre huile 32659

Appoint : 74040 // Vidange 32883

EVENEMENTS

- 11/08 - arrêt G172 15H30 "anomalie pompe refroidissement"
- Vérification moteur O.K.
- relance G172 17H03.
- Vérification pompe GRUNFOS toiture G172 O.K.
pression 2,5 bar.

8/08 Arrêt G11: Defaut - Detonation Excessive,
- D/dt température mélange.
- Rampe Gaz 1.

• Acquiescement Defaut essai demanage G11, dans la phase "Programme de demanage en cours" le defaut "Rampe Gaz 1" revient.
Appel téléphonique avec CLARKE Georgio Stein,
Essai de faire un SCHUNT ~~sur~~ dans l'armoire M1, sur le bornier (-X) entre bornes 100 et 101.
Essais demanage G11 impossible, toujours le même defaut "Rampe Gaz 1".
• Intervention de Clarke dans la journée.

19/08 Remplacement F.huile Phuille: 3,16
Hrs Horem: 33508 hrs
Demanage G12 ok.

18/08 Presence Clarke, demanage G13 par Clarke.
G11 a l'arrêt, bypass turbo 0% impossible de monter en puissance
Sur G11: Remplacement des 2 pressostats sécurité Gaz

15/08 Prélèvement huile:
 G12: Hrs /pt: 33531 hrs // Remplacement f. huile: 33508 hrs
 Appoint huile: 14120 // Vidange: 32883 hrs
 G13: Hrs /pt: 30442 hrs // Remplacement f. huile: 30277 hrs
 Appoint huile: 12820 // Vidange: 29724 hrs

16/08 G12 Arrêt Defaut "T°C Max Salle Machine"
 Acquit ok, demanage G12 ok.

17/08 Les GE arrêtés, i non arrivé et pas
 d'alarme télétransmission sur supervision.
 GE en fonction, Un défaut supervision sera
 apparu le 10/08/15 à 15H24 ~~par suite de~~
~~des moteurs~~ Arrêt moteurs 10/08/15 5H38
 On du leur alimentation via une commande M.S
 remplacement de celui ci.
 Enormément de mal à relancer G12 et G13
 le G13 reste sur "défaut" "boucle de courant
 interrompu."

Reception aide.

VIDANGE G13 30550 heures
 Difficulté à démarrer G13 "boucle de
 courant interrompu" puis alarme incendie
 puis coupure 20 k.
 Arrêt de G12.

18/08 Arrêt G12 Appoint 6° Salle - Arrêt 12h20
 Défaut échangeur Départ 12h50 2h30 d'arrêt.

= tringlerie desserrée → réglage de serrage + graissage unibol (à remplacer).

- GT13 Remplacement de 4 ballons par CLARKE
Essai de démarrage - Impossible.

- Prélèvement huile GT12 à 33652 h.

- Relève journalière. Bruit anormal pompe 1157.

- GT13 - Placés contact sur fcté Diane

- Teejet H-S - démontage sur GT1 pour
essai

GT11 à l'arrêt ne pas démarrer (Vanne GT2 condamnée)

↳ Démontage GT13 de - à 16h52

13/108

Contrôle divers sur GT12 de 3 - Rot - de 1202 h.

- Relève journalière

14/108

- enlèvement huile usée 2000 L

- Vidange GT12 33697 h

- Reste ≈ 1100 L huile neuve.

- Le GT12 ne se couple pas trop
haut en fréquence. CLARKE sur
place essais de démarrage. Problème

sur tringlerie papillon. Tringlerie
démontée au niveau 2e dent, de sur

Reprise Réglage fait marque pour
⇒

=> vérification si décollage voir photo envoyé par mail à tous.

- Prélèvement huile:

AVANT VIDANGE

GM 2 : Hrs moteur 33696 Hrs

Remplacement filtre : 33508 Hrs

Appoint huile : 14230 litres

Vidange à : 32883 Hrs

GM 3 : Hrs moteur : 30550 Hrs

Remplacement filtre : 30277 Hrs

Appoint huile : 12890 litres

Vidange à : 29724 Hrs

APRES VIDANGE

GM 2 : Hrs moteur :

Remplacement filtre : 33508 Hrs

Appoint huile : 14230 litres

Vidange à : 33697 Hrs

GM 3 : Hrs moteur 30592 Hrs

Remplacement filtre 30277 Hrs

Appoint huile : 12890 litres

Vidange à : 30550 Hrs

EVENEMENTS.

Arrêt station à 6h55

démarrage GT13 difficile à 10h55 Arrêt 14h00.

démarrage en manuel par palier car dt/dt max.

- GT12 → tringlerie défectueuse et bloquée dans le moteur.

Remplacement de la vis de serrage fautive et

Reprise réglage tringlerie jusqu'à la bonne fréquence

(Prévoir marquage au POINTEAU de l'arbre à

tringlerie étranglée)

- Démarrage à 11h34. Arrêt 14h40

GT12 à 1200 km

GT13 à 1201 km.

Relevé journalier - Divers contrôle -

- niveau huile journalier 30% ok.

Relevé journalier ok -

* avec huile neuve GT13 et 166 litres -

- Contrôle divers ok - (Viste DEF) incendie /

Relevement huile GT13 1804 30708,00

GT12 1429 33813,00

GE2 a l'arrêt Defaut "Nin pression eau de refroidissement"

et "Température Maxi eau de refroidissement"

Présence liquide de refroidissement sous culasse 4d5

* Tringlerie papillon encore DEVISSÉE

Visse a l'arrêt GT12 prévoir CLARKE

EVENEMENTS.

- 20/8 - Relève journalier
 - Rangement et évacuation des déchets sur le site
 - Contrôle GRTS de - 120 km.
 - Soudage contre-écrou triangulaire GRT2 -
 - Triage des pièces -

21/8 * Prélèvement huile GRT2, 3
 GRT2: A moteur 33848 hrs // Remplacement F. huile: 33508
 Apport huile: 14320 // Vidange: 33698 hrs
 GRT3: A. moteurs: 30760 // Remplacement F. huile: 30277
 Apport huile: 13100 // Vidange: 30550

* Remplissage Cuve d'appoint huile:
 GRT2: 50% // GRT1: 50%
 GRT3: 40%

* Suite à un contrôle visuel:
 fuite sur cylindre 4 et 5 de liquide de refroidissement
 entre la culasse et la super culasse, appel claque
 Mise à l'arrêt GRT2. NE PAS METTRE EN MARCHÉ

* GRT3 plusieurs arrêt consécutif.
 1^{er} arrêt: Detonation excessive cylindre 12.
 - Remplacement Safi cylindre 11, 12 + Bougies

Cylindre 12.

2^{ème} arrêt: D4/D5, T.C mélange.

- Acquit Demanage a 400, 600 Arrêt

3^{ème} arrêt: Température maxi du mélange.

- Remplacement de toutes les Bougies GRT3
 11.000 H. M. 30769 hrs

E

EVENEMENTS

G13: Demarrage après remplacement des bougie

21/8 G13: Arrêt Defaut A1040 Température maxi du mélange 71°C
 23h00 Appoint glycol ~~sur~~ sur circuit H.T à 1,86,
 Acquiescement défaut ok.
 Demarrage G13

22/8 G11 Arrêt Defaut "Pression mini huile"
 Remplacement f. huile Hrs stop: 35084
 Demarrage G11 pression huile: 4,36, ok.

23/8 G11 et 3 Arrêt Defaut "Dépassement Tolerance de phase
 avec aussi "fa de synchronisation"
 Acquiescement défaut ok

Demarrage G11, 3

G13 = l'arrêt Defaut "DT/DT 1°C mélange"
 Acquiescement défaut ok.

Demarrage G13 ok.

G11 et 3 à 71%

24/8 Arrêt G13 - Haut pompe refroidissement

Verifaction niveau et pression f° ok

Arrêt - DT/dt max - Impossible de démarrer en
 AUTO. → démarrage en manuel par palier ok -

Recherche journalière, ok.

Rangement flébil home et nettoyage du sd -

- G13 Arrêt à 11250 démarrage 11245
 arrêt de 25min.

EVÉNEMENTS

17E

26
10/08

Présence CLARKE pour le G12.

28
10/08

Relève journalière -

- Prélèvement huile GT1 et ~~GT3~~ 35225
GT3 30916
appauvri huile GT1 20820
GT3 13230

28
10/08

Arrêt GT3 Pression d'huile 20h34 Redémarrage.
22h49. — arrêt 2h15.
Remplacement pipette à huile ce jour à 30928 h.

29
10/08

Arrêt GT3 8h45 → Problème Pompe d'entraînement Redem 11h21
Arrêt GT1 9h40 → ~~DT/DT~~ Redem 11h16.
GT1 Arrêt 1h38
GT2 Arrêt 2h36 + 2/air 4m.

1
10/09

Présence ASTREE provenice nettoyage lagune.
Présence PRODEVAL arrêt station 02/09/15.
Relevés fin de mois.

2
10/09

livraison Huile Neuve 2977 litres

Présence Clarke remise en eau le G12.

Arrêt installation pour travaux PRODEVAL
10H30

Relance GT3 seul 16H09

GT2 problème de pression d'eau } (Clarke)
GT1 problème DT/DT courbe (leznor)

EVENEMENTS

5/9 - Première relance GM2 arrêt "DT/DT"
 Deuxième relance To cylindre 11 basse, remplissant
 bougie cylindre 11 H.S.
 Relance GM2 10:47.

6/9 Arrêt installation 23 449 coupure 20 K

7/9 - Relance de 20 K attente reprise CH4.
 Relance GM2 00 H59
 - GM3 plusieurs DT/DT pris la main sur Tehjet et
 montée en puissance par paliers 14 27

8/9 Presence société contrôle de la bache de la lagune
 Prélèvement huile:

Gr12:
 Hrs moteurs: 33 940 Remplacement f. huile: 33508
 Appoint huile: 14 370 Vidange: 33696 hrs

Gr13:
 Hrs moteurs: 31 173 hrs Remplacement f. huile: 30928
 Appoint huile: 13450 Vidanges: 30550 hrs

Gr13: Appoint huile, cuve d'appoint 50%.

Arêt GM2 pour pression min liquide de refroidissement
 0,97b } to (fuite local?).

- Pompe remplissage moteur HS
- Montage pompe secours. Aucun résultat la pression baisse, arrêt GM2. (il faut remplacer la pompe)
- GMH à l'arrêt pour problème.

EVENTS

- liquide de refroidissement très sale? A remplacer
- G13 de 1130 ltr à 80%.

9/9

G12: Demontage ok.
Appoint glycol ok.

10/09
Damen

- Arrêt G13 t_{max} dt/dh.
- Relevé journalière
- Contrôle divers de

11/09
Damen

- G11 1150 ltr } 80% ok RUS
- G13 1150
- Divers contrôle t_{niveau} , pression RUS
- Relevé journalière
- Sclage + Réglage + Rep + joint de 18 Bougies

13/09
Damen
Luo

Arrêt G12 sur Anomalie pompe refroidissement
1140

- Vérification pression et t_{o} de
- Démontage à 2h53 - ok RUS 1150 ltr

13/09
8h00

- Arrêt Station complète 800 (orage)
- Remplacement de l'huile de refroidissement et de la pompe
- Démontage G12 et G13 difficile en l'absence
- Plantée en puissance par palier de l'arbre. ok
- Démontage G13 à 9h28 et G12 à 9h40

EVENEMENT

14/19 Arrêt GT2 et 3 Anomalie pompe refroidissement
 - démarrage de : A1090
 - Contrôle pression et t° de

14/19 GT13: Remplacement filtre à huile: 31306 hrs

GT13: Prélèvement Avant Vidange:

Hrs pompe: 31306 hrs // Remplacement f. huile: 30928 hrs

Appoint: 13570 litres // Vidange: 30550 hrs

Prélèvement Après Vidange:

Hrs pompe: 31309 hrs // Remplacement f. huile: 31306 hrs

Appoint: 13570 litres // Vidange: 31306 hrs

Présence sur site SEVIA pour huile Usées
 1200 litres.

15/19 Présence CLARKE réglage couple Jeanox GT2 et 3

GT1: Remplacement filtre à huile: 35308 hrs

GT1: Prélèvement AVANT Vidange:

Hrs pompe: 35308 hrs // Remplacement f. huile: 35084

Appoint: 20680 // Vidange: 34098.

Présence CATEK contrôle pollution GT2.

GT2: Prélèvement huile:

Hrs pompe: 34089 hrs // Remplacement f. huile: 33508 hrs

Appoint: 14450 litres // Vidange: 33696 hrs.

16/09

Remplacement Bougie au G72 cyl 14. Bougie détruite impossible de démarrer, allumage ok, Bougie ok! prolongateur ok!

Arrêt à l'arrêt cylindres 14. HS! 99

- CATER contrôle solution Torchère BG 500.

- Seul G73 en fonction ~ 700 KW

- AEROE vérification installation.

17/09

- G72 H.S fuite d'eau colosse moteur.

- Mis en route G77 75%

- Préparation coffrage pour pompe circulation lexivra ligne 1

- Problème sur remplissage cuve voir avec Dimitri.

- Livraison sur place pompe à spray cuve 3

- Relève journalière.

8/09

- Frit dalle pour support pompe lexivra module 1.

- relève journalière.

- Présen ST ORANGE pour vérification ligne téléphonique.

- Arrêt G73 77442 DT/DT

2/09	Arrêt GM 1 15.46 pour déposer ~~et~~ silencieux GM 1 et GM 2.
22/09	Decooking GM 2 par Clarke.
23/09	IDEN silencieux GM 1 et GM 2 déposés.
25/09	Presence chaudionnier pour silencieux Grt 2, 3 Silencieux Grt 1 : - Manque 1 soudure pour finir Preuve pour lundi 28/09 Presence Clarke decooking Grt 2. Presence COFELY pour UPS, avec T. Irénée Prélèvement huile Grt 3 : Hrs Moteur : 31 566 hrs // Remplacement f. huile : 31 306 Apport huile : 13 780 litres // Vidange : 31 306 hrs
29/09	Presence chaudionnier pour silencieux. "Fin des travaux" Presence Clarke decooking Grt 2. Prélèvement huile Grt 1 : APRES VIDANGE Grt 1 : Hrs Moteur : 35 428 hrs // Remplacement f. huile : 35 308 hrs Apport huile : 20 780 // Vidange : 35 308 hrs
30/09	Presence Clarke Grt 2 : Decooking. Grt 1 : Depose Turbo + Debut decooking. Prélèvement huile Grt 3 : Grt 3 : Hrs Moteur : 31 662 // Remplacement f. huile : 31 306 hrs Apport huile : 13 880 litres // Vidange : 31 306 hrs LIXIVIAT : Nettoyage Crepine ligne 3 Apport Antimousse 60 litres.

3/40

Arrêt installation 15^h40 20K déclenché.
 relance G12 17:25 G13 17:36
 G12 réglé 100%
 G13 réglé 65%

- 22^h00 arrêt centrale 20K orange.

- Impossible de réarmer le 20K.

Recherche de panne dans postes O.K

Tel EDF O.K.

- Frit essais pour recueillir défaut et alarme sonore centrale D.E.F. rien n'y fit.

- Coefficient onduleur ^{SEPAR} sur arrêt, relance, essais de réenclenchement du 20K, il se réarme mais ne se ferme pas. Batterie faible.

- le 20K s'enclanche mais retombe de suite.

- Démarrage torchère: 00^h30.

- Impossible de relancer l'installation plus de 48V.

- Prévoir remplacement batteries.

5/

10

Remplacement des batteries pour automaintenance cellules H.T 48V.
 Impossible de demander G12 et G13 batterie de démarrage trop faible (voir démarrage 06.10).

6/10

- remplacement batteries, G12, démarrage, G12 0:17^h 100%.

- réglage pompe de circulation H.T.

- G13 ne démarre pas.

Après Station suite à orage, défaut Alarme Incendie
Après de Multiple RAZ Alarme incendie
impossible d'acquiescer le défaut - (Plaque gauche éteinte)
la centrale DEF fait tomber la HTA.

Upant défaut alimentation + Upant Valt Sans tension

" Derangement

" Feu Général

Appel DEF demain matin 1^{er} leure -

Alarme Incendie en Défaut; Appel téléphonique avec
DEF, Rearmement de la centrale DEF ok, 1 zone LIBRE
H.S. du aux orages

Défaut sur la centrale:

- Feu général
- Cadre Evacuation: led alarme
- Derangement
- Défaut alimentation.

Procédure: - Cellule H.T ouverte

- Debrancher batterie centrale DEF
- Appuyer sur FERMETURE cellule H.T
- Brancher batterie.
- Sur centrale appuyer sur Rearmement
- " " " " Acquiescement processus
- Faire la manip Niveau d'accès 2.

Sur la centrale la zone H.S led derangement hors service
essai est allumé + led zones hors services.

Suite cahier Noifrean

E

EVENEMENTS.

7/10 suite Presence Clarke decocking sur Gt 1.

7/10 Demontage Gt 2 ok

9/10 Presence Astree provenance pompage flaque lixiviat + Puit + Curon 1, vidange dans la lagune.

Presence Clarke decocking sur Gt 1.

Prélèvement huile Gt 2.

H. moteur : 34245 hrs // Remplacement F. huile : 34126 hrs

Appoint : 14530 litres // Vidange : 33696 hrs

15/10 Presence pour contrôle pollution (heavier) relève journalière.

Decocking Gt 3.

Compteur	Heure	Gt 1	35500	après decocking
		Gt 2	34300	après decocking

Prélèvement huile Gt 1

H. moteur 35525 // Filtre huile 35084

Appoint 20700 // Vidange 35308

Prélèvement huile Gt 2

H. moteur 34384 // Filtre huile 34126

Appoint 14620 // Vidange 33696

16/10 Presence CLARKE Gt 3 decocking.

Relève journalière : ok.

Remplissage pot à condensat Gt 1, 2.

Remplissage cuve huile journalière Gt 1, 2.

16/10
 Presence SITA réglage sur réseau gaz.
 (Sita) - Ouverture nouveau puit le 15/10/15
 baisse du Taux de CH₄.
 - Fermeture nouveau puit le 16/10/15
 Monter du Taux de CH₄.

Griz : Arrêt Defaut "Court circuit sur charge alternateur"
 Master pack déclencher rearmement avec son petit bouton rouge ok.

Démarrage Griz ok

Griz : Graissage Alternateur Hrs/Pr: 34408 hrs

Remplacement diodes sur Griz et 3 aux niveaux de l'échangeur Eau Huile.

Arrêt Griz pour remplacement diode qui fuit.

Remplacement ok.

Démarrage ok.

21/10 21 Arrêt GM2 sur Défaut.

"Court circuit sur charge alternateur".

Crissé GF sur arrêt pour voir B&E (cloude, qui étaient présent lors du défaut de l'après midi.

19/10

- Remis automatique ligne 3. (40°)

- Ligne 3 défaut niveau module DA, remplacement sonde module H.5

- Remis en route ligne 3.

- Présence cloude de booking GM3

- Relance de G172 par clirke 77:55, ils prévoient visite sur les mister pad.
- Relève journalière.

20/10 Relève journalière G171 et 2
Contrôle nouveau de f-o de.

- 21/10 - Fermeture des Nouveaux Puits PRODEVAL (Pas de gaz!)

$$L_0 \text{ CH}_4 = 381 \Rightarrow 44\% \\ \text{Production} = 2270 \text{ Kw} \Rightarrow 2470 \text{ Kw}$$

- 22/10 - présence clirke démarrage G173 après décocking 317414
- Arrêt des pompes de circulation glycol suite manque de pression, remise en pression circuit
 - Problème sur carte automate donnant faux de gaz au groupe vu avec Automatisation, ainsi que sur carte G173.

- 24/10 - Relève journalière
- Mise en route pompe, mise en pression d'huile.

- 23/10 - Arrêt moteur et station complète suite à une coupure LCV - travaux au CPA sectionnement d'une câble HTA - à 10h00, Remise sous tension à 18H00 - Remise en chauffe et en charge Batterie moteur, 18H45. - Tentative de démarrage G173 et G172 Modules verrouillés, disposition cellule LCV - Remise en route centrale, démarrage G171 et G172 à 21h00 - mise en charge progressive de 50% $\rightarrow$ 88% at $\rightarrow$ 22h30. Temps d'arrêt moteur ~~22h55~~.

25/10 Arrêt central sur ouverture disjoncteur 20kV

Rearmement démarrage GT2 ok! 75% en Attente
démarrage GT3 -

GT3 problème de bande de courant antecourant au démarrage
certainement batterie faible à remplacer.

Démarrage GT1 - même problème, démarrage à la quatrième
tentative ok! Prévoir remplacement batterie.

impossible de maintenir le GT1 au delà de 60%

GT2 à 100% -

25/10 Appel pour problème station GAZ - relance compresseur
18h30 999 -

Essai de remettre la puissance GT1 impossible.

27/10 Présence claire intervention sur GT1 pour fuite gaz sur
admission culasses.

Arrêt GT1 par claque à 9:17

Démarrage GT3 à 9:18

28/10 Arrêt GT3 Defaut "Dépassement Regul Tolérance
00h55" leanox"

Acquit ok, démarrage GT3 ok.

△ Prévoir avec claque réglage couple leanox GT3

8/10 * Livraison huile Neuve Q8 3038 litres,
 * Presence Sita reglage reseau gaz, reglage difficile
 nouveau peit + flash. (voir rapport).
 * Presence etablie intervention sur le Grl, sur fuite
 gaz admission. Fin des travaux,
 Reglage courbe leanox sur Grls, 2
 Relèvement huile:
 * Grl3: Hrs Tot: 31796 // Remplacement f.huile: 31306
 Appoint huile: 13970 litres // Vidange: 31306
 * Grl2: Hrs Tot: 34621 // Remplacement f.huile: 34126
 Appoint huile: 14780 litres // Vidange: 33696,
 * Grl1: Hrs Tot: 35740 // Remplacement f.huile: 35308
 Appoint huile: 20820 litres // Vidange: 35308

9/10 Arrêt Grl3 Defaut: "Depassement gul Tolérance dans
 0:30 Acquit ok, denavage Grl3 ok.

- Relève journalière

0/10 - Mis 40° znt, mousse ligne 3
 - Nettoyage crépine Lexivir ligne 3
 - Fait niveau huile avec appoint Grl2 et Grl3
 les deux sont à 40%.

4/11 * Presence Société ENDRESS controle compteur gaz.
 - Relève journalière.
 - Nettoyage crépine dixiviat ligne 3.
 - Problème remplissage lagune 300m³, intervention de
 DIMITRI, pour remplir la lagune il faut enlever le SCHUNT
 (Filtroque) Automate I3.0 à I3.15 - Borne 106 SUITE —



Δ Suite : Une fois la lagune remplie, ne pas oublier de remettre le SHUNT, car sans SHUNT, la pompe qui remplis les cuivons ne fonctionne pas. Capteur de niveau lagune H. S (Pris en PHOTO).

3 // Relevés Journalière.

Prélèvement huile :

GT2 : Hrs Mot : 34758 hrs // Remplacement f. huile : 34126 hrs

Appoint huile : 14850 litres // Vidange : 33696 hrs

GT3 : Hrs Mot : 31~~484~~ hrs // Remplacement f. huile : ~~31484~~ 31306

Appoint huile : 14030 litres // Vidange : 31306

Arrêt Plate forme Biogaz, pour travaux sur H.T + réseau gaz, Coupure 20 KV par EDF.

Remise EDF 20 KV à 16h30, (attente fin des travaux),

* Intervention d'arke avec schneider pour contrôle

Master Pack sur GT1, 2, 3 :

Fin des travaux sur réseau gaz

Fin des travaux sur MASTER PACK GT1, 2, 3,

Remise 20 KV ok.

Acquitement : Station gaz, Démarrage ok

- Groupe Froid ok.

- Acquitement GT1, 2, 3

Consommation GT2 à 80%

GT3 à 75%

4/1

Relevés Journalière.

* Resultat analyse huile G12, faire la vidange.

Prélevement huile AVANT VIDANGE: G12

G12: Hrs Mot: 34773 hrs // Remplacement f. huile: 34126 hrs

Appoint huile: 14850 litres // Vidange: 33696 hrs.

Arrêt G12 pour vidange

Démontage G11

* Arrêt

G12 Vidange huile + Filtre huile +
Filtre gaz + Filtre renifler + Filtre
air 34774 HArrêt G11 14406 pour démarrage
de G12 14429.

Prélevement huile G12 après Vidange

Hrs Moteur: 34776 H // Remplacement Filtre 34774

Appoint huile 14850 // Vidange 34774

6/11

6h00

Arrêt G12 "Puis-je avoir neutre Maximal courant
conducteur Neutre?"

Arrêt G13 Dépassement leandx -

Redémarrage G13 de -

Impossible de démarrer G12 tension alternateur trop basse

Démarrage G11 de -

- Remis 40 litres en timousse ligne 3 lexiur
- Veitoygo crépine Lexiur ligne 3.
- Tentative de démarrage G12 → ECHÉC

1 - Envoi d'un mail à Charles George pour intervention -

9/11
- relève journalière.
- intervention Charles relative G172 et arrêt G172
- graissage sur presseur
SUR 122 283 H SUR 172 47353 H

10/11
Arrêt G172 11h51 Balance Becham.
Redémarrage 12h59

11/11
Arrêt GE2 pour l'uc CEF sur silencieux (GE3 en fonction, GE1 arrêt)
17h GE1 et 2 en fonction sur ORG consigne de puissance à 80%
George

12/11
Arrêt GE1 pour l'uc CEF sur silencieux à 14h30
Arrêt GE2 alarme incendie à 16h Redémarrage à 18h30
GE2 et GE3 sur régulation ORG à 80%

13/11
Fin des travaux réalisés par un sous-traitant de Charles Energy (mise en place de pot à condensat sur les 3 silencieux et mise en place de compensateur sur le GE1 et GE3).

GE2 un défaut ventilation salle machine est présent, le variateur de fréquence qui se trouve derrière l'armoire M1 est HS nous procéderons à son remplacement ne pas rebrancher le disjoncteur 21F2 !!! ⚠ ⚠
GE2 et GE3 en régulation ORG à 80%. Reprise des courbes balance sur les 3 moteurs.

Vgc Brachet

14/6/11 Releve journalier HRS -
Dépassement filtre laveur - ligne 3 de
ligne 2 Vanne dérivation H-S.

17/11 - Releve journalier
- 2000 h GRT-1
- Retencement huile GRT2 et 3 -

Prélèvement huile :

GRT2 : Hrs tot : 34996 // Remplacement f. huile : 34774 h.
Appoint huile : 14960 litres // Vidange : 34774 hrs.

GRT3 : Hrs tot : 32235 hrs // Remplacement f. huile : 31306 h
Appoint huile : 14190 litres // Vidange : 31306 hrs.

GRT1 : Hrs tot : 35846 // Remplacement f. huile : 35844
Appoint huile : 20880 litres // Vidange : 35308 hrs

GRT1 : Hrs tot : 35844 : Remplacement f. huile
f. Air
f. Gaz
f. Remplissage

* Présence sur site ARA environnement pour le
contrôle des TORCHÈRES

Arrêt GRT1 et GRT3, car besoin de demander les
Torchères.

* Appoint huile dans cuve d'appoint sur GRT3, 2

* Remplacement prise de prélèvement d'huile sur GRT1.

* Remplissage des pots à condensat d'échappement sur
GRT1, 2, 3

EVENEMENTS

17

17/11

G13 : Heures Notées : 32 241 hrs
Remplacement filtres a huile
Demannage G12, 3 ok. Regulation ORG 80%
Reunion avec SITA, CPA, COFELY.

18/11

- 8446 arrêt installation complète pour entretien cellules.
- 14410 relance G11 et G13 80%
- Relève journalière
- Préparation pour dalle béton lexiwin
- Travaux pour alimentation électrique côté lexiwin

19/11

- Relevés journalière ok.
- Appoint Antimousse ligne 3.
- Arrêt G13 : Hrs Not : 32302 : Remplacement - Filtre Gaz
à 10:45 - Filtre Refiltrant
- Filtre Air.
- Demannage G13 à 14:45 ok. en regulation ORG 80%.
- Enlèvement Huile Usagée par SEVIA.
- Travaux Elec côté lixiviat.

24/11

- relève journalière.
- présence APAVE Fumée G13
- Arrêt G13 pour vidange.
- Prélevement G13 avant vidange
- H not 323904 F huile 322444
- Appoint huile 14310 Vidange 313064

- Prélèvement après Vidange GM 3
- H moteur 323924 Fhuile 322444
 - Appoint huile 14310 L Vidange 323924
 - 23401 arrêt GM 3 niveau haut huile
 - 00"44 relance GM 3 après bris niveau d'huile

25/11

- Plusieurs coupures du 20 KV
- Redémarrage GM 1 et GM 3
- Mis en place coffrage et grilles pour préparation dalle côté bac de nettoyage des mailles.

26/11

- Relève journalière
- préparation pose grillage de protection bassin Leximin
- appoint 40 L liquide antimousse ligne 3

27/11

- Relève journalière
 - Prélèvement Huile
- | | | |
|--------|-----------------|----------------|
| GM 3 : | H mot 324584 | F huile 322444 |
| | Appoint 14310 L | Vidange 323924 |
| GM 1 : | H mot 360764 | F huile 358444 |
| | Appoint 21050 L | Vidange 353084 |

30/11

- Présence DEF remplacement carte contrôle incendie.
- Arrêt GM 1 et GM 3 sur alarme incendie coupure 20 KV (carte mère H.S ?)

30/11

11

- Relève journalière et fin de mois
- livraison ballon exportation
- Relance GM1 et GM3
- mis en place tuyauterie lexivin ligne 1

11/12

12

- Relève de fin de mois
- continué la mise en place pompe lexivin ligne 1 et électricité plateforme Lexivin

2/12

12

- Relève journalière
- 8456 arrêt GM1 et GM3 démarrage torche pour purge nouveau circuit gaz
- relance GM1 et GM3 70454
- mis en place ballon exportation circuit BT sans raccordement

31/12

12

Prélèvement huile:

Grl: Hrs Tot: 36221

Appoint huile: 20680

Gls: Hrs Tot: 32602

Appoint huile: 14310

// Remplacement F. huile: 35844

// Vidanges: 35308

// Remplacement F. huile: 32241

// Vidanges: 32392

- Mis en place, raccordement et mis en fonction ballons circuit BT circuit 2 2 hrs
- coulé dalle béton côté lexivin, partit arrière plateforme et côté surpresseur
- Relève journalière
- Rajout $\approx$ 700 litres huile prise appoint GM1

DATE	EVENEMENTS.
7/12	- Relève journalière. - Dépose coffrage dalle béton - mis en place grillage. - Sablage Bougie mais détection incendie zone Atelier donc ouverture du RMTU. - Impossible d'acquitter - Appel Dériv et finalement à l'aide d'un technicien. - Obligation de reset la centrale, coupure batterie + 220v - Réarmement de - RUS - - Lors de sablage mettre la zone hors service.
8/12	- Relève journalière. - Nettoyage crépine lixivier ligne 3 - Remis 60 L Antimousse lixivier ligne 3 - Livraison huile neuve. 2843 L - Pompe de circulation glycol N°3 arrêt sans arrêt.
10/12	- Relevés journalière. - Prélèvement lixiviat cuver 3 société - Passage sur site PRODEVAL contrôle côté lixiviat. - Remplissage cuve appoint huile sur G11,3 à 50%. - Branchement élec pompe cuver a lot ligne 1

11/12

Relevés Journalière

- Alim pompe cuvon a lot ligne 1, remplacement du
thermique réglage de 4,5A a 18A, réglage a 14A.

- Prélèvement huile:

G11: Hrs Pompe: 36407 hrs // Remplacement f. huile: 35844

Compteur appoint huile a la vidange: 20680 litres // Vidanges: 35308
" appoint huile prélèvement: 21290 litres

G13: Hrs Pompe: 32788 hrs // Remplacement f. huile: 32241

Compteur appoint huile a la vidange: 14310 litres // Vidanges: 32392
" " " prélèvement: 14590 litres

G13 graissage ALTERNATEUR. Hrs/Pot: 32793 hrs

Suppresseur graissage: SUR 122: 1041 hrs

SUR 112: 48096 hrs

Nettoyage Grepine ligne 3 dixivats.

Reprise tableau fin de mois NOVEMBRE

14/12

- Relève journalière.

- isolation électrique de la pompe flottante
bassin pour CPA. (disjoncteur dans armoire forcée,

- Arrêt G11 pour vidange 13420

- Prélèvement G11 avant vidange

G11 Hrs Pompe 36482 H f. huile 35844 H

Appoint huile 21340 L Vidange 35308 H
A la vidange 20680 L

- G11 Remplacement filtre à huile

364824

DATE	EVENEMENTS
	Prélèvement huile G17 2 prts Vidange G17 hrs Moteur 36483^h Filtre 36482^h Appoint huile 21340^l Vidange 36482^h - A la relance du G17, G13 s'arrête - Tolérance Lenzox et le G17 en dt/dr - Relance G13 et G17. ~~relance~~ - Déconsignation pompe Flotante.
15/12	* Arrêt G11 pour remplacement Bougies Hrs Pot: 36505 hrs, arrêt à: 14:06 Dem 15:14 * Démontage G12 le temps de remplacer les bougies sur G11, arrêt G12 ok. Dem 14:06 Arrêt 15:13 * Relevés journalière: A faire: Bougies G13
16/12	Relève journalière.
17/12	Relève journalière - Arrêt G13 11^h42 pour remplacement bougies 32934^h relance 13^h43. - Ajout huile crisse appoint G13 de 40% à 60%. - Ajout 40^l liquide antirouille ligne 3 - Tirs pris d'eau sur plateforme

21/12

- Prélèvement huile G173

H moteur 32 9344

Filtre huile 32 241

Vidange 32 3924

Appoint 14 720 L

Appoint à la vidange 14 310 L

20/12

- Arrêt G173 au mini pression eau - - fuite non déterminée
Appel clack lundi 21/12.

démontage G172 etc.

23/12

- Relève journalière.

- 10 H 25 arrêt G172 "T° sille moteur ↑"

Prélèvement huile G171

H moteur 36 692

Filtre huile 36 482

Vidange 36 483

appoint 27460 L

Prélèvement huile G172

H moteur 35 068

Filtre huile 34 774

Vidange 34 774

Appoint 15 010

- Relance G172 avec 2 portes ouvertes 10 H 33

- Arrêt G172 même défaut, relance avec 4 portes ouvertes et envoi mail à clack.

- Enlèvement huile usagé SEVIA 1000 L

- Arrêt G172 12 H 21

- Relance G172 14 H 49 arrêt

de G171 dt/dt

E

E VENEZIE (1)

- Relance GM1 74^H54
- Arrêt GM2 75^H24 attente intervention clarkie.
- Remplacement ALTIVAR GM2 relance du GM2 76^H29 température OK

24/12 Relève journalière.

- Arrêt GM2 pour remplacement bougies 04 33
- Démarrage GM2 10^H41
- Bougie GM2 frites à 35086^H
- Dépose buses ligne 1.

28/12

- Relève journalière.
- Présence clarkie dépose sur GM3 culasse N°10 et mis en place neuve.
- Nettoyage tige d'axe des modules de la ligne 1 et mis en place buses nettoyées.
- Nettoyage Mailles pour préparer fiole ligne 1
- 15^H57 arrêt GM1
- 15^H30 démarrage GM3 par clarkie.
- Réglage courbe lozno GM3
- GM2 et GM3 85%

EVENEMENTS

29
1/12

- 6^h00 arrêt GM3 "dépassement tolérance leznox"
- 7^h25 le démarrage GM3, le GM2 se plante en "dt/dt"
- Relance GM2 7^h39
- Relève journalière
- Prélèvement huile GM2 :
 H moteur 35205^h Filtre huile ~~38884~~ 34774^h
 Vidange 34774^h Appoint 75120^l
 Appoint à la vidange 14850^l
- Prélèvement huile GM3 :
 H moteur 33027^h Filtre huile 32247^h
 Vidange 32392^h Appoint 14810^l
 Appoint à la vidange 14310
- Appoint crise huile GM1 de 25% à 60%
- Appoint crise huile GM2 de 40% à 60%
- Le GM3 pompe à surveiller.
- 10^h44 arrêt GM3 défaut "dépassement tolérance leznox" prévenu clark.
- Démarrage GM1 11432

Passage sur site CLARKE pour GM3 problème de dépassement tolérance leznox
 Reprise de la courbe leznox,
 démarrage GM3 demain matin, pour pouvoir suivre la p2 err correctement